

RAPPORT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Bilan et perspectives

2013-2014

Présenté au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science en vertu du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ c. E-14.1)

Table des matières

Présentation.....	1
1. Les faits saillants de l'année 2013-2014	3
1.1 Effectif étudiant, durée des études et diplomation	3
1.1.1 Une croissance modeste de l'effectif étudiant	3
1.1.2 Des taux de diplomation globalement stables	3
1.2 Corps professoral et ratio d'encadrement	5
1.2.1 De plus en plus de professeures, professeurs.....	5
1.2.2 Un ratio d'encadrement qui demeure élevé	5
1.2 Mesures prises pour l'encadrement et la réussite des étudiantes, étudiants.....	6
1.2.1 De nouvelles mesures d'accessibilité	7
1.2.2 Une meilleure intégration des étudiantes, étudiants étrangers	8
1.2.3 Une bonification des services en santé mentale et physique.....	9
1.2.4 Un soutien accru aux cycles supérieurs	9
1.2.5 Un soutien accru à l'insertion socioprofessionnelle	10
1.3 Programmes d'activités de recherche et de création	10
1.3.1 Création du programme des Chaires stratégiques de l'UQAM	12
1.3.2 Développement de la recherche en santé	12
1.3.3 Promotion de la recherche-crédation	12
1.3.4 Nouveaux chantiers université-communautés	13
1.3.5 Orientations stratégiques de la recherche et de la création 2014-2019	13
2. Bilan du Plan stratégique 2009-2014	14
3. Vers un nouveau Plan stratégique 2014-2019.....	15
Références.....	32
Annexes	33
Annexe 1 – Indicateurs de suivi universitaire.....	34
Annexe 2 – Bilan du Plan stratégique 2009-2014.....	40
Annexe 3 – États financiers.....	68
Annexe 4 – État du traitement des membres du personnel de direction	103

Présentation

L'Université du Québec à Montréal a été créée le 9 avril 1969 par le gouvernement du Québec, dans le contexte d'une décennie de réformes du système d'éducation québécois et d'une volonté de démocratisation et d'accessibilité accrue de l'institution universitaire. Depuis cette date fondatrice, elle s'est développée de façon à produire et à rendre accessibles les savoirs de pointe, fondamentaux et appliqués, et la culture actuelle. Ce faisant, l'UQAM a formé des générations de citoyennes et citoyens compétents dans leur domaine de formation, socialement responsables et capables de contribuer aux grands enjeux collectifs, dont la préservation de l'environnement, le respect des droits de la personne et la recherche de justice et d'égalité.

Aujourd'hui, l'UQAM est l'une des grandes universités d'enseignement et de recherche au Canada. Pionnière dans plusieurs domaines d'études, elle a décerné plus de 300 000 diplômes, dont 34 601 au 2^e cycle et 2 607 au 3^e cycle¹. Elle compte 42 935 étudiantes et étudiants, dont 3 250 étudiantes et étudiants étrangers provenant de 84 pays, inscrits dans près de 300 programmes d'études. Elle prend appui sur 1 142 professeures et professeurs, 28 maîtres de langue, 1 144 personnes chargées de cours², 116 cadres et 2 048 membres du personnel de soutien³ qui œuvrent au sein de diverses unités académiques et administratives dont, au premier chef, 6 facultés et 1 École (École des sciences de la gestion, Faculté des arts, Faculté de communication, Faculté de science politique et de droit, Faculté des sciences, Faculté des sciences de l'éducation, Faculté des sciences humaines), regroupant 40 départements et écoles⁴ et près de 90 instituts, chaires et centres de recherche institutionnels.

L'UQAM se démarque des autres établissements à plusieurs égards :

1- Par **sa volonté de démocratisation et d'accessibilité de l'enseignement universitaire**, elle assure la formation de base et le perfectionnement des personnes aux différentes étapes de la vie dans l'état le plus actuel des savoirs et des pratiques qu'elle leur rend accessibles dans une large gamme de disciplines et champs d'études aux trois cycles.

2- Par **sa capacité d'innovation et son désir d'explorer de nouveaux créneaux**, elle enrichit le savoir et la culture par la recherche et la création et en assure l'impact dans la formation et dans le milieu, tout en favorisant son rayonnement à l'échelle locale, nationale et internationale.

¹ Source : Registrariat.

² Comprend uniquement les chargées et chargés de cours actifs.

³ Au 19 novembre 2013 : *Données universitaires UQAM, 2013-2014*.

Source : Service des ressources humaines, Division de la rémunération globale.

⁴ Incluant l'École des langues et l'École supérieure de mode.

3- Par **son engagement envers la communauté et l'ensemble de la société québécoise**, elle concourt à la réflexion critique sur les enjeux collectifs et sert les collectivités en mobilisant ses ressources et diffusant ses expertises aux partenaires des différents milieux économiques, professionnels et culturels et aux groupes sociaux.

Cette vision de l'UQAM s'incarne notamment dans le *Plan stratégique 2009-2014*⁵, dont la mise en œuvre s'articule autour de trois objectifs stratégiques, soit : 1) accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation, notamment par un arrimage intensifié avec la recherche et la création; 2) accroître l'activité de recherche et de création pour bonifier la formation aux trois cycles et pour contribuer au développement et au transfert des savoirs et des pratiques culturelles; 3) procurer à l'UQAM les moyens institutionnels nécessaires à la réalisation de sa mission. L'année 2013-2014 constitue la dernière année d'application du *Plan stratégique 2009-2014*, pour lequel un bilan a été intégré au présent document.

Celui-ci répond à la demande formulée par monsieur Jean Leroux, directeur général par intérim de la Direction générale du financement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie, dans sa lettre datée du 24 juillet 2014. Il se conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*⁶ selon laquelle les établissements universitaires québécois doivent transmettre chaque année au Ministère quatre rapports contenant les états financiers et l'état du traitement des membres du personnel de direction et faisant état de la performance de l'établissement et de ses perspectives de développement.

Le document déposé par l'UQAM pour répondre à l'ensemble de ces exigences comporte trois parties. La première partie correspond au *Rapport sur la performance* et présente les faits saillants de l'année 2013-2014. Dans une perspective plus large, la deuxième partie dresse le bilan des cinq dernières années, au terme du *Plan stratégique 2009-2014* adopté par le Conseil d'administration de l'UQAM le 10 juin 2009. Finalement, la troisième partie correspond au *Rapport sur les perspectives de développement* et évoque, à partir d'un projet de plan stratégique 2014-2019 qui sera soumis à la communauté universitaire au cours de l'automne, les grandes orientations de développement qui pourraient être celles de l'UQAM au cours des cinq prochaines années. Les *États financiers* et l'*État du traitement du personnel de direction*, également requis par le Ministère, sont fournis en annexe du présent document, à la suite des indicateurs de suivi universitaire.

⁵ Le *Plan stratégique 2009-2014* a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2009.

⁶ RLRQ c. E-14.1

1. Les faits saillants de l'année 2013-2014

Les sections suivantes présentent les faits saillants de l'année 2013-2014 eu égard aux exigences du présent *Rapport de performance* qui doit indiquer au minimum, sans nécessairement s'y restreindre : le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire; la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire; les mesures prises pour l'encadrement des étudiantes, étudiants; les programmes d'activités de recherche. **Il ne constitue pas un rapport exhaustif de toutes les activités menées au cours de l'année académique 2013-2014, ni même un panorama de tous les services offerts à la communauté universitaire.** Il s'attarde plutôt, conformément aux exigences du Ministère, à l'évolution des effectifs et aux indicateurs de réussite, de même qu'aux réalisations ou initiatives porteuses mises en place au cours de la dernière année afin d'améliorer l'encadrement des étudiantes et les étudiants et de mieux soutenir les activités de recherche et de création.

1.1 Effectif étudiant, durée des études et diplomation

1.1.1 Une croissance modeste de l'effectif étudiant

Après avoir connu une légère baisse de ses effectifs en 2012-2013, l'UQAM a renoué avec la croissance en 2013-2014, atteignant un **effectif étudiant équivalent à temps complet** (EEETP) de 28 301 (voir annexe 1, page 1, ligne 1). À l'automne 2013, l'Université comptait un **nombre absolu** de 42 935 personnes⁷ (voir annexe 1, page 1, ligne 2, ce qui plaçait l'UQAM au 7^e rang des universités canadiennes quant à sa population étudiante (AUCC, 2014). De ce nombre, 7 672 personnes, soit 17,8 % de l'effectif étudiant, étaient inscrites aux cycles supérieurs (voir annexe 1, page 1, lignes 5 et 6). L'effectif des **étudiantes et étudiants étrangers** a également connu une croissance et constituait 7,5 % de la population étudiante de l'UQAM au trimestre d'automne 2013, comparativement à 6,7 % à l'automne précédent (voir annexe 1, page 1, lignes 7 et 8). En matière d'effectifs étudiants étrangers, l'UQAM se positionnait ainsi au 4^e rang parmi les 17 établissements universitaires québécois⁸ et au 2^e rang parmi les établissements francophones (BCI, 2014).

1.1.2 Des taux de diplomation globalement stables

En ce qui concerne la réussite des études de baccalauréat, le **taux de persévérance après 1 an** se situait à 83,3 % à l'automne 2013 (cohorte de 2012), ce qui s'avère légèrement supérieur à la moyenne de 82 % des taux observés au cours des dernières années (voir annexe 1, page 3, ligne 31). De son côté, le **taux de diplomation au baccalauréat après 6 ans** est demeuré stable à 69,3 % pour la cohorte d'étudiantes et étudiants à temps complet de 2007, mais a connu une légère baisse à 33,4 % pour les étudiantes et étudiants à temps partiel (voir annexe 1, page 3, ligne 40). Pour les étudiantes

⁷ Ce nombre comprend tous les étudiantes et étudiants, incluant les étudiantes et étudiants libres, les visiteurs et les stagiaires postdoctoraux.

⁸ Excluant la Télé-Université.

et étudiants à temps complet, les taux de diplomation après 6 ans variaient de 58,8 % à 76,0 % selon les secteurs disciplinaires (voir annexe 1, page 3, lignes 33 à 39). La **durée moyenne des études**⁹ des étudiantes et étudiants diplômés ayant commencé leurs études à temps complet à l'automne 2004 était de 10,2 trimestres au sein des programmes de baccalauréat de 90 crédits et ce taux variait de 9,2 à 11,0 trimestres selon les secteurs disciplinaires¹⁰.

Les taux de diplomation observés à l'UQAM sont similaires à ceux des autres établissements du réseau du Québec et se comparent honorablement à ceux des étudiants des autres établissements universitaires nord-américains membres du *Consortium for Student Retention Data Exchange* (CSRDE) qui ont participé à l'Enquête sur les programmes de baccalauréat (Bonin et Girard, 2011). Les données les plus récentes publiées par le magazine *Maclean's* (Maclean's, 2013) montrent d'ailleurs que le taux de diplomation au baccalauréat de l'UQAM après 7 ans (74,4 %) se situe dans la même fourchette que ceux d'établissements canadiens comparables (universités de type « *comprehensive* ») tels que Concordia (73,4 %), York (71,8 %), Simon Fraser (70,7 %) ou Carleton (71,0 %). Les taux de diplomation au baccalauréat de l'UQAM s'avèrent cependant moins élevés que ceux d'autres universités francophones de grande taille ou d'universités anglophones québécoises qui, rappelons-le, sélectionnent différemment leurs candidates et leurs candidats.

En matière de réussite des études de 2^e et de 3^e cycles, le **taux de diplomation à la maîtrise après 4 ans** a connu un léger fléchissement, passant de 58,9 % à 56,0 % pour la cohorte de 2009. Le **taux de diplomation à la maîtrise après 6 ans** a subi une baisse plus marquée et se situait à 62,6 % pour la cohorte de 2007, plutôt que 67,7 % pour la cohorte précédente (voir annexe 1, page 3, lignes 41 et 42). Par contre, au doctorat, le **taux de diplomation après 8 ans** est resté sensiblement le même que celui de l'année dernière, soit 35,8 % (voir annexe 1, page 3, ligne 43). Quant aux **durées moyennes des études à la maîtrise et doctorat**, calculées sur les personnes diplômées de la cohorte de 2004, celles-ci s'établissaient respectivement à 7,8 et 18,7 trimestres¹¹.

Il existe peu de données comparatives sur les taux de réussite aux cycles supérieurs, outre celles publiées par les établissements eux-mêmes en vertu du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Si l'on se fie à ces dernières, le taux de diplomation à la maîtrise observé à l'UQAM se comparerait aux taux de diplomation des autres établissements du réseau de l'Université du Québec, mais serait

⁹ La durée des études au programme initial correspond à la période entre le premier et le dernier trimestre d'inscription, incluant les trimestres d'absence.

¹⁰ École des sciences de la gestion : 10,2 trimestres; Faculté des arts : 10,3 trimestres; Faculté de communication : 9,2 trimestres; Faculté de science politique et de droit : 10,3 trimestres; Faculté des sciences : 11,0 trimestres; Faculté des sciences de l'éducation : 9,5 trimestres; Faculté des sciences humaines : 10,2 trimestres).

¹¹ Considérant le faible nombre de personnes diplômées dans certains secteurs, la durée moyenne des études n'a pas été calculée par secteur aux 2^e et 3^e cycles.

légèrement inférieur à ceux des autres universités québécoises qui, à l'exclusion de l'Université McGill, se situent pour la plupart entre 65 % et 70 %. La situation au doctorat serait toutefois plus préoccupante puisque, en dehors du réseau, les taux de diplomation dépassent généralement 50 %. C'est en partie pour se pencher sur cette situation que l'UQAM a entrepris une vaste réflexion sur les finalités des programmes de cycles supérieurs (voir section 1.2.5 Vers un enrichissement de l'encadrement aux cycles supérieurs).

1.2 Corps professoral et ratio d'encadrement

1.2.1 De plus en plus de professeures, professeurs

Les dernières années ont été marquées par un important renouvellement du corps professoral. En 2013-2014, l'UQAM a embauché 72 nouveaux professeurs et professeures, portant leur nombre total à 1 145, dont 1 084 professeures et professeurs réguliers (voir annexe 1, page 1, lignes 12 et 13). Il s'agit d'une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Au trimestre d'automne 2013, l'âge moyen et l'âge médian atteignaient tous deux 51 ans, alors que le nombre le plus élevé de professeures et professeurs se situait dans les catégories d'âge « 60 à 64 ans » (171), « 55 à 59 ans » (166) et « 50 à 54 ans » (157) et que 9,4 % d'entre eux étaient âgés de 65 ans et plus. Le renouvellement du corps professoral est donc appelé à se poursuivre au cours des prochaines années.

1.2.2 Un ratio d'encadrement qui demeure élevé

En 2013-2014, le **ratio EEETP par professeure ou professeur** est passé de 23,6 à 24,7 (voir annexe 1, page 1, ligne 19), ce qui constitue certes une hausse par rapport à l'année 2012-2013, atypique à plusieurs égards, mais se situe dans la tendance observée au cours des dernières années. De la même façon, le **ratio étudiantes et étudiants à temps plein au 1er cycle par professeure ou professeur** et le **ratio étudiantes et étudiants aux 2^e et 3^e cycles par professeure ou professeur** sont demeurés similaires à ceux des années précédentes (respectivement 18,3 et 6,7 en 2013-2014; voir annexe 1, page 1, lignes 17 et 18). L'UQAM reste donc, parmi les universités québécoises et canadiennes, l'une de celles où les ratios d'encadrement sont les plus élevés. Les données du magazine *Maclean's* publiées en novembre 2013, dont les règles d'affaires sont quelque peu différentes de celles du présent rapport¹², confirment cet état de fait puisque le ratio de l'UQAM y est de 28,6 étudiantes, étudiants à temps complet par professeure ou professeur régulier à temps complet, comparativement à 27,1 à l'Université Concordia, 25,8 à l'Université de Montréal (incluant HEC et Polytechnique), 23,2 à l'Université Laval, 17,8 à l'Université McGill et 15,8 à l'Université de Sherbrooke. Au niveau national, seules cinq universités ont des ratios d'encadrement plus élevés qu'à l'UQAM.

¹² En raison notamment des règles inhérentes au calcul du nombre de professeures et professeurs réguliers en équivalent à temps plein.

1.2 Mesures prises pour l'encadrement et la réussite des étudiantes, étudiants

En matière d'encadrement, l'UQAM vise à favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants par un milieu de vie stimulant, par des soutiens pédagogiques et financiers appropriés et par des modes d'enseignement diversifiés. En ce sens, les Services à la vie étudiante (SVE) travaillent de concert avec les unités académiques et administratives afin de concourir de multiples façons à la persévérance et à la réussite étudiante en développant des outils accessibles, des expertises novatrices et des approches personnalisées qui enrichissent leur parcours académique. De l'intégration au milieu universitaire jusqu'à l'insertion professionnelle, les services dispensés par l'Université contribuent au développement d'un environnement favorable à l'apprentissage et à l'épanouissement des étudiantes et étudiants, stimulant ainsi la persévérance et la réussite universitaire. Ces services comprennent notamment :

- l'accueil et le soutien d'étudiantes et étudiants et de stagiaires en provenance de l'étranger;
- le soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap durant leur cheminement académique (une étudiante, un étudiant sur 40);
- l'appui dans les démarches pour l'obtention d'un soutien financier;
- des outils pour la recherche d'hébergement à Montréal;
- un accompagnement psychologique dans le cheminement tant académique que personnel;
- un accompagnement psychologique et orthopédagogique pour soutenir les étudiantes et étudiants ayant des difficultés ou différents troubles (trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, etc.);
- un accompagnement professionnel en orientation pour aider à la définition du projet scolaire et professionnel;
- des conseils sur des stratégies d'insertion socioprofessionnelle;
- des ressources pour les activités sportives et des conseils en santé physique;
- l'animation et le soutien des projets étudiants.

De façon complémentaire, plusieurs services et unités académiques offrent directement du à la réussite aux étudiantes et étudiants. C'est notamment le cas du **Centre Paulo-Freire**, le centre de ressources et de monitorat du Département de science politique, où des monitrices, moniteurs – généralement des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs – reçoivent sans rendez-vous les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle qui éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire ou qui cherchent une aide sur le plan méthodologique. Un autre exemple est donné par le **Centre d'aide à la réussite** (CARÉ) qui offre aux étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation différentes mesures de soutien, dont du monitorat individuel et des ateliers de préparation au test TECFÉE (test de certification en français écrit pour l'enseignement). Dans d'autres cas, sans être nécessairement reliée à un centre de ressources ou de soutien, la formule de **monitorat de programme** mise en place en 1999 continue d'être offerte dans de nombreux programmes de 1^{er} cycle et quelques programmes de 2^e cycle. En 2013-2014,

elle a d'ailleurs été renforcée dans certains programmes d'études, notamment au sein du baccalauréat en mathématiques. De la même façon, les étudiantes et étudiants peuvent profiter, selon leur cheminement d'études et leur faculté d'appartenance, de diverses initiatives mises en place pour encourager, à tous les niveaux, la réussite étudiante : tutorat de programme, présence de personnes chargées de formation pratique, laboratoires informatiques, ateliers de formation en recherche documentaire (donnés par le Service des bibliothèques), concours de vulgarisation scientifique, soutien à la participation à des rencontres scientifiques, etc.

Au point de vue de l'encadrement, l'année 2013-2014 a surtout été marquée par la **consolidation des activités** et la **poursuite de projets existants**. Cela dit, certaines réalisations ou initiatives particulièrement porteuses méritent d'être soulignées.

1.2.1 De nouvelles mesures d'accessibilité

Tant en matière de politiques d'admission que d'offre de cours, l'UQAM prône, depuis sa fondation, une approche d'accessibilité et de flexibilité qui rend les études universitaires accessibles à tous les étudiantes et étudiants, quelle que soit leur situation familiale ou professionnelle. En 2013-2014, cette approche a notamment mené à l'implantation, au trimestre d'automne 2013, d'une année préparatoire en sciences ou en sciences de la gestion qui offre aux étudiantes et étudiants diplômés hors Québec avec une scolarité préuniversitaire de 12 ans la possibilité de compléter une 13^e année de scolarité afin de satisfaire à l'exigence d'admission à un programme de baccalauréat. Pour l'instant, neuf programmes de la Faculté des sciences et deux programmes de l'École des sciences de la gestion ont intégré à leur cursus cette année préparatoire, mais le fait que cette condition particulière ne s'applique pas aux étudiantes et étudiants étrangers français – très nombreux à l'UQAM – en raison de l'entente France-Québec, fait en sorte que le nombre d'inscriptions demeure peu élevé. Le programme reste donc sous observation quant à l'intérêt des étudiantes et des étudiants.

Sur le plan de l'accessibilité interordres, de nouvelles **ententes DEC-BAC** (passerelles) ont été signées avec le Collège Ahuntsic afin de faciliter l'admission et la reconnaissance des acquis des étudiantes et étudiants diplômés de certains programmes d'études collégiaux, soit les programmes de DEC en techniques de laboratoire, chimie analytique (vers le baccalauréat en chimie) et de DEC en techniques de laboratoire, biotechnologies (vers le baccalauréat en biochimie). Dans le même esprit, une entente a été signée avec le Collège Édouard-Montpetit afin que les deux établissements puissent offrir aux étudiantes et étudiants inscrits au DEC en techniques d'éducation à l'enfance un **cheminement académique intégré** en éducation préscolaire et en enseignement primaire, dont une partie de la formation sera dispensée au Campus de Longueuil.

Ce dernier élément s'inscrit d'ailleurs dans un déploiement plus large de l'offre de formation dans les **centres universitaires en région** de façon à rendre la formation universitaire davantage accessible à la population de la grande région métropolitaine. À titre d'exemples, le programme de certificat en éducation à la petite enfance offert aux Premières nations a accueilli en 2013-2014 ses premières cohortes francophone et anglophone (cours offerts au

Campus de Longueuil et à distance) et trois autres certificats – sciences comptables, soutien pédagogique dans les services de garde éducatifs et finance – ont été ajoutés à l'offre de formation en région. Par ailleurs, le nombre de cours dispensés le jour aux campus de Lanaudière et de Longueuil s'est considérablement accru, ce qui a entraîné une hausse de 28 % du nombre d'étudiants-cours dans l'ensemble des quatre campus en région.

Il est important de préciser que toutes ces initiatives s'inscrivent dans un processus plus large d'évaluation et d'amélioration continue de l'ensemble de la formation dispensée à l'UQAM; processus qui vise à la fois, sur le plan académique, à s'assurer de la qualité et de la pertinence des programmes d'études et, sur le plan pédagogique et technopédagogique, à permettre l'actualisation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de pédagogie universitaire et d'utilisation des technologies numériques.

1.2.2 Une meilleure intégration des étudiantes, étudiants étrangers

L'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers au cours des dernières années a amené l'Université à adopter de nouvelles mesures pour faciliter leur intégration aux études universitaires et favoriser leur réussite académique. En 2013-2014, l'UQAM s'est penchée de façon particulière sur la question des compétences linguistiques. En tant qu'université francophone, l'UQAM doit s'assurer que les étudiantes et étudiants étrangers qu'elle accueille – et dont, pour plus de la moitié d'entre eux, le français représente une langue seconde, voire une troisième langue – possèdent ou aient la possibilité d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française afin de cheminer adéquatement à travers leur cursus. C'est ainsi que l'UQAM a adopté, pour les candidates et candidats titulaires d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années de scolarité ou l'équivalent, un **seuil à obtenir au Test de français international (TFI)** avant d'être admis à un programme de premier cycle (785 sur 990). Cette mesure a été adoptée de pair avec la création d'un **programme court de mise à niveau en français universitaire** de 12 crédits qui permettra aux candidates et candidats ayant obtenu un résultat situé sous le seuil, mais dans une fourchette jugée acceptable (entre 605 et 784 sur 990), de suivre un ou plusieurs cours de français (rédaction, compréhension écrite et orale, expression orale) avant leur admission définitive au programme d'études. Ces cours permettront également d'améliorer les compétences linguistiques ou de combler des lacunes chez certains candidats et candidates aux programmes de cycles supérieurs.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà mises en place au cours des dernières années, parmi lesquelles figure le projet « **Le français au pluriel** », destiné à la réussite dans les études et à l'intégration à la vie universitaire des étudiantes et étudiants étrangers. Ce projet dispense, entre autres, des activités de monitorat individualisé en accompagnement aux études et des ateliers portant sur la langue française, la lecture et la rédaction en français ainsi que sur différentes activités de l'étudiant universitaire de tous les cycles, notamment aux cycles supérieurs.

Enfin, l'Université a également mis en place, dans la foulée de l'instauration de la loi C-35 par Citoyenneté et Immigration Canada, un **Service de soutien juridique en immigration**

pour les étudiantes et étudiants étrangers, en collaboration avec le Département des sciences juridiques, afin de les soutenir dans leurs démarches légales.

1.2.3 Une bonification des services en santé mentale et physique

Les dernières années ont mis en lumière une demande croissante des étudiantes et des étudiants pour différents services, particulièrement dans le domaine de la santé mentale et physique. En 2013-2014, pour mieux répondre aux **besoins psychosociaux** des étudiantes et étudiants, l'UQAM a notamment renforcé l'équipe de professionnelles et professionnels par l'ajout d'une ressource spécialisée en travail social. De plus, deux membres du personnel professionnel des Services-conseils ont obtenu la reconnaissance d'un permis de psychothérapeute. Ces nouvelles expertises, tout comme la consolidation et l'ajout de partenariats avec des organismes externes et des groupes de recherche, ont permis d'accroître le nombre de personnes habilitées à répondre aux besoins en santé mentale des étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, sur le plan de la **santé physique**, le Centre sportif offre déjà aux étudiantes et étudiants, outre ses activités sportives (activités libres, cours, équipes, etc.) et ses multiples programmes de promotion de la santé (*Défi énergie*, programme *8défis*, etc.), des consultations auprès des professionnels de la santé spécialisés dans différents domaines (nutrition, physiothérapie, massothérapie, etc.). Afin de bonifier les services en santé mentale et physique, et faisant suite aux recommandations du Comité de révision des services à la vie étudiante, l'Université a créé en 2013-2014 un Comité consultatif du projet Service de santé (CAPSS) afin d'évaluer la pertinence de mettre éventuellement en oeuvre un Service de santé à l'UQAM dont les axes prioritaires seraient les soins médicaux (soins infirmiers de base), un suivi psychothérapeutique et une clinique sans rendez-vous.

1.2.4 Un soutien accru aux cycles supérieurs

La question de la réussite et de la durée des études aux 2^e et 3^e cycles préoccupe grandement l'UQAM. C'est pourquoi l'Université a lancé en 2012-2013 une démarche de réflexion sur les **finalités des programmes de cycles supérieurs** afin d'améliorer l'expérience étudiante, de mieux répondre aux aspirations et aux besoins de formation des étudiantes et étudiants. Un rapport de recherche intitulé *Réflexions sur les finalités des programmes de cycles supérieurs* a ainsi fait l'objet d'une présentation et de tables de discussion lors d'une séance de la Commission des études en juin 2013. Après une préconsultation, visant à définir les problématiques particulières sur lesquelles désire se pencher la communauté universitaire, une vaste consultation institutionnelle a été lancée en 2013-2014. Les résultats de cette réflexion collective devraient être connus au cours du trimestre d'hiver 2015. De façon complémentaire, un **projet d'Enquête sur les modes d'encadrement** s'est poursuivi au sein de l'Université du Québec. Cette enquête sera administrée pour la première fois au cours du trimestre d'hiver 2014, devrait permettre d'identifier et d'encourager les meilleures pratiques en matière d'encadrement aux cycles supérieurs.

Parallèlement à ces réflexions, quelques initiatives ont vu le jour en 2013-2014 afin d'enrichir l'encadrement des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs. De plus en plus

nombreux à fréquenter les Services-conseils de l'UQAM, ceux-ci ont pu notamment assister à de **nouveaux ateliers** conçus à leur intention et portant, par exemple, sur l'écriture scientifique, ou encore participer à un programme de coaching de lecture. En outre, la Faculté des sciences a adopté, à l'été 2014, un ambitieux programme de soutien financier qui vise à assurer aux doctorantes et doctorants, par le biais d'une combinaison de bourses et de contrats d'auxiliaires d'enseignement, un **appui financier minimal** de 13 000 \$ par année. Ce programme s'ajoute à d'autres politiques de soutien financier adoptées au sein de certaines unités académiques qui toutes, à la hauteur de leurs moyens respectifs, visent à permettre au plus grand nombre possible d'étudiantes et étudiants de cycles supérieurs de se consacrer à temps complet à leurs études.

1.2.5 Un soutien accru à l'insertion socioprofessionnelle

Au cours de l'année 2013-2014, l'Université a cherché à améliorer le soutien à l'insertion professionnelle, notamment en enrichissant l'ensemble des **modes d'accompagnement du projet professionnel des étudiantes et étudiants**. Outre la mise à l'horaire de nombreux ateliers et une augmentation des plages de consultation individuelles au sein des Services-conseils, plusieurs initiatives ont été réalisées au sein des programmes d'études ou des facultés. À titre d'exemple, une journée complète d'activités liées à l'insertion et la réinsertion professionnelle dans le domaine des arts s'est déroulée en mars 2014 et quatre programmes de baccalauréat (travail social, philosophie, design et communication marketing) ont donné lieu à la création d'un réseau socioprofessionnel et la publication hebdomadaire d'une *Bulletin Info-emplois*, amenant un total de 22 réseaux socioprofessionnels correspondant aux champs disciplinaires de 29 programmes d'études différents. Bien que les résultats de l'*Enquête auprès des personnes diplômées* menée par l'Université montrent que la très grande majorité des personnes diplômées de l'UQAM ont obtenu, environ 18 mois après la fin de leurs études, un emploi ayant une correspondance assez ou très forte avec leur domaine d'études (de 70 % à 85 % selon le niveau d'études), il n'en demeure pas moins que des efforts en ce sens restent à faire, particulièrement au sein des programmes d'études qui présentent davantage de défis sur le plan de l'insertion professionnelle.

1.3 Programmes d'activités de recherche et de création

En 2013-2014, l'UQAM a maintenu un niveau d'activités élevé en recherche et en création, avec une large présence dans les domaines des sciences naturelles, des arts et des lettres ainsi qu'en sciences humaines et sociales, incluant le droit, l'éducation et les sciences de la gestion. À cet égard, de par la diversité de ses expertises, l'UQAM est une université particulièrement apte à développer des **projets de nature intersectorielle**. Sa longue tradition d'ancrage dans la communauté, tant en matière de recherche participative que de partage des connaissances et de la culture, représente des atouts considérables pour innover en décloisonnant. Plus précisément, les chercheuses et chercheurs de l'UQAM ont obtenu en 2013-2014 plus de 50 M \$ en subventions et contrats, soit un montant similaire à celui de l'année précédente (voir annexe 1, page 2, lignes 25 et 26). En moyenne, les professeures et professeurs ayant reçu une subvention ont obtenu un montant de 65 144 \$, alors que la valeur moyen des contrats s'élève à 39 492 \$ (voir annexe 1, page 2, lignes

28-3 et 28-4). Au total, ce sont ainsi 725 professeures et professeurs, soit 63,3 % de l'effectif professoral, qui ont pu profiter d'un financement pour effectuer de la recherche et de la création en 2013-2014 (voir annexe 1, page 2, lignes 28-a et 30).

Dans une perspective plus large, l'augmentation du financement de la recherche, passé de 25 M \$ en 1997-1998 à plus de 70 M \$¹³ aujourd'hui, témoigne de la réussite de l'UQAM à s'imposer comme un leader dans certains créneaux d'excellence. Selon le classement de la firme *Research Infosource*, l'UQAM se situait au 21^e rang des 50 universités canadiennes recensées pour le financement de la recherche en 2013. Cependant, il convient de rappeler que 16 des 20 premières universités de ce classement comptent une faculté de médecine, domaine pour lequel les fonds de recherche sont considérables et difficilement accessibles aux établissements qui n'ont pas de faculté correspondante. L'ordre de grandeur des montants du financement de la recherche à l'UQAM s'avère ainsi très semblable à celui du groupe des universités à vocation générale sans faculté de médecine et l'UQAM surclasse, entre autres, les universités York, Carleton et Concordia.

Cela dit, le nouveau portrait démographique résultant du **renouvellement du corps professoral** constitue un défi énorme pour le positionnement de la recherche à l'Université. Les effets se font particulièrement sentir au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) où l'on observe un accroissement de la compétitivité à l'échelle nationale. En effet, depuis une dizaine d'années, les taux moyens de succès ont progressivement diminué pour l'ensemble des universités canadiennes. À l'UQAM, des actions ont été entreprises afin de mieux soutenir les chercheuses et chercheurs dans leurs demandes de subvention. À cet égard on peut mentionner le succès obtenu par l'UQAM au concours Établissement nouveaux professeurs-chercheurs du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). En 2013-2014, 27 jeunes chercheurs obtenaient une nouvelle subvention et un total de 58 professeurs était financé dans le cadre de ce programme. Du côté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), les taux de succès sont beaucoup plus élevés à l'échelle nationale et les performances en recherche des professeurs de l'UQAM continuent de croître. Aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), les subventions obtenues en 2013-2014 montrent une croissance de l'ordre de 15%. C'est en ciblant les créneaux particuliers en sciences naturelles et en sciences de la santé que l'UQAM a su se tailler une place respectable dans la recherche qui a cours en ces domaines.

Dès lors, les quelques paragraphes qui suivent ne visent pas à dresser le portrait de l'ensemble des programmes d'activités de recherche et de création menées en 2013-2014 au sein des unités académiques, mais à mettre en évidence les **mesures les plus susceptibles de contribuer, par leurs effets fédérateurs et systémiques, au**

¹³ *Canada's Top 50 Research Universities 2013*, Research Infosource Inc., 2013.

Les données utilisées dans ce classement incluent les frais indirects de recherche et les bourses aux étudiantes et étudiants versées par les organismes subventionnaires fédéraux.

développement de la recherche et de la création à l'UQAM au cours des prochaines années.

1.3.1 Création du programme des Chaires stratégiques de l'UQAM

Lancé en septembre 2013, le nouveau programme de Chaires stratégiques de l'UQAM permettra la création progressive de douze chaires institutionnelles de recherche au cours des trois prochaines années. Ce programme a pour principal objectif de structurer de nouveaux créneaux de recherche et de création dans des **secteurs émergents, intersectoriels ou novateurs**. Les trois premières chaires ont été créées par le Conseil d'administration le 28 janvier 2014. Il s'agit de la *Chaire de recherche sur le climat et l'évolution de l'Arctique : du passé au futur*, dont la titulaire est Anne de Vernal (Sciences de la Terre et de l'atmosphère), la *Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne* dont la titulaire est Michèle Charpentier (École de travail social) et la *Chaire de recherche sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale*, dont le titulaire est Jean-Marc Fontan (Sociologie). Un deuxième appel de propositions a été lancé le 6 février 2014 en vue de créer cinq nouvelles chaires UQAM. Quatre de ces chaires seront ouvertes à tous les thèmes, mais une cinquième chaire devra porter spécifiquement sur la thématique intersectorielle « Art, culture et mieux-être ».

1.3.2 Développement de la recherche en santé

Au cours des dernières années, l'UQAM a fait de la santé un important **thème intersectoriel de recherche**, mobilisant de nombreux domaines d'expertise au sein de plusieurs facultés et école. L'Institut Santé et Société regroupe ainsi plus d'une centaine de professeures et professeurs de l'UQAM issus d'une diversité de champs disciplinaires. En outre, plusieurs centres de recherche sont aujourd'hui reconnus pour la qualité de leur expertise, tant dans le domaine biomédical (NeuroQAM, Pharmaqam, BioMed) qu'en matière de prévention et de promotion de la santé physique et mentale (ComSanté, GRAPA, CRISE, etc.). Afin de renforcer la position de l'UQAM dans la recherche en santé, diverses rencontres ont été organisées au cours de l'année 2013-2014 avec différents partenaires – actuels ou potentiels – du milieu de la santé. Plusieurs contrats ont ainsi été renouvelés ou sont en attente de confirmation par le ministère de la Santé et des Services sociaux (CSSS Jeanne-Mance et CSSS de la Montagne). D'autres partenariats sont en cours de négociation, notamment avec l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Ces **nouvelles ententes** témoignent indubitablement de la place qu'occupe aujourd'hui l'UQAM dans le secteur de la santé – entendu au sens large, et non seulement clinique – et de son potentiel à y mener des recherches innovantes à la fois sur le plan scientifique et social.

1.3.3 Promotion de la recherche-crédation

Au cours des dernières années, l'UQAM a également su consolider sa position comme chef de file dans le domaine de la **recherche-crédation artistique et médiatique**. Chaque année, l'Université rafle environ le tiers des montants accordés par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) pour l'appui à la recherche-crédation et plusieurs de ses centres et laboratoires (Laboratoire NT2, Hexagram, etc.) ont reçu des subventions

majeures, entre autres de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En matière de production et de diffusion, l'UQAM se démarque par la qualité de ses installations et équipements – auxquels s'ajoutent désormais les anciens locaux de la Ciné-Robothèque de l'Office national du film (ONF) – et la multiplicité des lieux de diffusion (Galerie de l'UQAM, Centre de design, Agora de la danse, etc.). En 2013-2014, l'UQAM a poursuivi le développement de ses collaborations avec des **partenaires externes** afin de mieux soutenir la diffusion de la recherche-crédation. C'est ainsi que plusieurs projets d'expositions (*projet GAO*), d'installations éphémères sur les places publiques (*La grande école*) ou de projections sur les murs des pavillons (*McLaren Mur à mur*) ont pu voir le jour, grâce à la collaboration de partenaires tels que le Partenariat du Quartier des spectacles et la Place des arts.

1.3.4 Nouveaux chantiers université-communautés

Il y a plus de 30 ans déjà, l'UQAM adoptait une **Politique des services aux collectivités**, soutenue par des ressources institutionnelles, qui s'adressait aux groupes n'ayant pas traditionnellement accès à l'université, soit les groupes communautaires, les groupes de femmes et les syndicats. Les collaborations qu'impliquent ces activités avec les groupes visés sont reconnues par le Fonds des services aux collectivités du MESRS, où l'UQAM récolte annuellement des subventions permettant le développement de programmations de transfert et de mobilisation des connaissances.

Parmi les nombreux projets obtenus en 2013-2014, il convient surtout de mentionner un important projet du domaine communautaire, soutenu par la Fondation Chagnon (financement de plus de 650 000 \$ pour 5 ans, dont 95 000 \$ pour 2013-2014), qui permettra un développement structurant sur les **enjeux de la mobilisation pour contrer la pauvreté et l'exclusion**. D'autres projets, qui porteront notamment sur la **question autochtone**, sous l'angle de l'intégration des jeunes aux études postsecondaires, et sur le **développement des compétences en recherche des femmes dans leur communauté** (FSC du MESRS), permettront également un développement qui se poursuivra au cours des prochaines années. Par ailleurs, durant la dernière année, l'Université a également œuvré à la structuration de **Pôles de réflexion et d'action** sur l'immigration (domaine communautaire) et l'intersectionnalité (domaine rapports sociaux de sexe), afin de fédérer des champs d'expertise universitaire et terrain sur ces questions. Ces nouveaux projets favoriseront le développement d'activités structurantes de recherche, de formation et de transfert pour les prochaines années.

1.3.5 Orientations stratégiques de la recherche et de la création 2014-2019

Finalement, au cours de la dernière année, plusieurs séances de travail avec les vice-doyens à la recherche des facultés et école de l'UQAM ont mené à l'élaboration d'un document intitulé « Orientations stratégiques de la recherche et de la création 2014-2019 » dans lequel sont définis **cinq grands pôles d'excellence et de développement**, réunis sous trois idées force, soit les 3I de l'Innovation, l'Intersectorialité et l'Internationalisation : Cognition, création, apprentissage; Enjeux territoriaux et défis environnementaux; Fondements et développement numérique et technologique; Identité(s), culture(s) et

société(s); Santé, prospérité et mieux-être individuels et collectifs. Ce document servira de base à l'élaboration du *Plan stratégique de la recherche et de la création 2014-2019* qui, une fois approuvé par les instances de l'UQAM, sera déposé au Secrétariat des Chaires de recherche du Canada et à la Fondation canadienne pour l'innovation.

En conclusion, l'année 2013-2014 a permis de poursuivre l'essor exceptionnel que l'UQAM a connu depuis sa fondation en 1969. Le bilan de ses réalisations, en particulier en matière de **redressement financier**, d'**actualisation de son organisation** (facultarisation), de **renouvellement du corps professoral**, de **développement des programmes d'études**, d'**ancrage dans les collectivités** et d'**impacts dans la société**, s'avère des plus positifs. En 45 ans, l'UQAM a su se tailler une place unique dans le paysage universitaire. Son modèle original — qui conjugue accessibilité à l'éducation supérieure et recherche d'excellence, enseignements alternatifs et exploration de nouveaux champs du savoir, innovation scientifique et expérimentation créative, dépassement individuel et idéaux collectifs — fait la fierté de sa communauté. Une fierté méritée car si l'UQAM est devenue aujourd'hui cette grande université de recherche et de création, qui a su multiplier ses apports au développement scientifique, social, culturel et économique du Québec, c'est assurément grâce à l'engagement, à l'inventivité, à la passion et au dévouement des membres de sa communauté.

2. Bilan du Plan stratégique 2009-2014

Tel que mentionné en présentation, l'année 2013-2014 constitue la dernière année d'application du *Plan stratégique 2009-2014*. Un bilan s'impose donc.

À l'aube de l'adoption d'un nouveau plan stratégique, qui identifiera les grandes orientations de développement de l'UQAM pour la période 2014-2019 et qui culminera avec le 50^e anniversaire de notre institution, c'est avec fierté que l'UQAM dépose son *État de réalisation des actions nécessaires inscrites au Plan stratégique 2009-2014* qui illustre les progrès accomplis au cours des cinq dernières années et identifie les défis qui restent à relever et auxquels seront conviés à participer tous les membres du corps professoral, les personnes chargées de cours, le personnel cadre et de soutien, la communauté étudiante, les personnes diplômées, ainsi que les partenaires de l'Université.

L'*État de réalisation des actions nécessaires inscrites au Plan stratégique 2009-2014* se trouve à l'annexe 2 du présent document.

3. Vers un nouveau Plan stratégique 2014-2019

Élaboré à la suite d'une première phase de consultation réalisée au cours de l'année 2013-2014, le projet de Plan stratégique qui sera soumis à la communauté universitaire durant l'automne 2014 identifie les grandes orientations de développement de l'UQAM pour la période 2014-2019 qui culminera avec le 50^e anniversaire de notre institution. Le projet se veut rassembleur et mobilisateur. Rassembleur, d'abord, parce que reposant sur une volonté clairement exprimée par la communauté universitaire d'affirmer haut et fort son identité, ses principes, ses valeurs. Mobilisateur, aussi, parce que conçu comme une occasion de définir, collectivement, une vision d'avenir distinctive apte à permettre à l'Université de poursuivre avec succès sa mission dans le contexte des transformations affectant le monde universitaire du XXI^e siècle.

Ancré dans une conception partagée de ce qui donne une couleur particulière à l'UQAM et animé par le souci de contribuer au plein déploiement de ses activités de formation, de recherche et de création, ce document a pour ambition de constituer une référence pour guider les choix académiques, éclairer la prise de décision et stimuler des initiatives répondant aux aspirations de la communauté. Face aux incertitudes politiques, aux difficultés économiques, au déclin démographique et aux pressions de tous ordres qui confrontent les universités, il pourra s'avérer un outil précieux pour favoriser l'émergence de solutions imaginatives et porteuses et pour susciter l'adhésion et l'enthousiasme de tous les membres du corps professoral, des personnes chargées de cours, du personnel cadre et de soutien, de la communauté étudiante, des personnes diplômées, ainsi que des partenaires de l'Université.

Notre mission

Établissement d'enseignement supérieur à vocation générale francophone, public, laïc, l'UQAM a pour mission de :

- Produire, enrichir, préserver, transmettre et partager les savoirs ainsi que le patrimoine scientifique, culturel, intellectuel et artistique;
- Contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante aux trois cycles d'études;
- Participer au développement de la société par des activités de formation, de recherche et de création arrimées aux préoccupations des milieux éducatifs, culturels, professionnels, sociaux ou économiques;
- Stimuler, développer et promouvoir la curiosité scientifique et artistique, la pensée analytique, le sens critique, la créativité, l'autonomie et l'engagement.

Nos principes fondamentaux

À l'instar de toutes les universités du monde, l'UQAM, pour accomplir sa mission, doit pouvoir compter sur l'affirmation, le respect et la mise en œuvre des principes fondamentaux que sont la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et l'arrimage enseignement-recherche. Ces paramètres sont non seulement à l'origine de *l'universitas* mais représentent les garants essentiels pour que cette institution, à nulle autre pareille, puisse jouer pleinement son rôle et porter tous ses fruits.

1. La liberté académique

Le droit des membres de la communauté universitaire d'enseigner, de faire de la recherche et de la création, de communiquer le savoir et de diffuser la culture, en toute indépendance et à l'abri de pressions indues, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou idéologique, constitue une condition essentielle à la réalisation de la mission universitaire.

Sans la liberté de recourir à un éventail diversifié de disciplines, de méthodes, d'approches, d'outils ou de contenus pédagogiques, scientifiques ou artistiques; sans l'hétérodoxie des idées, des courants de pensée et des pratiques de recherche ou de création; sans la pluralité des modes de production, de conservation, de transmission et de mobilisation du savoir; l'université ne serait plus à même d'apporter ses contributions sur les plans de l'avancement de la science, de l'enrichissement de la culture, de la formation d'une relève citoyenne et du développement de la société.

La liberté académique implique bien sûr des obligations et responsabilités. Elle doit reposer sur l'intégrité et la rigueur intellectuelle dans les activités de recherche, de création et d'enseignement, un discours raisonné, la recherche des faits et l'évaluation par des pairs. Elle est encadrée par des normes éthiques et professionnelles applicables aux diverses disciplines. Enfin, elle doit s'exercer dans le respect des droits et libertés des personnes.

2. L'autonomie universitaire

Les universités ont le devoir de promouvoir et de protéger la liberté académique. Pour ce faire, elles doivent être des établissements autonomes. Par cette affirmation, on entend que les universités sont libres de fixer elles-mêmes leurs orientations stratégiques et ont pleine autorité sur leurs modes de gestion et de fonctionnement.

L'autonomie universitaire suppose :

- Un financement adéquat des universités permettant de garantir l'aménagement et la préservation de cet espace d'autonomie et de liberté.
- La mise en place de mécanismes permettant d'assurer la qualité et la pertinence des activités universitaires.
- Une gestion saine et efficace des ressources assortie de pratiques de reddition de comptes dans le contexte d'une gouvernance académique collégiale, participative et responsable.

3. L'interrelation de l'enseignement, de la recherche et de la création

L'articulation enseignement-recherche-cr ation constitue une caract eristique fondamentale des environnements intellectuels que mettent en place les universit es. Cette interrelation, qui s'incarne tout particuli erement dans la fonction professorale, est au c oeur du processus de formation aux cycles sup erieurs. Il convient cependant de rappeler que les liens entre l'enseignement et la recherche ou la cr ation se manifestent   tous les cycles d' tudes, qu'il s'agisse, entre autres, d'enrichir le contenu des cours gr ce   des connaissances nouvelles, des techniques d'avant-garde ou des savoirs de pointe, d'enseigner les m ethodes et les strat egies de recherche, de favoriser le d veloppement d'une posture critique   l'endroit du savoir, de privil gier une p dagogique ax ee sur la r solution de probl emes ou de faire participer les  tudiantes,  tudiants   des projets de recherche. Se d clinant de mani ere vari ee et complexe, l'arrimage enseignement-recherche-cr ation, et les b n efices r ciproques qui en r sultent, s'av erent essentiels pour permettre   l'universit  d'assumer pleinement son r le en mati ere de d veloppement d'une v ritable culture du savoir.

Notre vision d'avenir

Dans cinq ans, l'UQAM se sera affirmée et sera reconnue comme...

Une université d'excellence socialement responsable

L'UQAM aspire à offrir, dans toutes ses facultés et école, une expérience universitaire unique en raison de la très haute qualité de ses activités de recherche, de création et de formation, conjuguée à un engagement exemplaire en faveur de la démocratisation de l'éducation supérieure. Par ses contributions au développement et à la diffusion des connaissances, par l'efficacité de ses mesures favorisant l'accès aux études et la réussite étudiante, par ses multiples ancrages dans la collectivité et par son ouverture sur le monde, l'Université concourt à l'avancement de la science, à l'enrichissement de la vie culturelle et à la recherche de solution aux grands défis collectifs et ce, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Un milieu d'études et de travail sain, dynamique et stimulant

L'UQAM se veut une université ouverte, plurielle et à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa communauté. Par sa capacité à ouvrir des espaces de dialogue et de communication, par la dynamique constructive de partage et d'échange qu'elle favorise, par les conditions propices à la réussite académique et professionnelle qu'elle met en place et par les pratiques de développement durable qu'elle privilégie, l'Université contribue à créer un environnement qui favorise le respect, l'épanouissement, l'engagement et le mieux-être des personnes qui composent sa communauté.

Une organisation efficiente sur le plan de la gestion des ressources

L'UQAM souhaite être reconnue pour l'efficacité de son modèle organisationnel qui combine l'approche collégiale et participative à la simplicité et à l'efficacité de ses processus administratifs et décisionnels. Par le caractère exemplaire de sa gouvernance universitaire, par ses pratiques de gestion axées sur la transversalité, la collaboration et le partage des ressources, par la souplesse de ses règles, procédures et fonctionnement administratif, et par ses pratiques de suivis et d'amélioration continue, l'UQAM met en œuvre un modèle organisationnel qui répond tout à la fois aux exigences de légitimité, d'efficacité, de responsabilité et d'imputabilité.

Nos valeurs

Ce Plan stratégique vise à permettre à l'UQAM de réaliser sa vision d'avenir au terme de la période 2014-2019. Pour inspirer la communauté, assurer la portée de ses actions et éclairer les décisions en matière de développement de l'Université, quatre valeurs phares ont été privilégiées : l'imagination, l'excellence, l'engagement citoyen et la reconnaissance.

L'imagination

– **au service de la science, de la culture et de la société**

- l'originalité, l'inventivité, la créativité
- l'audace de penser, de dire et de faire *autrement*
- le rôle de pionnier, d'avant-garde
- l'innovation scientifique et sociale

L'excellence

– **se dépasser sur tous les fronts**

- la qualité de la formation, de la recherche et de la création
- le dépassement de soi et la réussite académique
- l'évaluation, les suivis et l'amélioration continue
- la gestion responsable des ressources

L'engagement citoyen

– **une université ancrée dans son milieu et ouverte sur le monde**

- la connaissance et la culture en partage
- des programmes, des services et des mesures favorisant un accès élargi aux études et aux savoirs universitaires
- des collaborations répondant aux besoins des collectivités
- des pratiques de développement durable

La reconnaissance

– **des contributions à valoriser et à promouvoir**

- la prise en compte et la reconnaissance des expertises, des apports et des mérites des membres de la communauté
- la mise en valeur des réalisations de la communauté
- la promotion de la contribution de l'Université et de ses impacts dans la société

Nos atouts

Pour accomplir avec succès sa mission, en continuité avec ses idéaux fondateurs et en harmonie avec les valeurs et objectifs qui sous-tendent sa vision d'avenir, l'UQAM dispose de nombreux atouts. À l'heure où les universités sont appelées à relever de nombreux défis dans un contexte en mouvance où les enjeux sont multiples, il convient de rappeler certaines caractéristiques qui font la force de notre université et sont à même de favoriser la poursuite de son développement.

L'UQAM, aujourd'hui, c'est ...

- ↳ Une grande université publique, laïque et francophone, portée par une communauté intellectuelle, scientifique et artistique comptant plus de 1 150 professeures, professeurs et maîtres de langue, environ 1 800 chargées, chargés de cours et 43 000 étudiantes et étudiants, auxquels s'ajoutent une centaine de cadres et quelque 2 000 employées, employés de soutien;
- ↳ Un large spectre de champs disciplinaires rayonnant par le biais de près de 300 programmes d'études (dont une centaine aux cycles supérieurs) dans les grands secteurs des arts, des communications, du droit et de la science politique, de l'éducation, des sciences humaines, des sciences naturelles et de la gestion, qui représentent autant de facultés et école de l'Université;
- ↳ Un vaste éventail d'équipes, de laboratoires, de chaires, de centres et d'instituts, regroupant des professeurs d'expérience ainsi que des chercheurs et créateurs de la relève, dont les activités concourent à l'avancement du savoir, à l'enrichissement de la culture, à la qualité de la formation et au développement de la société;
- ↳ Une culture institutionnelle où l'exploration de questions inédites, la recherche de solutions novatrices, l'imagination créative et la volonté de sortir des sentiers battus, contribuent à favoriser les pratiques artistiques d'avant-garde, le renouveau pédagogique ainsi que l'innovation scientifique et sociale;
- ↳ Une population étudiante impliquée dans son milieu et ouverte sur le monde, partageant des valeurs d'engagement et de solidarité, dont l'impact se manifeste dans une foule d'initiatives qui contribuent à dynamiser la vie universitaire;
- ↳ Un réseau étendu de partenaires provenant tant du monde des affaires que des milieux culturels, éducatifs, scientifiques ou sociaux, doublé d'une vaste expérience de pratiques collaboratives avec des organismes issus des milieux associatifs et communautaires;
- ↳ Un bassin de plus de 220 000 diplômées et diplômés œuvrant dans une diversité de domaines au Québec, au Canada et à l'étranger;
- ↳ Une localisation géographique privilégiée au centre-ville de Montréal, au cœur des quartiers latin et des spectacles, à proximité de la Grande Bibliothèque, des grands musées montréalais et d'autres institutions culturelles, qui profite d'une diversité d'accès au transport en commun.

Les orientations stratégiques

Le Plan stratégique 2014-2019 s'articule autour de quatre orientations à même de permettre à l'UQAM de relever les défis qui s'annoncent au cours des prochaines années. Représentant autant d'enjeux majeurs pour l'Université, ces orientations se déclinent en 16 objectifs spécifiques associés à divers axes d'interventions ciblées. Le but visé ? Permettre à la communauté universitaire d'œuvrer de concert pour transformer ce plan quinquennal en réalisations inspirantes et inspirées.

Orientation 1 :

Actualisation des modes de développement de l'Université

Dans les prochaines années, l'UQAM devra poursuivre sa mission dans un contexte marqué par des transformations de tous ordres qui interviennent sur l'évolution et le développement de ses activités. Or, s'il est vrai que les universités sont des milieux intellectuels qui « carburent » à la nouveauté – dans les divers champs du savoir –, elles sont aussi des organisations bureaucratiques complexes qui peinent parfois à s'ajuster aux réalités nouvelles ou à faire face aux défis de l'heure. Toutefois, afin d'être à même de répondre aux besoins variés et légitimes qui émergent en matière de formation, de recherche, de création, et de service à la collectivité, l'Université doit tenir compte des contextes nouveaux – socioéconomiques, technologiques, démographiques, culturels, politiques – qui caractérisent son environnement.

Parmi ces changements figurent notamment la diversification des profils étudiants et des parcours d'études, l'explosion des technologies numériques et l'accroissement des échanges internationaux. Si certaines des dynamiques à l'œuvre peuvent représenter des occasions de redéploiement et d'enrichissement de la mission universitaire, d'autres transformations, telles que la fragilisation du financement public des universités, la compétition interuniversitaire, les pressions à l'hyperspécialisation, le cloisonnement disciplinaire ou sectoriel, et enfin, la tendance à la segmentation des activités de recherche, de création et de formation (structure en silo) peuvent entraver la capacité de l'UQAM de mener à bien sa mission. Dans les deux cas – opportunités ou menaces – le statu quo n'est pas une solution. Le défi consiste donc à prendre acte des mutations et à agir en conséquence dans le respect des valeurs et de la mission fondamentale de l'Université.

Objectif 1.1

Favoriser une approche intégrée et transversale des activités de recherche, de création et de formation

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Arrimage enseignement-recherche-crédation	Plus grande intégration des étudiantes et étudiants dans des activités de recherche et de création aux trois cycles d'études Investissement accru du corps professoral au 1er cycle Accroissement du caractère structurant des initiatives
Interdisciplinarité et intersectorialité	Ouverture accrue des programmes à d'autres disciplines ou champs d'études
	Développement de projets de formation, de recherche et de création interdisciplinaires ou intersectoriels Évaluation des structures interdisciplinaires et élaboration de moyens pour en favoriser les effets structurants

Objectif 1.2

Adapter les activités de formation, de recherche et de création aux nouvelles réalités de la population étudiante

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Programmes d'études	Adéquation de l'offre globale de programmes Reconnaissance des acquis et souplesse des cheminements Meilleure arrimage des contenus des activités aux objectifs généraux et spécifiques de formation Renforcement des liens avec les milieux de pratique, les réseaux socioprofessionnels et les diplômées, diplômés
Offre de services	Intégration facilitée des étudiantes, étudiants aux parcours non-traditionnels Mise en place de mesures favorisant la conciliation famille-études-travail Soutien accru à la réussite des études tout au long du parcours académique Initiatives visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes, étudiants Développement de la formation continue
Pédagogie de l'enseignement supérieur	Promotion et dissémination des pratiques innovantes et porteuses Création de communautés de pratique Diversification des modalités de formation à la recherche et à la création

Objectif 1.3

Mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Déploiement d'une stratégie d'internationalisation	Définition et adoption d'une stratégie d'internationalisation des activités de recherche, de création et de formation Mise en place de moyens et d'actions pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation Promotion de l'internationalisation selon des modalités cohérentes avec la mission, les principes et les valeurs de l'UQAM
Positionnement de l'Université sur la scène internationale	Rayonnement accru de l'UQAM et des contributions des membres de sa communauté Développement de solidarités internationales autour des principes liés à la collaboration interuniversitaire, au partage des savoirs et à la responsabilité sociale des universités

Objectif 1.4

Tirer le plein potentiel des technologies numériques dans tous les secteurs d'activités de l'Université

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Environnements numériques d'apprentissage (ENA)	Amélioration de l'expertise en technopédagogie Enrichissement de la pédagogie grâce à l'intégration des nouvelles technologies Déploiement de cours en mode hybride ou entièrement à distance Amélioration des interfaces destinées aux étudiantes, étudiants (plateforme mobile, ergonomie)
Environnements numériques de recherche et création	Développement du travail collaboratif Accès à des grappes de calcul et à du stockage de masse Diffusion facilitée des données et des résultats de recherche Mise en œuvre de nouvelles façons de partager le savoir et la culture
Systèmes d'information et de gestion	Renouvellement des systèmes d'information de gestion académique Implantation de l'inventaire du financement de la recherche Mise en place d'un entrepôt de données institutionnelles Niveau de gouvernance amélioré
Rayonnement et mission citoyenne	Valorisation de l'université à contenu ouvert Partage des connaissances et des logiciels Promotion du logiciel libre et du libre accès Participation à des initiatives citoyennes relatives aux technologies de l'information et des communications

Objectif 1.5

Obtenir un financement adéquat pour l'UQAM

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Politique de financement	Adhésion de la communauté universitaire, des parties prenantes et des milieux gouvernementaux à une nouvelle Politique de financement qui tient davantage compte des caractéristiques de l'UQAM, de sa mission sociale et des activités particulières qu'elle déploie en matière de recherche, de création, d'enseignement et de services aux collectivités
Recrutement	Accroissement de l'attractivité de l'UQAM
Financement de la recherche et de la création	Renforcement de la capacité de recherche et de création Amélioration du soutien public de la recherche Croissance des fonds de recherche et de création
Philanthropie	Consolidation des liens avec les donateurs Bonification des fonds de bourses Développement de partenariats universités-milieu structurants et respectueux de la liberté académique

Orientation 2 :

Instauration de pratiques de gestion plus efficaces

Au cours des dernières années, les attentes formulées à l'endroit des universités — et l'UQAM n'y échappe pas, loin s'en faut — n'ont cessé d'augmenter, notamment en ce qui a trait à la saine gouvernance, à la gestion rigoureuse des finances et à la reddition de comptes. Que les demandes émanent des milieux gouvernementaux, des médias, de la collectivité ou de la communauté universitaire elle-même, on attend des universités, qui revendiquent un meilleur financement, qu'elles fassent la démonstration publique de la qualité et de la probité de leur intendance et de leurs réalisations.

L'UQAM doit ainsi répondre aux exigences de l'État — en termes de transparence, d'imputabilité et de gestion responsable des ressources qui lui sont confiées — dans le contexte particulier que représente la gouvernance universitaire, laquelle se distingue radicalement de la gouvernance d'entreprise ou autre organisation à but lucratif ou non lucratif. Il s'agit là bien sûr d'un défi, d'autant plus que l'UQAM, en l'absence d'une refonte de la Loi sur l'Université du Québec, ne dispose pas d'une complète autonomie institutionnelle.

À l'interne, les questions liées à la gouvernance, à la décentralisation et à la gestion optimale des ressources constituent également une source de préoccupations. Ainsi, une part importante des acteurs de la vie universitaire souhaiterait voir s'établir un meilleur équilibre entre l'attachement aux principes liés à la gestion collégiale et participative, et la nécessité d'améliorer l'efficacité des processus décisionnels. La lourdeur des structures, la complexité administrative, la rigidité bureaucratique et les silos de gestion figurent aussi parmi les défis auxquels l'Université est invitée à s'attaquer pour être en mesure de poursuivre avec ses succès les divers volets de sa mission.

Objectif 2.1

Optimiser la gouvernance et la reddition de comptes

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la Loi sur l'Université du Québec pour assurer à l'UQAM une complète autonomie Reconnaissance de l'autonomie des établissements au sein des diverses associations universitaires à l'échelle québécoise, canadienne et internationale, incluant un éventuel Conseil national des universités Consolidation du rôle des facultés et école comme espaces de gouvernance et leviers de développement décisionnels Actualisation du rôle, de la composition, des responsabilités et du fonctionnement des instances supérieures de l'UQAM
Reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> Transparence accrue des processus de décision et de gestion budgétaire Simplification des rapports d'activités et des bilans annuels Importance accordée à la triple reddition de comptes : financière, sociale et environnementale Production et diffusion d'informations permettant d'apprécier les réalisations dans une perspective d'amélioration continue

Objectif 2.2

Simplifier les processus administratifs et décisionnels

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Organisation des services	Développement d'une approche centrée sur les personnes
Exigences administratives	Allègement et assouplissement des processus et procédures
Modes de consultation	Optimisation des pratiques pour un meilleur équilibre entre les demandes de représentativité et les exigences d'efficacité
Processus d'allocation et de gestion des ressources	Révision des processus d'allocation et de gestion des ressources en fonction d'un modèle institutionnel (objectifs, principes, critères) permettant d'assurer la mise en œuvre du Plan stratégique Capacité améliorée de répondre à de nouveaux besoins et/ou de financer des projets porteurs

Objectif 2.3

Accroître la collaboration et le partage des ressources

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Modes de gestion	Implantation d'une approche horizontale (brisant les silos de gestion) Accroissement des pratiques et initiatives visant le partage d'informations, les échanges de bonnes pratiques et la mise en commun des expertises
Accès aux ressources	Mise en place de processus et pratiques favorisant un usage partagé des ressources

Objectif 2.4

Favoriser les suivis et l'amélioration continue

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Processus administratifs	Production d'analyses structurelles, de diagnostics et de bilans stratégiques Instauration de processus visant l'amélioration continue
Processus décisionnels	Amélioration des mécanismes pour assurer le suivi des travaux et des décisions

Orientation 3 :

Mise en place d'un milieu de vie sain, dynamique et stimulant

La première phase de la consultation menée auprès de la communauté a clairement mis en évidence l'importance de l'Université comme lieu d'études, lieu de travail et lieu de vie. Si l'attachement à l'UQAM est manifeste, il n'en demeure pas moins que des améliorations sont souhaitées. Pour assurer avec succès sa mission, l'Université doit miser sur le plein potentiel de sa communauté. Cela exige de mieux reconnaître les expertises, les apports et les mérites des personnes qui, au quotidien, contribuent au bon déroulement des activités ponctuant la vie universitaire. Cela signifie aussi de laisser place aux initiatives de la communauté, d'être attentif aux personnes et à leurs besoins, de veiller à leur santé et à leur sécurité et de voir à améliorer la qualité de leurs environnements. Faire de l'UQAM un milieu de vie, d'études et de travail plus vert, plus sain, plus valorisant et plus stimulant représente un enjeu d'importance. L'essor de l'institution est — et a toujours été — le fruit de l'engagement, de l'imagination et des efforts conjugués de tous les membres de la communauté. Assurer la reconnaissance, le développement et le mieux-être des personnes représente, pour l'UQAM, un enjeu majeur de développement.

Objectif 3.1

Soutenir les initiatives visant la promotion de la santé, la protection de l'environnement et la qualité de vie sur le campus

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Santé	Bonification de l'offre de services en santé Mise en œuvre d'une politique de promotion de la santé
Environnement	Réduction de l'empreinte écologique des membres de la communauté universitaire sur le campus Promotion et adoption de bonnes pratiques en matière de gestion écoresponsable
Qualité de vie	Amélioration de la qualité des espaces collectifs sur le campus Mise en place de mesures favorisant la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Objectif 3.2

Reconnaître les contributions, les expertises et les mérites des membres de la communauté

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Reconnaissance des personnes	Valorisation de l'implication étudiante dans la vie universitaire et la vie de la Cité Plus grand appel aux expertises des membres de la communauté Meilleure reconnaissance des contributions du personnel d'enseignement, de soutien et d'encadrement Intégration accrue des personnes chargées de cours à la vie universitaire Reconnaissance de la qualité des accomplissements en matière d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités
Rayonnement à l'externe	Promotion des réalisations, contributions et expertises des membres de la communauté auprès des publics et organismes externes

Objectif 3.3

Améliorer l'organisation du travail et la gestion des carrières

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Organisation du travail	Amélioration des compétences en gestion du personnel Meilleure prise en compte des capacités, expertises, suggestions et savoir-faire du personnel Planification de la relève dans tous les secteurs d'emploi Meilleure arrimage entre les besoins et les ressources
Gestion des carrières	Accroissement du perfectionnement et des formations offertes au personnel Mobilité professionnelle accrue et soutien au cheminement de carrière Rétention du personnel hautement qualifié Amélioration des environnements de travail et renouvellement des pratiques pour favoriser l'accès à l'égalité

Objectif 3.4

Améliorer les échanges et la circulation de l'information

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Communication interne	Amélioration de l'accès à l'information Accroissement de la qualité des échanges (respect, tolérance, ouverture, civilité) Développement du sentiment d'appartenance
Communication externe	Visibilité accrue de l'UQAM Meilleure appréciation de l'originalité de la contribution de l'Université au développement scientifique, culturel, social et économique du Québec

Orientation 4 :

Renforcement de l'ancrage de l'Université dans son milieu

On le sait, l'UQAM a définitivement fait œuvre de pionnière en matière d'ouverture aux milieux et de démocratisation du savoir. Aujourd'hui, pratiquement toutes les universités ont le souci d'inscrire dans leur mission leur volonté de répondre aux besoins des collectivités et de contribuer au développement de la société. L'université tour d'ivoire (si tant est qu'elle ait jamais existé !) ne caractérise plus le modèle universitaire du 21^e siècle. Désormais, les savoirs universitaires sont de plus en plus partagés, échangés, transmis, coconstruits, disséminés, diffusés auprès des collectivités et dans divers milieux de la société.

Dans cette volonté de s'ouvrir au monde, l'UQAM doit veiller — comme toujours ! — à être à l'écoute des besoins sans pour autant se laisser dicter de l'extérieur ce qui doit être étudié en son sein et comment cela doit l'être. Dit autrement, cette capacité des universités à contribuer au développement des sociétés dans lesquelles elles s'insèrent exige de maintenir un précieux équilibre entre l'ouverture, la collaboration et le dialogue avec les milieux et le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique.

Assurer la présence citoyenne de l'UQAM dans son quartier ; renforcer son rôle et son impact sur le territoire dans le cadre de grands projets visant à assurer la relance de Montréal comme ville de savoirs, de culture et d'innovations ; favoriser des partenariats de recherche et de formation porteurs, tant pour les milieux visés que pour les divers volets de la mission universitaire ; ceci représente, pour l'Université, des enjeux de développement majeurs. Évidemment, cet ancrage dans le milieu serait incomplet s'il ne pouvait compter sur des liens étroits tissés avec les personnes diplômées de l'UQAM qui, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, ont su mettre à profit leur savoir, leurs talents et leur sens de l'engagement dans une foule de domaines. Des personnes qui, au cours de la première phase de la consultation, ont clairement fait entendre leur volonté d'apporter une contribution originale au développement de l'Université et au succès de sa mission.

Objectif 4.1

Raffermir les liens avec les personnes diplômées

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Sentiment d'appartenance	Développement d'initiatives favorisant, du début à la fin des études, l'intégration des étudiantes, étudiants dans leur programme, département ou faculté, ainsi que la qualité de leur interaction avec le milieu universitaire
Activités destinées aux personnes diplômées	Offre améliorée de services et privilèges Développement de nouvelles activités culturelles et sociales Reconnaissance des personnes et promotion de leurs réalisations
Contributions des personnes diplômées à la mission universitaire	Engagement accru dans des collaborations de recherche Renforcement des collaborations dans la formation (mentorat, conférence, placement en stage)

Objectif 4.2

Faire de l'UQAM un partenaire incontournable pour le développement de Montréal

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Développement socioéconomique	Déploiement de la mission citoyenne de l'UQAM dans les projets d'aménagement du quartier et de développement socioéconomique des milieux environnants Participation remarquable, à titre de leader ou de collaborateur, à des initiatives visant à assurer la relance de Montréal en tant que ville prospère et solidaire Mise en valeur des contributions de l'Université et de sa communauté au développement économique et social des collectivités sur le territoire montréalais
Arts, sciences et technologies	Déploiement de la mission citoyenne de l'UQAM dans les projets d'animation et d'enrichissement de la vie culturelle dans les quartiers environnants Participation remarquable, à titre de leader ou de collaborateur, à des initiatives visant à donner un nouvel élan à Montréal en tant que ville du savoir, de la culture et du design Mise en valeur des contributions de l'Université et de sa communauté au développement des arts et des sciences sur le territoire montréalais

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Rayonnement international	En collaboration avec les autres établissements d'enseignement supérieur, contribution remarquable à la promotion de Montréal comme ville universitaire et pôle d'innovations

Objectif 4.3

Favoriser le développement de partenariats structurants avec les milieux éducatifs, culturels, sociaux et économiques

Exemples d'interventions ciblées	
Axes d'intervention	Cibles
Partenariats de recherche, de création et de formation	Consolidation des collaborations dans les créneaux d'excellence existants Développement de nouveaux partenariats répondant aux besoins des collectivités et aux exigences de la mission enseignement-recherche-crédation
Collaboration entre établissements d'enseignement supérieur	Développement de projets interordres Développement de programmes conjoints Mise à profit des liens tissés avec les autres universités, notamment les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) pour favoriser des initiatives de mobilisation des connaissances couvrant l'ensemble du territoire Partage de ressources et d'expertises dans le cadre des organisations

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre et le suivi du Plan stratégique 2014-2019 seront assurés, notamment, par des plans d'action annuels, tandis qu'une veille stratégique sera exercée afin d'évaluer de manière continue le degré d'atteinte des objectifs du Plan et la pertinence d'y apporter des ajustements en fonction de l'évolution des contextes interne et externe.

Références

- Association des universités et collèges du Canada (AUCC). Tableau « Effectifs préliminaires 2013 (arrondis) à temps plein et à temps partiel aux établissements membres de l'AUCC ». Disponible en ligne : <<http://www.aucc.ca/fr/universites-canadiennes/faits-et-chiffres/effectifs-par-universite/>>. Consulté le 14 octobre 2014.
- Bonin, Sylvie et Stéphanie Girard. *Consortium for Student Retention Data Exchange (CSRDE). Évolution de la persévérance aux études selon l'Enquête sur les programmes de baccalauréat (cohortes d'automne de 2000 à 2008) : L'Université du Québec dans le contexte nord-américain*. Québec, Université du Québec, Direction de la recherche institutionnelle, mars 2011. 29 p.
- Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). *Inscriptions au trimestre d'automne 2014 : quelques observations*. Tableau « Variation en %, au 24 septembre de chaque année, du nombre d'étudiants étrangers inscrits au trimestre d'automne 2014 par rapport au trimestre d'automne 2013 selon le niveau d'études (données préliminaires) ». Disponible en ligne : <http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Insc_a2014_Compilation.pdf>. Consulté le 14 octobre 2014.
- « 2014 University Rankings », *Maclean's magazine*, 11 novembre 2013.

Annexes

Annexe 1 – Indicateurs de suivi universitaire

Annexe 1 : Indicateurs de suivi universitaires

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal									Date : 30 octobre 2014	
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						III. Remarques		
INDICATEURS		Année								
	Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014		
Clientèle étudiante										
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	24 867	24 704	24 661	25 932	27 102	26 430	28 301	Comptabilisés sur une base annuelle.
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	40 259	39 350	39 018	40 265	41 500	41 320	42 935	Comprend tous les étudiants, incluant les
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	18 261	18 189	18 445	19 153	19 973	20 168	20 991	étudiants libres, les visiteurs et les stagiaires
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	14 344	13 747	13 267	13 669	13 682	13 096	13 674	postdoctoraux.
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	6 897	6 833	6 669	6 998	7 246	7 365	7 672	Étudiants subventionnés seulement. Inclut
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	17,1	17,4	17,1	17,4	17,5	17,8	17,8	les programmes courts et les DESS.
7	Effectif étudiant étranger	n	2 450	2 516	2 598	2 501	2 598	2 776	3 250	Étudiants subventionnés seulement. Exclut
8	Effectif étudiant étranger	%	6,1	6,4	6,7	6,2	6,3	6,7	7,5	les résidents permanents.
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	112	98	112	121	169	143	201	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	115	127	154	141	151	176	192	
11	Résidents en médecine	n	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Professeurs										
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	62	37	58	63	102	116	72	Du 1er mai au 30 avril.
13	Nombre de professeurs (total)	n	1 006	989	1 006	1 031	1 091	1 120	1 145	État des postes au 1er octobre.
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	983	959	982	971	1 032	1 058	1 084	
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	23	58	55	60	59	62	61	
14	Nombre de chargés de cours	n	1 785	1 656	1 522	1 622	1 765	1 846	1 786	Inclut tous les chargés de cours actifs.
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,6	3,2	3,4	3,4	3,5	3,4	3,4	
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	2,2	2,6	2,8	2,8	2,7	2,5	2,8	
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	18,2	18,4	18,3	18,6	18,3	18,0	18,3	
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,9	6,9	6,6	6,8	6,6	6,6	6,7	Inclut les programmes courts et les DESS.
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	24,7	25,0	24,5	25,2	24,8	23,6	24,7	
20	Cours donnés par les professeurs	%	47,6	42,7	44,8	43,3	44,0	45,7	43,8	
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	52,4	57,3	55,2	56,7	56,0	54,3	56,2	
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
22-1	Cours donnés par les professeurs	n	3 632	3 168	3 468	3 455	3 772	3 824	3 880	Exclut les activités d'encadrement individuel.
22-2	Cours donnés par les chargés de cours	n	3 998	4 250	4 278	4 528	4 799	4 545	4 973	
22-3	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	n	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
22-4	Cours donnés total	n	7 630	7 418	7 746	7 983	8 571	8 369	8 853	Exclut les activités d'encadrement individuel.

Source: Registrariat (lignes 1 à 11), Service du personnel enseignant (lignes 12 à 14), Service de planification académique et de recherche institutionnelle (lignes 15 à 22-4), août 2014.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal											Date : 30 octobre 2014		
											Page 1b de 4		
I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques		
INDICATEURS		Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2013										
			1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Non subventionnés*		TOTAL		
			Baccalauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Maîtrise	Autres	Grades	Autres	Total
Hommes													
École des sciences de la gestion	n	2 027	2 941	619	381	67	0	251	10	2 964	3 332	6 296	*Sont regroupés sous cette rubrique les étudiants suivants : Auditeurs, Étudiants en bachotage, Étudiants hors-Canada et Stagiaires en recherche de 1er cycle ou post-doctoral.
Faculté de communication	n	514	363	99	10	22	0	0	6	635	379	1 014	
Faculté de science politique et de droit	n	658	191	142	0	60	0	0	3	860	194	1 054	
Faculté des arts	n	700	246	175	16	87	0	0	0	962	262	1 224	
Faculté des sciences	n	1 557	432	293	22	161	0	0	70	2 011	524	2 535	
Faculté des sciences de l'éducation	n	829	77	110	127	26	0	0	3	965	207	1 172	
Faculté des sciences humaines	n	797	336	307	53	232	0	0	15	1 336	404	1 740	
Étudiants-es libres, visiteurs et autres	n		1 218		130		83	0	25	0	1 456	1 456	
Ensemble des secteurs	n	7 082	5 804	1 745	739	655	83	251	132	9 733	6 758	16 491	
Femmes													
École des sciences de la gestion	n	2 917	3 874	499	338	54	0	102	7	3 572	4 219	7 791	
Faculté de communication	n	1 496	1 069	192	20	28	0	0	11	1 716	1 100	2 816	
Faculté de science politique et de droit	n	844	248	128	0	20	0	0	2	992	250	1 242	
Faculté des arts	n	1 673	622	433	45	168	0	0	5	2 274	672	2 946	
Faculté des sciences	n	846	213	242	14	93	0	0	35	1 181	262	1 443	
Faculté des sciences de l'éducation	n	2 801	1 028	490	261	49	0	0	7	3 340	1 296	4 636	
Faculté des sciences humaines	n	1 743	811	406	124	529	0	0	17	2 678	952	3 630	
Étudiants-es libres, visiteurs et autres	n		1 594		207		110	0	29	0	1 940	1 940	
Ensemble des secteurs	n	12 320	9 459	2 390	1 009	941	110	102	113	15 753	10 691	26 444	
Total													
École des sciences de la gestion	n	4 944	6 815	1 118	719	121	0	353	17	6 536	7 551	14 087	
Faculté de communication	n	2 010	1 432	291	30	50	0	0	17	2 351	1 479	3 830	
Faculté de science politique et de droit	n	1 502	439	270	0	80	0	0	5	1 852	444	2 296	
Faculté des arts	n	2 373	868	608	61	255	0	0	5	3 236	934	4 170	
Faculté des sciences	n	2 403	645	535	36	254	0	0	105	3 192	786	3 978	
Faculté des sciences de l'éducation	n	3 630	1 105	600	388	75	0	0	10	4 305	1 503	5 808	
Faculté des sciences humaines	n	2 540	1 147	713	177	761	0	0	32	4 014	1 356	5 370	
Étudiants-es libres, visiteurs et autres	n	0	2 812	0	337	0	193	0	54	0	3 396	3 396	
Ensemble des secteurs	n	19 402	15 263	4 135	1 748	1 596	193	353	245	25 486	17 449	42 935	

Source: Registrariat, août 2014.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal								Date : 30 octobre 2014	
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						Page 2 de 4	III. Remarques
INDICATEURS		Année							
	Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Recherche									
23	Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	3,620	5,470	13,346	6,582	6,171	2,160	2,190
24	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,136	0,173	1,138	0,412	0,511	0,643	0,543
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	42,783	41,128	42,857	40,751	47,129	43,889	45,927
26	Contrats de recherche	M\$	6,389	7,314	7,025	9,651	8,054	6,302	4,423
27	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	8,237	7,569	6,853	6,906	7,702	8,260	8,255
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	101 458	100 931	116 442	88 347	94 682	69 156	72 468
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	361 951	420 760	1 482 893	548 495	474 720	269 972	136 859
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	85 738	82 918	79 660	64 787	74 808	59 551	65 144
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	60 690	75 406	83 630	86 947	62 921	62 394	39 492
28-a	Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	510	518	543	645	648	757	725
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	10	13	9	12	10	8	16
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	499	496	538	629	630	737	705
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	88	97	84	111	128	101	112
29	Part de la recherche contractuelle								
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	12,1	13,6	11,1	16,9	13,1	12,0	8,4
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	17,3	18,7	15,5	17,2	19,8	13,3	15,4
30	Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	50,7	52,4	54,0	62,6	59,4	67,6	63,3

Source: Service de la recherche et de la création, Service des partenariats et du soutien à l'innovation, Service aux collectivités, août 2014.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Montréal												Date : 30 octobre 2014				
												Page 3 de 4				
I. Éléments d'information			II. Observations et prévisions									III. Remarques				
INDICATEURS			Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne													
			Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
Réussite des études de baccalauréat																
31	Persévérance après 1 an	%	81,2	83,2	81,2	81,2	80,9	81,1	84,1	81,4	82,7	81,3	83,3			
32	Diplomation après 6 ans	%	69,1	71,4	68,8	68,9	69,4	69,3								
Diplomation par secteur au baccalauréat																
33	École des sciences de la gestion (total)	%	68,7	69,4	69,7	64,9	67,4	69,1								
	a) Temps complet	%	70,6	72,3	72,9	66,7	69,6	71,1								
	b) Temps partiel	%	57,1	48,4	48,7	53,2	55,2	55,5								
34	Faculté de communication (total)	%	73,4	74,4	76,4	73,3	73,9	69,9								
	a) Temps complet	%	76,1	77,3	78,1	74,9	77,0	72,1								
	b) Temps partiel	%	38,9	45,8	52,4	50,0	50,0	43,1								
35	Faculté de science politique et de droit (total)	%	64,4	69,5	62,2	62,2	65,2	68,0								
	a) Temps complet	%	69,3	73,3	66,2	65,1	67,7	71,4								
	b) Temps partiel	%	34,0	43,1	26,3	36,7	41,0	34,9								
36	Faculté des arts (total)	%	60,5	63,5	60,6	66,2	60,7	63,5								
	a) Temps complet	%	65,5	69,3	64,4	70,4	64,9	67,5								
	b) Temps partiel	%	30,6	26,7	37,8	35,1	34,9	30,6								
37	Faculté des sciences (total)	%	55,5	60,6	57,6	59,4	62,0	59,8								
	a) Temps complet	%	61,0	66,9	62,5	65,1	69,1	65,1								
	b) Temps partiel	%	35,7	30,0	31,4	31,7	26,4	32,1								
38	Faculté des sciences de l'éducation (total)	%	67,6	71,4	61,7	65,0	63,4	61,8								
	a) Temps complet	%	79,4	75,9	70,6	74,7	73,5	76,0								
	b) Temps partiel	%	31,1	27,2	20,1	27,1	23,3	17,1								
39	Faculté des sciences humaines (total)	%	55,9	59,5	57,3	58,2	57,8	53,4								
	a) Temps complet	%	60,9	64,8	64,4	64,0	62,9	58,8								
	b) Temps partiel	%	36,3	33,8	27,3	35,2	33,6	32,5								
40	Ensemble des secteurs (total)	%	63,7	66,8	63,6	64,2	64,4	63,9								
	a) Temps complet	%	69,1	71,4	68,8	68,9	69,4	69,3								
	b) Temps partiel	%	37,8	35,5	33,1	37,1	37,1	33,4								
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																
41	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	67,6	61,5	60,8	63,7	63,1	58,5	58,9	56,0						Exclut les passages accélérés au doctorat.
42	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	70,6	66,2	64,2	67,9	67,7	62,6								Exclut les passages accélérés au doctorat.
43	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	39,3	38,5	36,0	35,8										

Source: Service de planification académique et de recherche institutionnelle, juillet 2014.

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

DONNÉS FINANCIÈRES

Fonds de fonctionnement		Unité	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
A. Revenus											
43	Subvention du MESRS	k\$	212 104	226 827	232 812	228 575	250 706	241 731	271 702	273 422	292 045
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k\$	57 867	58 483	64 974	72 162	74 150	81 884	83 277	88 080	92 867
	a) Droits de scolarité	k\$	42 485	42 478	44 272	47 011	49 346	53 751	54 572	60 427	62 489
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	4 940	5 612	5 787	7 615	6 980	7 113	7 001	6 852	7 010
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	268	301	239	244	192	209	272	185	207
	d) Cotisations des étudiants	k\$	4 633	4 672	4 577	5 247	5 261	5 592	6 310	6 262	6 822
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$	5 541	5 420	10 099	12 045	12 371	15 219	15 122	14 354	16 339
45	Autres revenus	k\$	32 401	35 488	37 768	33 935	43 669	61 462	35 673	38 663	38 994
46	Total des revenus	k\$	302 373	320 798	335 554	334 672	368 525	385 077	390 652	400 165	423 906
B. Dépenses											
47	Salaires	k\$	207 698	216 465	218 496	206 319	234 902	226 509	259 908	278 900	283 629
48	Avantages sociaux	k\$	38 030	39 717	40 965	38 539	45 451	42 804	49 559	53 881	54 706
49	Autres dépenses	k\$	69 534	91 477	97 351	65 406	58 391	59 423	58 964	65 669	66 288
50	Total des dépenses	k\$	315 262	347 659	356 812	310 264	338 744	328 736	368 431	398 450	404 623
51	Résultat de l'exercice	k\$	(12 889)	(26 861)	(21 258)	24 408	29 781	56 341	22 221	1 715	19 283
			*	*	*	**	**	***			
Fonds avec restrictions											
A. Revenus											
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k\$	8 195	12 397	8 848	17 109	12 976	13 859	14 868	16 958	18 262
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k\$	28 763	28 856	29 810	25 334	29 106	23 962	28 096	26 009	27 469
54	Autres revenus	k\$	25 056	21 108	18 825	14 097	18 286	17 835	16 863	15 967	14 309
55	Total des revenus	k\$	62 014	62 361	57 483	56 540	60 368	55 656	59 827	58 934	60 040
B. Dépenses											
56	Salaires et avantages sociaux	k\$	23 614	22 183	22 096	22 056	21 214	19 772	21 880	20 190	20 907
57	Autres dépenses	k\$	38 922	36 633	37 101	33 288	37 233	32 784	38 169	37 691	38 210
58	Total des dépenses	k\$	62 537	58 816	59 197	55 344	58 447	52 556	60 049	57 881	59 117
59	Résultat de l'exercice	k\$	(523)	3 545	(1 714)	1 196	1 921	3 100	(222)	1 053	923

* Les résultats 2004-2005 à 2007-2008 incluent les virements au fonds des immobilisations (avant l'implantation des PCGR).

** Pour fin de comparaison, le résultat de l'exercice 2008-2009 a été modifié afin d'être conforme aux PCGR. Le résultat de 24 408 (3 833 au SIFUQ avant PCGR) tient compte du retrait des virements au fonds des immobilisations présentés en redressement du solde du fonds aux états financiers vérifiés 2009-2010. Le même traitement appliqué au Fonds avec restrictions indique un résultat de 1 196 (-1 070 au SIFUQ avant PCGR) Le SIFUQ 2008-2009 n'a pas été modifié en conséquence.

*** Le résultat 2010-2011 tient compte d'un revenu extraordinaire de 27 411 lié au règlement de l'Îlot Voyageur. De plus, l'exercice financier couvre une période 11 mois.

Annexe 2 – Bilan du Plan stratégique 2009-2014

**État de réalisation des actions nécessaires inscrites
au *Plan stratégique 2009-2014***

Septembre 2014

Table des matières

Présentation	1
1. Accroître la qualité, la pertinence et l’efficacité de la formation aux trois cycles notamment par un arrimage intensifié avec la recherche et la création.	2
AN1.1	2
AN1.2	3
AN1.3	4
AN1.4	5
AN1.5	6
AN1.6	7
AN1.7	8
2. Accroître l’activité de recherche et de création pour bonifier la formation aux trois cycles et pour contribuer au développement et au transfert des savoirs et des pratiques culturelles.	9
AN2.1	9
AN2.2	10
AN2.3	11
AN2.4	12
AN2.5	13
3. Procurer à l’UQAM les moyens institutionnels nécessaires à la réalisation de sa mission.	14
AN3.1	14
AN3.2	15
AN3.3	16
AN3.4	17
AN3.5	18

AN3.6	19
AN3.7	20
AN3.8	21
AN3.9	22
AN3.10	23
Conclusion	24

Présentation

Au 30 mai 2014, l'Université du Québec à Montréal est parvenue à l'échéance de son *Plan stratégique 2009-2014* (ci-après « *Plan* »). Ce *Plan* comportait trois grands objectifs stratégiques à réaliser par la mise en œuvre de 22 actions nécessaires. Les objectifs stratégiques et les actions nécessaires à leur réalisation ont interpellé variablement les diverses unités composant l'UQAM. Ainsi, à l'automne 2010, toutes les facultés et école ont été invitées à préparer un plan d'action lié au Plan stratégique institutionnel et devant être soumis à l'approbation de leur conseil académique facultaire.

Le présent document présente, de façon synthétique, l'état de réalisation des actions inscrites au *Plan*. Ainsi, les instances et la communauté de l'UQAM pourront mesurer le chemin parcouru, et cela dans la perspective du nouveau Plan stratégique de l'établissement 2014-2019 en cours d'élaboration.

Afin de limiter les doublons, toutes les réalisations ont été associées à une seule action nécessaire, bien que certaines d'entre elles, par leur caractère englobant, aient pu contribuer à l'atteinte de plusieurs actions. Ainsi en est-il, par exemple, de l'accroissement du corps professoral, dont les effets concernent à la fois la formation, la recherche et la création et les services aux collectivités. Par ailleurs, des indicateurs, tirés pour la plupart de sites Web publics ou de rapports existants, ont été ajoutés pour chaque action nécessaire afin de dresser un portrait plus précis de la situation de l'Université ou de mieux mettre en évidence les progrès accomplis au cours des cinq dernières années.

1. Accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation aux trois cycles notamment par un arrimage intensifié avec la recherche et la création.

ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE LA FORMATION		
<p>AN1.1 Mettre en œuvre, de manière adaptée à la spécificité de chaque programme, les mesures appropriées pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fondamentaux de formation que doit poursuivre l'ensemble de la programmation.</p>	<p>[Faits saillants]</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de la Politique no 14 d'évaluation des programmes (janvier 2012) et création du Bureau de l'évaluation périodique des programmes (BEPP) (juin 2012) ➤ Adoption de la Politique no 50 relative à la langue française (mai 2012) et création d'un programme court de premier cycle de mise à niveau universitaire en français (février 2014) ➤ Création d'un Comité permanent de révision du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique (mai 2014) 	<p>[Indicateurs]</p> <p>1) Nombre de programmes ayant subi des modifications requérant l'approbation de la Commission des études depuis le début du <i>Plan</i>¹ :</p> <p style="text-align: center;">52</p> <p>2) Nombre de programmes de grade inscrits à la planification annuelle décennale depuis le début du <i>Plan</i>² :</p> <p style="text-align: center;">38</p> <p>¹ Source : <i>État de réalisation...</i>, version au 30 mai 2014. ² <i>Ibid.</i></p>
<p>[État de réalisation]</p> <p>Cette action a été réalisée principalement à travers la mise à jour des deux Règlements des études, l'évaluation et la modification des programmes d'études, la promotion et le respect de la qualité de la langue française et le renforcement de l'intégrité académique. Ces mesures s'ajoutent à celles prises en vue d'enrichir l'enseignement (voir AN1.2) et de soutenir la réussite des étudiantes et étudiants (voir AN1.6), et ce, tout en favorisant l'accessibilité des programmes d'études (voir AN1.5).</p> <p>L'évaluation et la modification des programmes constituent en effet des moments privilégiés d'identifier les moyens susceptibles d'améliorer l'atteinte des objectifs fondamentaux de formation. À cet égard, l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre normatif en matière d'évaluation et la mise en place d'un Bureau dédié aux opérations d'évaluation ont permis de poser les jalons d'une nouvelle approche d'évaluation intégrée et continue des programmes d'études.</p> <p>Parallèlement, l'UQAM s'est également donné les moyens de garantir le respect et la qualité du français au sein des programmes d'études, particulièrement chez les titulaires d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec, et a renforcé les mécanismes relatifs à l'application du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.</p>	<p>[Perspectives]</p> <p>Au cours des prochaines années, l'UQAM devra poursuivre les efforts déployés en instaurant une véritable culture des suivis et de l'amélioration continue des programmes d'études et des services destinés à garantir l'atteinte des objectifs de formation. Ces objectifs pourront eux-mêmes être révisés afin de tenir compte de l'évolution des disciplines ou des champs d'études et des besoins sociétaux.</p>	

ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

AN1.2

Enrichir l'enseignement aux trois cycles.

[État de réalisation]

Au-delà du renouvellement du corps professoral (voir AN3.2) et du développement de nouvelles modalités d'enseignement (voir AN3.10), l'enrichissement de la formation comporte diverses facettes. Ainsi, pour promouvoir les meilleures pratiques pédagogiques et technopédagogiques du corps enseignant, l'UQAM a amélioré son système d'évaluation des enseignements et créé deux centres de formation et de perfectionnement (CFSA et Carrefour technopédagogique).

L'UQAM a également conclu plusieurs nouvelles ententes avec des partenaires, au Québec et ailleurs, afin de favoriser les échanges et la complémentarité des activités formation, de recherche et de création (voir AN3.7)

Par ailleurs, l'UQAM a consacré des sommes importantes à l'acquisition ou au renouvellement de plusieurs ressources informationnelles, audiovisuelles et matérielles liées à la formation.

La formation s'enrichit en outre au contact des autres disciplines et par la recherche constante d'interactions avec la société. À cet égard, l'UQAM a encouragé le développement de l'interdisciplinarité dans les programmes d'études et la mise sur pied de plusieurs activités de formation pratique telles que la création de cliniques ouvertes à la population (ex. : Centre de services orthopédagogiques).

De la même façon, l'Université a soutenu l'organisation de plusieurs écoles d'été, à l'UQAM ou à l'international, dans différents domaines d'études et de recherche (agriculture urbaine, sciences cognitives, négociations commerciales, sciences humaines, communication, etc.).

[Faits saillants]

- Implantation d'un système d'évaluation des enseignements en ligne (mai 2009)
- Entente de partenariat entre l'ESG UQAM et l'Université Ryerson permettant la double diplomation (avril 2010)
- Première École d'été sur les négociations commerciales (août 2012)
- Renouvellement des infrastructures de productions de l'École des médias (novembre 2012)
- Création de l'École Urbania (janvier 2013)
- Création du Centre de formation en soutien à l'académique (CFSA) (avril 2013)

[Indicateurs]

1) Étudiants de l'UQAM en mobilité à l'étranger³ :

2008-2009 : 103

2013-2014 : 207

↑ 100 %

2) Taux de satisfaction des personnes diplômées⁴ :

Baccalauréat : 84 %

Maîtrise : 87 %

Doctorat : 63 %

³ Source : Registrariat, Loi 95, août 2014.

⁴ Promotion 2012-2013. Source : SPARI, *Enquête auprès des diplômés*, juin 2014. Données préliminaires.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, l'UQAM devra poursuivre l'enrichissement de la formation aux trois cycles, notamment à travers une utilisation judicieuse des technologies, un arrimage plus étroit entre la formation, la recherche et création, une plus grande ouverture à l'interdisciplinarité et la multiplication des partenariats à l'échelle locale, régionale et internationale. Une attention particulière devra être portée à la situation des doctorantes et doctorants, qui s'avèrent actuellement moins satisfaits de leur formation.

ACCROÎTRE LA PERTINENCE DE LA FORMATION

AN1.3

S'assurer de la pertinence continue des programmes aux trois cycles et poursuivre le développement des outils analytiques nécessaires pour mesurer cette pertinence.

[État de réalisation]

La pertinence des programmes fait tout autant référence à l'évolution des disciplines et des champs d'études qu'à celle des besoins sociétaux. Elle se mesure de diverses façons, mais l'augmentation du nombre de demandes d'admission à l'UQAM au cours des dernières années et la relative stabilité des taux de chômage des personnes diplômées des programmes de grade en constituent certainement des indices.

Pour maintenir, voire accroître, la pertinence de ses programmes d'études, l'UQAM a mis sur pied un processus d'évaluation continue des programmes qui demande aux unités académiques de dresser annuellement un portrait du programme à partir d'indicateurs fournis par l'institution et d'en établir les éléments contextuels explicatifs. Ce processus s'ajoute aux mesures existantes, parmi lesquelles figurent les responsabilités des directions d'unités de programmes et des comités de programmes.

L'évaluation continue des programmes d'études permet une actualisation de la formation qui se traduit généralement par une modification, mineure ou majeure, de programme. Mais dans certains cas, la formation n'est tout simplement plus jugée pertinente. Au cours de la période couverte par le *Plan*, une douzaine de programmes d'études ont ainsi été placés dans une situation temporaire ou permanente de suspension des admissions.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes menées auprès des populations étudiantes et diplômées permettent de connaître les perceptions de ces dernières à l'égard de la pertinence de leur formation à l'UQAM (voir AN1.2).

[Faits saillants]

- Révision et mise en ligne de l'enquête annuelle menée auprès des personnes diplômées des programmes de grade (février 2011)
- Participation à l'enquête ICOPE (*Indicateurs de COnditions de Poursuite des Études*) de l'UQ (septembre 2011)
- Participation à l'*Enquête nationale auprès des diplômé(e)s du baccalauréat sur les retombées de leurs études* (printemps 2013)
- Mise en place d'un processus d'évaluation continue des programmes d'études – *Rapport de suivi annuel* (septembre 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre de demandes d'admission à l'UQAM⁵ :

2008-2009 : 68 337

2013-2014 : 84 737

↑ 24 %

2) Taux de chômage des personnes diplômées⁶ :

Baccalauréat : 4 %

Maîtrise : 8 %

Doctorat : 3 %

⁵ Source : SPARI, cheminement admission 005, juin 2014.

⁶ Promotion 2012-2013. Source : SPARI, *Enquête auprès des diplômés*, juin 2014. Données préliminaires.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, plusieurs facteurs, parmi lesquels la baisse des sortants de cégeps, la diversification des parcours étudiants et les exigences changeantes du monde du travail, exigeront de l'UQAM un examen rigoureux et continu de la pertinence de ses programmes d'études et, conséquemment, la mise en place de modes d'actualisation efficaces qui permettront de s'adapter rapidement aux besoins émergents des populations étudiantes et de la société québécoise en général.

ACCROÎTRE LA PERTINENCE DE LA FORMATION

AN1.4

Cibler très soigneusement les développements de nouveaux programmes en fonction de critères de priorisation (programmes de grade, développements de 2e et 3e cycles, créneaux peu ou pas desservis par le réseau universitaire pour lesquels l'UQAM peut prétendre à l'innovation et à l'excellence, thématiques déjà développées à l'UQAM).

[État de réalisation]

Depuis le début du *Plan*, outre plusieurs programmes de premier cycle et l'introduction d'options, profils ou cheminements dans des programmes d'études existants, plus d'une vingtaine de nouveaux programmes d'études de cycles supérieurs ont été créés, dont près de la moitié est constituée de programmes de grade. Dans plusieurs domaines, l'UQAM propose désormais une formation complète aux trois cycles d'études, permettant ainsi d'offrir un continuum d'études, tout en renforçant l'articulation entre la formation et la recherche et création.

Conformément aux critères de priorisation adoptés dans le *Plan*, la création de ces programmes d'études a permis de renforcer la présence de l'UQAM dans plusieurs créneaux d'excellence où elle était déjà présente : chimie, santé et société, enseignement des arts, sexologie, design de l'environnement, travail social, etc. Par ailleurs, plusieurs de ces programmes se démarquent, que ce soit par leur caractère unique (ex : sexologie), leur approche pédagogique (ex. : orthopédagogie) ou leur interdisciplinarité (ex. : santé et société). En outre, certains projets ont été élaborés en collaboration avec d'autres établissements universitaires (ex : travail social), favorisant ainsi le contact avec d'autres approches disciplinaires et la mobilité des étudiantes et des étudiants.

[Faits saillants]

- Ouverture de la maîtrise et du doctorat en science, technologie et société (automne 2009)
- Ouverture de la maîtrise en orthopédagogie (hiver 2010)
- Ouverture du doctorat interdisciplinaire en santé et société (automne 2011)
- Ouverture de la maîtrise en enseignement des arts (automne 2011)
- Ouverture du doctorat en sexologie (automne 2012)
- Ouverture de la maîtrise en design de l'environnement (automne 2012)

[Indicateurs]

1) Nombre de programmes de grade de cycles supérieurs⁷ :

2008-2009 : 70

2013-2014 : 80

↑ 10

2) Nombre de programmes de grade de cycles supérieurs en cours d'élaboration⁸ :

7

⁷ Source : SPARI, *Tableau du recteur*, juin 2014.

⁸ Source : Source : *État de réalisation...*, version au 30 mai 2014.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, l'UQAM devra poursuivre le développement de sa programmation en déterminant de nouveaux critères de priorisation qui renforceront sa position au sein du réseau universitaire québécois. Une attention devra également être apportée à l'enrichissement des programmes existants et à leur actualisation eu égard au renouvellement du corps professoral, à l'émergence de nouveaux champs de recherche et à l'évolution des besoins sociétaux (voir AN1.1 à AN1.3).

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DE LA FORMATION

AN1.5

Accroître l'accessibilité de la formation.

[État de réalisation]

L'accessibilité se décline en plusieurs aspects : sociodémographique, géographique, organisationnelle. Au cours de la période couverte par le *Plan*, l'UQAM a poursuivi sa mission d'accessibilité par l'adoption de diverses mesures.

Ainsi, sur le plan socioéconomique, un meilleur accompagnement des étudiantes et étudiants vivant avec un handicap a permis d'augmenter leur nombre de 183 % en cinq ans. Des formations ont également été offertes aux membres du personnel enseignant afin qu'ils soient en mesure d'adapter leur pédagogie aux besoins de ces populations étudiantes.

Au point de vue de l'accessibilité géographique, l'UQAM a poursuivi le développement de ses campus dans la région métropolitaine, entre autres, en inaugurant de nouveaux locaux à Longueuil et à Terrebonne et en commençant à y offrir des activités de formation durant le jour. De plus en plus d'étudiantes et d'étudiants s'y inscrivent chaque année.

En matière d'accessibilité organisationnelle, l'UQAM a cherché à lever plusieurs barrières structurelles à l'accès aux études, notamment dans le domaine des sciences et des sciences de la gestion où l'implantation d'une année préparatoire a permis d'admettre les candidates et candidats diplômés hors Québec ayant moins de 13 années de scolarité préuniversitaire. De la même façon, la création d'un nouveau cheminement DEC-BAC intégré et la signature de plusieurs ententes DEC-BAC ont facilité le passage du niveau collégial au niveau universitaire. L'UQAM a également innové en étant la première université à autoriser le grade de maître par cumul de programmes (voir AN1.7).

[Faits saillants]

- Lancement du projet Interordres – *Intégrer les nouvelles populations en situation de handicap : Mission possible!* (février 2010)
- Création d'une année préparatoire en sciences et en sciences de la gestion (novembre 2011)
- Déménagement du Campus de Lanaudière à Terrebonne (août 2010) et inauguration du Campus de Longueuil dans les locaux de l'Université de Sherbrooke (novembre 2012)
- Création d'un cheminement DEC-BAC intégré dans le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (EPEP) (décembre 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap⁹ :

2008-2009 : 405

2013-2014 : 1 148

↑ **183 %**

2) Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant suivi au moins une activité dans un centre en région métropolitaine¹⁰ :

2008-2009 : 5 060

2013-2014 : 8 661

↑ **71 %**

⁹ Source : CSASS, SVE, juin 2014.

¹⁰ Source : SPARI, juin 2014.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, l'UQAM devra maintenir l'accessibilité de ses activités de formation, notamment par le recours à une plus grande diversité de modalités de formation (voir AN3.10), mais aussi, dans une perspective plus large, en rendant davantage accessibles les savoirs à l'ensemble de la société de façon à contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la diffusion du patrimoine scientifique, culturel et artistique.

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DE LA FORMATION

AN1.6

Élargir les mesures de soutien axées sur les facteurs de réussite connus.

[État de réalisation]

Diverses recherches¹⁰ ont identifié les facteurs qui semblent influencer la persévérance aux études : sexe, âge, motivation, lieu de résidence, mode d'apprentissage, santé, etc. Parmi les facteurs de réussite sur lesquels peut agir l'UQAM, on trouve notamment le mode d'apprentissage, le type de programme, les services offerts et la situation financière.

En matière d'apprentissage et de type de programme, l'amélioration des pratiques pédagogiques et technopédagogiques (voir AN1.2), de même que l'évaluation et la mise à jour des programmes d'études (voir AN1.1), ont certainement contribué à mettre en place des conditions propices à la réussite des étudiantes et étudiants. L'enrichissement de la formation, à travers, par exemple, des activités de formation pratique et des expériences de mobilité (voir AN1.2), peut également avoir eu un impact positif sur le degré de motivation des étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, l'UQAM a considérablement amélioré, au cours des dernières années, les services offerts aux étudiantes et étudiants, notamment à travers l'ajout de nouveaux services-conseils. Un projet de mise en oeuvre d'un service de santé a également été lancé au cours de l'hiver 2014.

Finalement, l'UQAM a accru le soutien financier des étudiantes et étudiants, particulièrement aux cycles supérieurs, et a continué d'appuyer l'engagement étudiant en finançant différents projets, en soutenant les étudiantes et étudiants athlètes et en encourageant la participation à des compétitions ou des concours provinciaux, nationaux ou internationaux.

¹⁰ Voir, entre autres, l'étude réalisée dans le cadre du projet SAMI-Persévérance intitulée *L'abandon et la persévérance aux études postsecondaires. Rapport final*, juin 2007.

[Faits saillants]

- Signature des premières conventions collectives du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (octobre 2009)
- Ajout d'un service d'évaluation neuropsychologique au sein des Services à la vie étudiante (janvier 2012)
- Adoption du rapport final du Comité de révision des services à la vie étudiante (septembre 2012)
- Lancement du nouveau répertoire institutionnel des bourses d'études (janvier 2013)
- Création de l'équipe féminine de volleyball des Citadins (janvier 2011)

[Indicateurs]

- 1) Taux de diplomation¹¹ :
- Baccalauréat* : 69 % (après 6 ans)
Maîtrise : 63 % (après 6 ans)
Doctorat : 36 % (après 8 ans)
- 2) Montant versé à titre de soutien financier (M\$)¹² :
- 2008-2009 : 29,002
 2013-2014 : 34,492
- ↑ 19 %**

¹¹ Dans le programme initial ou un autre programme. Source : SPARI, juillet 2014.

¹² Excluant les bourses des organismes subventionnaires québécois. Source : SPARI, juin 2014. Données préliminaires.

[Perspectives]

Bien que plusieurs moyens aient été mis en place au cours des dernières années pour favoriser la réussite des étudiantes et étudiants, l'abandon reste un phénomène important dans plusieurs programmes d'études, particulièrement aux cycles supérieurs. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'encadrement (pédagogique, administratif, financier, etc.) des étudiantes et étudiants de façon à faciliter leur cheminement d'études, de la première inscription à l'obtention du diplôme.

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DE LA FORMATION

AN1.7

Rendre plus accessibles, aux personnes qualifiées et admissibles, les programmes de cycles supérieurs et viser à accroître de 700, d'ici 2013-2014, le nombre de personnes inscrites à un programme de 2e ou 3e cycle.

[État de réalisation]

La volonté d'accroître de 700 le nombre de personnes inscrites aux programmes de 2e ou 3e cycle à la fin du *Plan* et de 1 200 en 2015-2016 constituait le lien opérationnel entre la planification stratégique et le *Plan de retour à l'équilibre budgétaire 2009-2016*. Cet objectif a été entièrement atteint, en raison notamment d'une augmentation générale des effectifs au sein des programmes et de l'ouverture de plusieurs nouveaux programmes de cycles supérieurs (voir AN1.4). D'autres éléments ont pu y contribuer, dont la modification du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs permettant l'octroi du grade de maîtrise par cumul de programmes de formation courte et l'augmentation du nombre de passages accélérés au doctorat.

Cette augmentation des effectifs aux 2e et 3e cycles s'est doublée d'une réflexion sur les finalités des programmes de grade de cycles supérieurs. Après l'examen par la Commission des études d'un document de réflexion sur le sujet, une vaste consultation a ainsi été lancée au sein de la communauté universitaire. Dans cet esprit, l'UQAM a également pris certaines initiatives pour mieux encadrer les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs. Un nouveau guide de présentation des mémoires et des thèses a été produit et un projet d'enquête sur l'encadrement aux cycles supérieurs a été amorcé au sein du réseau de l'Université du Québec afin d'identifier et de propager les meilleures pratiques en la matière, en lien avec les facteurs de réussite connus des étudiantes et étudiants (voir AN1.6).

[Faits saillants]

- Modification du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs pour permettre l'octroi du grade de maîtrise par cumul de programmes de formation courte (juin 2011)
- Lancement du *Guide de présentation des mémoires et des thèses* révisé et entièrement en ligne (octobre 2013)
- Démarrage du projet d'enquête sur l'encadrement aux cycles supérieurs dans le réseau de l'Université du Québec (UQ) (décembre 2013)
- Lancement de la Consultation sur les finalités des programmes de cycles supérieurs menant à un grade (février 2014)

[Indicateurs]

1) Nombre de personnes inscrites à un programme de 2e ou 3e cycle¹³ :

2008-2009 : 6 650

2013-2014 : 7 582

↑ **932 (14 %)**

2) Nombre de diplômes de cycles supérieurs décernés¹⁴ :

2008-2009 : 2 088

2013-2014 : 2 315

↑ **11 %**

¹³ Source : MESRS, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU en ligne), extraction par le SPARI, juillet 2014.

¹⁴ Diplômes et attestations, excluant la TÉLUQ. Source : Registrariat, juin 2014.

[Perspectives]

Considérant les tendances démographiques, il est peu probable que la croissance des effectifs aux cycles supérieurs puisse être maintenue à son rythme actuel. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc établir de nouvelles cibles de recrutement réalistes, qui tiennent compte des bassins de recrutement, de la capacité d'encadrement du corps professoral et de la pertinence scientifique et sociale des programmes d'études, actuels ou à venir (voir AN1.3 et AN1.4).

2. Accroître l'activité de recherche et de création pour bonifier la formation aux trois cycles et pour contribuer au développement et au transfert des savoirs et des pratiques culturelles.

ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE CRÉATION		
<p>AN2.1</p> <p>Renforcer, en matière de recherche et de création, une large présence dans les grands champs disciplinaires présents à l'UQAM et cibler les nouveaux développements sur des créneaux porteurs pour lesquels l'UQAM peut aspirer à l'excellence.</p>	<p>[Faits saillants]</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de la Chaire UNESCO de développement curriculaire (septembre 2009) ➤ Création des centres de recherche biomédicale Pharmaqam (juin 2009), BioMed (juin 2009) et GRAPA (mai 2010) ➤ Création de la Chaire de recherche sur l'homophobie (novembre 2011) ➤ Création des trois premières Chaires stratégiques de l'UQAM (janvier 2014) 	<p>[Indicateurs]</p> <p>1) Nombre d'instituts, chaires et centres de recherche institutionnels¹⁵ :</p> <p>2008-2009 : 84 2013-2014 : 89</p> <p>2) Nombre de stagiaires postdoctoraux¹⁶ :</p> <p>2008-2009 : 127 2013-2014 : 192</p> <p style="text-align: center;">↑ 51 %</p> <p><small>¹⁵ Source : SPARI, Tableau du recteur, août 2014. ¹⁶ Source : Registrariat, août 2014.</small></p>
<p>[État de réalisation]</p> <p>En matière de recherche et de création, le renouvellement du corps professoral (voir AN3.2) a permis de renforcer la présence de l'UQAM dans les grands champs disciplinaires qu'elle couvre, demeurant l'une des grandes universités de recherche et de création au Canada, lorsque comparée à des établissements similaires (« <i>comprehensive</i> »). Des chaires et centres de recherches ont ainsi été créés dans des domaines aussi variés que la gestion de portefeuille, l'entrepreneuriat minier, l'homophobie, la toxicologie comparée des espèces aviaires, la communication et la santé, les arts médiatiques, l'activité physique adaptée, les neurosciences, etc., attirant de plus en plus de stagiaires postdoctoraux.</p> <p>Quant aux nouveaux développements, la santé s'est révélée un créneau particulièrement porteur au cours des dernières années, mobilisant au moins huit domaines d'expertise à l'UQAM. D'autres thèmes, tels que la recherche nordique et le vieillissement, semblent également émerger comme des créneaux d'excellence. C'est justement pour mieux structurer les activités de recherche et de création dans des secteurs émergents, intersectoriels ou novateurs que l'UQAM a mis sur pied un tout nouveau programme de chaires stratégiques dont les trois premières ont été créées en janvier 2014.</p>	<p>[Perspectives]</p> <p>Au cours des prochaines années, l'UQAM devra conjuguer ses efforts en vue de renforcer sa présence en sciences humaines, en sciences naturelles, dans le domaine de la santé sociale ainsi qu'en création, en ciblant notamment le développement de projets intersectoriels correspondant à des créneaux particulièrement porteurs. À cet égard, elle devra adopter un nouveau plan stratégique de la recherche et de la création et poursuivre le programme de Chaires stratégiques de l'UQAM qui projette de créer 12 chaires universitaires de recherche et de création au cours des années 2014 à 2016.</p>	

ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

AN2.2

Accroître l'impact de la recherche et de la création sous leurs diverses formes en déclinant toutes les facettes. Et à cette fin, soutenir la diffusion des résultats du travail de recherche et de création en recourant à la diffusion en libre accès pour les résultats des travaux.

[État de réalisation]

L'impact de la recherche et de la création peut prendre plusieurs formes. Il se manifeste, entre autres, à travers les activités de recherche et de création menées en partenariat avec les milieux sociaux, économiques et culturels, de même que par la mobilisation des connaissances (voir AN2.3).

Cet impact s'appréhende aussi à travers la valorisation des résultats de recherche et de création, par exemple, par la commercialisation des inventions ou l'obtention de prix ou de reconnaissance. Au cours des dernières années, l'UQAM a ainsi déployé des efforts considérables pour appuyer les professeures et les professeurs dans leurs démarches de valorisation, de même que pour soutenir leurs candidatures à la Société royale du Canada ou à des prix de recherche (le nombre de dossiers soumis passant d'une douzaine en 2010-2011 à près d'une trentaine en 2012-2013).

L'impact de la recherche et de la création s'accroît également à travers la diffusion des résultats des activités de recherche et de création tant au sein de la communauté scientifique (publications, communications, etc.), que de la population (entrevues, expositions, etc.). À cet égard, l'UQAM a soutenu le développement de différents outils (sites Web, répertoire des professeurs, etc.) et la réalisation de plusieurs activités (colloques, événements médiatiques, etc.) qui ont permis de mettre en évidence les champs d'expertise du corps professoral et des unités de recherche (voir AN2.5).

[Faits saillants]

- Adhésion de l'UQAM à l'Université de l'Arctique (UArctic) (septembre 2012)
- Lancement du site Web sante.uqam.ca (octobre 2012)
- Organisation d'une journée de travail collaboratif sur la mobilisation des connaissances (novembre 2012)
- Tenue de la première émission « Spéciale Impôts » de RDI Économie à l'UQAM (mars 2013)
- Adhésion des bibliothèques de l'UQAM à la licence Creative Commons (novembre 2013)

[Indicateurs]

1) Positionnement de l'UQAM selon le *facteur d'impact moyen* normalisé (au Canada)¹⁷ :

7

2) Nombre de brevets détenus par l'UQAM¹⁸ :

34

¹⁷ Soit le *MNCS* (*mean normalized citation score*). Source : CWTS Leiden Ranking 2014, d'après le WoS, août 2014.

¹⁸ Source : SePSI, août 2013.

[Perspectives]

L'UQAM a, depuis son origine, adopté une approche de recherche participative et une implication avec le milieu ce qui en fait un modèle en matière de mobilisation des connaissances. C'est dans la force de leur impact, que ce soit sur le plan scientifique, économique, social ou culturel, que la recherche et la création de l'UQAM trouvent leur véritable finalité. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra demeurer fidèle à cette mission et poursuivre ses activités de diffusion en vue d'accroître l'impact des résultats de recherche et de création de ses chercheuses et chercheurs.

ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

AN2.3

Déployer, à l'échelle de l'Université comme à celle des facultés, les incitatifs, les pratiques et les moyens nécessaires pour assurer la croissance des fonds de recherche et de création obtenus par le corps professoral, aux différentes étapes de la carrière, et pour augmenter la proportion de professeurs financés à l'extérieur de l'Université.

[État de réalisation]

D'un point de vue institutionnel, les efforts en lien avec cette action se sont déployés dans plusieurs axes (information, gestion, financement). Ainsi, des efforts importants ont été réalisés afin d'améliorer les ressources et les outils mis à la disposition des professeures et des professeurs pour les soutenir dans leur recherche de financement de leurs projets de recherche et de création (sites Web, guides, outils de recherche, bulletins hebdomadaires, accompagnement professionnel, etc.).

Les services de soutien à la recherche (SRC, SAC, SePSI) ont également été réorganisés, en totalité ou en partie, entre autres pour mieux coordonner les activités de liaison avec les milieux externes en matière de recherche, de création et de transfert technologique, de même que pour favoriser l'établissement de partenariats avec les milieux sociaux, économiques et culturels (en collaboration avec d'autres unités et services).

Finalement, la gestion de plusieurs volets du *Programme d'aide financière à la recherche et à la création* (PAFARC), dont les enveloppes pour les aménagement des espaces de recherche, a été décentralisée (facultarisée) et un nouveau volet (1B) a été créé pour l'amélioration de la capacité en recherche et création (entrée en vigueur prévue en 2014-2015). À ces initiatives s'ajoute la mise en place d'un programme de chaires stratégiques destiné à soutenir le développement de secteurs émergents, intersectoriels ou novateurs (voir AN2.1).

[Faits saillants]

- Création du Service des partenariats et du soutien à l'innovation (SePSI) (octobre 2010)
- Lancement du nouveau Portail recherche et création (mars 2012)
- Publication du *Guide de la recherche et de la création à l'UQAM : Outils et ressources pour mener à bien vos projets* (septembre 2013)
- Facultarisation de la gestion de plusieurs volets du *Programme d'aide financière à la recherche et à la création* (PAFARC) (juin 2012)

[Indicateurs]

1) Montant des subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI) (M\$)¹⁹ :

2008-2009 : 41,128

2013-2014 : 45,927

↑ 12 %

2) Proportion de professeures et professeurs financés à l'extérieur²⁰ :

environ 45 % (stable)

¹⁹ Source : BVRRC, août 2014.

²⁰ Source : MESRS, SIRU, traitement par SPARI, août 2014.

[Perspectives]

Bien que les montants globaux des subventions obtenues et la proportion de professeures et professeurs financés à l'extérieur de l'Université soient demeurés relativement stables au cours des dernières années, les taux de succès obtenus par les jeunes chercheuses et chercheurs de l'UQAM lors des derniers concours s'avèrent des plus encourageants. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc non seulement poursuivre l'accompagnement des professeures et professeurs en début de carrière, en lien avec le renouvellement du corps professoral (voir AN3.2), mais également intensifier les initiatives institutionnelles et facultaires visant à accroître les fonds de recherche, de même que la proportion de professeures et professeurs qui reçoivent un financement externe.

ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

AN2.4

Devenir la référence canadienne en matière de promotion et de soutien de l'activité de création artistique et médiatique en milieu universitaire.

[État de réalisation]

Au cours des dernières années, l'UQAM a su consolider sa position comme chef de file dans le domaine de la recherche-création artistique et médiatique. Chaque année, l'Université rafle environ le tiers des montants accordés par le FRQSC pour l'appui à la recherche-création et plusieurs de ses centres et laboratoires (Laboratoire NT2, HexagramCIAM, etc.) ont reçu des subventions majeures, notamment de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En matière de production et de diffusion, l'UQAM se démarque par la qualité de ses installations et équipements – auxquels s'ajoutent désormais les anciens locaux de l'ONF (voir AN3.5) – et la multiplicité des lieux de diffusion (Galerie de l'UQAM, Coeur des sciences, Centre de design, Agora de la danse, etc.).

Parmi les autres réalisations notables, l'UQAM a lancé, en septembre 2009, le projet *Campus ouvert* qui consiste en un programme annuel permanent de programmation culturelle des espaces publics. Les événements sont réalisés en étroite collaboration avec les programmes d'études et les unités de recherche – enrichissant ainsi l'enseignement (voir AN3.2) – et avec des partenaires externes tels que le Partenariat du Quartier des spectacles, des festivals et d'autres organisations culturelles (voir AN3.7). On peut également citer, à titre d'exemple de collaboration, celle établie entre l'École des arts visuels et médiatiques et l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour un projet d'art public croisant l'affichage électronique et la téléphonie sans fil, ou encore celle intervenue entre la Faculté des arts et le CHUM pour la création d'œuvres d'art sur les palissades du chantier.

[Faits saillants]

- Obtention par le Laboratoire NT2 d'une subvention majeure de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) dans le cadre du programme des Fonds de l'avant-garde (FA) (mai 2009)
- Lancement du programme annuel permanent de programmation culturelle des espaces publics de l'UQAM – Campus ouvert (septembre 2009, en continu)
- Reconnaissance du Centre interuniversitaire des arts médiatiques HexagramCIAM comme regroupement stratégique en émergence par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC) (mai 2010)

[Indicateurs]

1) Proportion de l'UQAM des montants des subventions accordés par le FRQ-SC pour l'appui à la recherche-création²¹ :

2008-2009 : 29 %

2013-2014 : 32 %

2) Nombre de lieux de diffusion des arts à l'UQAM²² :

10

²¹ Portail de la recherche subventionnée, Gouvernement du Québec, extraction par le SPARI, août 2014.

²² Source : UQAM, Site Web (Lieux de diffusion), août 2014.

[Perspectives]

L'UQAM se positionne déjà comme un leader en matière de réalisation et de promotion de la recherche-création artistique et médiatique. Au cours des prochaines années, l'Université devra s'assurer de maintenir cette position, en animant la recherche-création dans tous les domaines artistiques et médiatiques, en soutenant la création expérimentale et les innovations et en encourageant le développement des nouvelles pratiques, les tendances émergentes et les nouveaux modes de diffusion.

ACCROÎTRE L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

AN2.5

Mettre systématiquement en valeur les réalisations de recherche et de création des membres de la communauté universitaire et les reconnaissances et prix qu'ils obtiennent.

[État de réalisation]

De façon complémentaire aux mesures décrites à l'AN2.2, l'UQAM a développé plusieurs outils de promotion des réalisations des membres de la communauté universitaire en matière de recherche et de création : sites Web (page d'accueil, Répertoire des professeurs, Portail recherche et création, etc.), bulletins électroniques, capsules vidéos (UQAM.tv), campagnes promotionnelles (*L'effet UQAM*, *Inspiré par l'UQAM*), etc.

Parallèlement, l'UQAM a entrepris divers projets visant à mieux connaître et répertorier les activités de recherche et de création des membres du corps professoral. Ainsi, le Service des bibliothèques a commencé le développement d'un portail bibliographique qui répertoriera les publications des professeures et professeurs de l'UQAM. En plus d'alimenter différents sites Web, ce portail pourrait éventuellement enrichir *Archipel*, l'archive de publications électroniques de l'UQAM. Dans le même esprit, l'Université a amorcé, de façon autonome, puis conjointement avec le réseau de l'UQ, des démarches afin d'adhérer au CV commun canadien (CVV) et à ses profils de chercheuses et chercheurs. De plus, l'UQAM a entrepris l'implantation du module IFR (Inventaire du Financement de la Recherche), développé par l'UQ, qui permettra éventuellement de fournir un outil convivial et performant d'analyse de l'évolution et du financement des projets de recherche menés par les professeures et professeurs de l'UQAM.

[Faits saillants]

- Lancement du bulletin électronique *UQAM Hebdo* (janvier 2010), (devenu *Actualités UQAM*)
- Mise en ligne d'une nouvelle version du Répertoire des professeurs (experts) (mars 2012)
- Début du projet d'implantation du logiciel IFR (Inventaire du Financement de la Recherche) (décembre 2012)
- Lancement d'une page d'accueil révisée de l'UQAM (avril 2013)
- Lancement de la campagne promotionnelle *Inspiré par l'UQAM* misant sur la création (janvier 2014)

[Indicateurs]

- 1) Nombre de vidéos promotionnelles sur UQAM.tv dans la série Recherche et création²³ :

15
- 2) Nombre de visites uniques sur le site Web de la campagne *Inspiré par l'UQAM*²⁴ :

29 905

²³ UQAM, Portail UQAM.tv, série Recherche et création, août 2014.
²⁴ Du 20 janvier au 20 mai 2014.
Source : UQAM, Service des communications, septembre 2014.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, l'UQAM devra non seulement poursuivre ses efforts en vue de mettre en valeur les réalisations de recherche et de création des membres de la communauté universitaire et les reconnaissances et prix qu'ils obtiennent, mais aussi, dans une perspective plus large, de mieux reconnaître les diverses contributions, les expertises et les mérites de l'ensemble des membres de la communauté.

3. Procurer à l'UQAM les moyens institutionnels nécessaires à la réalisation de sa mission.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS		
<p>AN3.1 Mener les actions requises pour obtenir un financement correspondant à la place relative de l'UQAM dans le réseau universitaire québécois et aux spécificités de sa mission.</p>	<p>[Faits saillants]</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption par le CA de l'UQAM (juin 2009) et approbation par le Gouvernement du Québec (juillet 2010) du <i>Plan de retour à l'équilibre financier 2009-2016</i> ➤ Règlement du dossier immobilier par la cession du projet de l'Îlot Voyageur à la SITQ (novembre 2010) ➤ Dépôt de deux avis du recteur au Chantier sur la politique de financement des universités (juillet 2013 et mars 2014) 	<p>[Indicateurs]</p> <p>1) Budget de fonctionnement (M\$)²⁵ :</p> <p>2008-2009 : 331,478 2013-2014 : 412,606</p> <p>2) Cote de l'UQAM de l'agence Moody's²⁶ :</p> <p>2008-2009 : Baa3 2013-2014 : A3</p> <p>²⁵ Source : Services financiers, septembre 2013. ²⁶ Source : <i>Actualités UQAM</i> (décembre 2010 et avril 2012).</p>
<p>[État de réalisation]</p> <p>La situation financière de l'UQAM s'est considérablement améliorée au cours de la période qui couvre les cinq premières années du <i>Plan de retour à l'équilibre financier 2009-2016</i>. Plusieurs ententes intervenues avec le Gouvernement du Québec, dont la cession du projet de l'Îlot Voyageur à la SITQ, la récupération de subventions conditionnelles et l'allocation d'une enveloppe permettant de financer de nouveaux postes de professeures et professeurs, ont permis de libérer l'UQAM d'une pression excessive sur ses finances. Conjugée à une hausse générale des revenus, principalement due à une croissance importante des effectifs étudiants aux cycles supérieurs, cette amélioration s'est traduite par le relèvement, à plusieurs reprises, de la cote de l'UQAM.</p> <p>Par ailleurs, de nombreuses actions de représentation, privées et publiques, ont été accomplies pour dénoncer le concept d'universités à deux vitesses et d'un mode de financement différencié qui en découlerait; de même pour s'assurer d'un financement équitable pour toutes les universités dans le cadre des différents programmes gouvernementaux. Dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur, le recteur a notamment déposé deux avis aux coprésidents du Chantier sur la politique de financement des universités proposant une formule de financement visant à assurer un partage équitable des ressources entre les établissements universitaires, dans le respect de leur mission et des valeurs qui fondent leur action.</p>	<p>[Perspectives]</p> <p>Au cours des prochaines années, l'UQAM devra maintenir le cap vers l'équilibre budgétaire, conformément au <i>Plan de retour à l'équilibre financier 2009-2016</i>. En l'absence d'un réel investissement de la part du Gouvernement, d'un report de déficit (compression), de l'augmentation de la masse salariale et d'une possible stabilisation, voire d'un recul, des effectifs étudiants, le budget 2015-2016 constituera un défi de taille. L'Université devra donc poursuivre ses efforts en vue d'obtenir, pour l'ensemble du réseau universitaire, un financement public plus adéquat et équitable. Elle devra également s'assurer du succès de la prochaine campagne majeure de financement de la Fondation de l'UQAM.</p>	

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.2

Cibler l'octroi de postes de professeurs (nouveaux et réalloués) afin de réaliser les objectifs du présent *Plan* et de recruter une relève capable d'intensifier l'effort de recherche et de création et de répondre aux besoins d'une formation aux trois cycles étroitement arrimée à la recherche et à la création.

[État de réalisation]

Durant la période couverte par le *Plan*, 411 nouveaux professeurs et professeures ont été embauchés, ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées par la convention collective des professeures et des professeurs prévoyant l'ouverture de 405 postes de 2009 à 2014 et l'augmentation du plancher d'emploi à 1 155 postes pour l'année 2013-2014. Ces embauches ont permis d'accroître significativement la capacité d'enseignement du corps professoral et d'assurer une relève compétente en recherche et création.

À cet égard, les critères institutionnels d'engagement ont été revus afin de permettre le recrutement de professeures et professeurs réguliers plus scolarisés, notamment dans les secteurs où la maîtrise n'était pas nécessairement requise. Le cadre de référence adopté pour les années 2014 à 2017 a ainsi fixé l'exigence minimale au niveau du doctorat dans 26 départements (sur 38) et au niveau de la maîtrise dans tous les autres.

De plus, les *Principes, objectifs et modalités de répartition des postes réguliers de professeure, professeur* ont été révisés en profondeur au cours de l'année 2011-2012 de façon à s'assurer que le processus permettait une répartition équitable des postes en fonction de la situation des départements quant à leur capacité d'enseignement et d'encadrement dans le contexte d'une augmentation importante des effectifs étudiants, particulièrement aux cycles supérieurs.

[Faits saillants]

- Signature de la convention collective entre le Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) et l'UQAM (novembre 2009)
- Révision majeure des *Principes, objectifs et modalités de répartition des postes réguliers de professeure, professeur* (janvier 2012)
- Adoption des critères institutionnels d'engagement (décembre 2009 et mai 2014)

[Indicateurs]

1) Effectif professoral²⁷ :

2008-2009 : 989

2013-2014 : 1 145

↑ **156 (16 %)**

2) Proportion du corps professoral détenant un diplôme terminal²⁸ :

2010-2011 : 91 %

2013-2014 : 97 %

²⁷ Source : SPE, juillet 2014.

²⁸ Selon les critères d'engagement. Source : SPE, juillet 2014.

[Perspectives]

Les négociations entre le Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) et l'UQAM en vue de la signature d'une nouvelle entente collective étant en cours, il est difficile de statuer sur les orientations qui seront prises au cours des prochaines années en matière d'embauche professorale. Chose certaine, à la lumière de l'important renouvellement qu'a connu le corps professoral depuis 2008-2009, l'UQAM devra, au cours des prochaines années, porter une attention particulière à l'accompagnement des professeures et professeurs en début de carrière si elle veut intensifier l'effort de recherche et de création et mettre en place de nouvelles modalités d'enseignement et d'encadrement qui permettront d'enrichir la formation des étudiantes et des étudiants et de soutenir leur réussite aux trois cycles.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.3

Actualiser les modes d'organisation et de fonctionnement de l'Université en consultation avec les unités, les instances et les groupes intéressés.

[État de réalisation]

Cette action s'est concrétisée, entre autres, par un processus de révision des règlements et des politiques institutionnelles (ex. : évaluation des programmes, collation des grades, affaires légales), de même que par l'adoption de nouvelles politiques (ex. : recrutement, attribution du statut de Chancelière, Chancelier).

En matière de facultarisation, l'UQAM a mis en œuvre diverses mesures visant son parachèvement : création d'un poste de directrice, directeur administratif dans chaque faculté et école, révision du statut de la doyenne, doyen, transfert de responsabilités de gestion académique (ex. : gestion des mémoires et des thèses), transfert de budgets de fonctionnement (ex. : auxiliaires d'enseignement) et de personnel de soutien, réorganisation de certains services centraux (ex. : Service des relations internationales).

Sur le plan de l'organisation du travail, parmi les mesures les plus importantes, plusieurs groupes de travail conjoints avec le SEUQAM ont été constitués et ont commencé leurs activités (ex. : statuts particuliers, secteur de travail, conciliation travail-famille, sous-traitance) et deux nouveaux départements ont été créés, en didactique et en didactique des langues.

Parallèlement, le Centre de formation en soutien à l'académique (CFSA), outre son volet pédagogique (voir AN1.2), a développé une offre de formation en gestion académique destinée au corps enseignant et aux personnels des unités académiques.

[Faits saillants]

- Adoption de la Politique no 49 : Politique institutionnelle de recrutement (décembre 2011)
- Décentralisation (facultarisation) de la gestion des stagiaires postdoctoraux, des stagiaires de recherche et des bourses d'exemption (décembre 2013)
- Confirmation par la Cour d'appel du Québec de la sentence arbitrale prévoyant le retrait du poste de doyenne, doyen de l'unité d'accréditation du SPUQ (janvier 2014)

[Indicateurs]

1) Nombre de politiques, nouvelles ou révisées, adoptées par le CA depuis le début du *Plan*²⁹ :

18

2) Montant transféré annuellement aux facultés et école depuis le début du *Plan*³⁰ :

environ 11 M\$

²⁹ Source : Secrétariat des instances, juillet 2014.

³⁰ Source : *État de réalisation...*, version au 30 mai 2014.

[Perspectives]

Bien que plusieurs progrès aient été réalisés au cours de la période couverte par le *Plan*, la première phase de la consultation en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique a montré qu'en ce domaine, beaucoup restait encore à faire. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc poursuivre ses efforts en vue d'instaurer des modes d'organisation et de fonctionnement plus efficaces, notamment en simplifiant les processus administratifs et décisionnels, en accroissant la collaboration et le partage des ressources, en instaurant une culture des suivis et de l'amélioration continue et en améliorant l'organisation du travail et la gestion des carrières.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.4

Poursuivre la mise en place de processus de décision, de gestion et de contrôle favorisant une gouvernance institutionnelle transparente et responsable.

[État de réalisation]

En matière de gouvernance universitaire, le recteur a notamment déposé un avis aux coprésidents du Chantier sur une loi-cadre des universités de même qu'au président du Chantier sur un Conseil national des universités. En raison de l'absence de décision législative de la part du Gouvernement du Québec, il n'y a donc pas eu lieu d'engager l'UQAM dans des modifications concernant la gouvernance institutionnelle, outre une réorganisation de la direction qui a permis de favoriser la mise en œuvre d'une orientation fondamentale, soit d'intensifier l'appui au développement académique de l'Université.

Cela dit, les règles dans l'adjudication et l'attribution des contrats ont été précisées et continuent de l'être en conformité avec la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes publics* et les règlements qui en découlent.

Dans le même esprit, le parachèvement de la facultarisation (voir AN3.3) a permis la mise en place des processus de gestion efficace et transparente dans le partage des responsabilités et des ressources en lien avec plusieurs dossiers de nature académique.

Par ailleurs, désireuse d'améliorer ses pratiques de gestion environnementale et de développement durable, l'UQAM a poursuivi son ambitieux programme d'efficacité énergétique – joignant ainsi le réseau Écolectrique d'Hydro-Québec –, a créé le Fonds vert, a lancé le Défi papier et a réalisé avec succès le projet IMAGE (Impression Multifonctions À Gestion Écologique).

[Faits saillants]

- Dépôt d'un avis du recteur au Chantier sur une loi-cadre des universités et au Chantier sur un Conseil national des universités (mai 2013)
- Fin du premier programme d'efficacité énergétique (octobre 2010) et début du deuxième programme d'efficacité énergétique visant le Complexe des sciences Pierre-Dansereau (mars 2012)

[Indicateurs]

1) Économie d'énergie réalisée ou prévue par les programmes d'efficacité énergétique³¹ :

premier programme : 10 %
ou 27 500 GJ par an

deuxième programme : 20 %
ou 55 000 GJ par an

³¹ Source : SIE, Gestion de l'énergie, Site Web, juillet 2014.

[Perspectives]

Le lancement par le recteur d'une série d'échanges avec la communauté en vue de l'élaboration du *Plan stratégique 2014-2019* en novembre 2013 a montré la voie que l'UQAM entend suivre au cours des prochaines années en matière de gouvernance institutionnelle transparente et responsable. Il faudra toutefois aller plus loin, de façon à conjuguer plus étroitement transparence et efficacité, collégialité et responsabilisation. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra ainsi trouver des solutions innovatrices afin d'optimiser les pratiques de gouvernance et de reddition de comptes, tant en interne qu'à l'externe, notamment en obtenant une entière autonomie institutionnelle, en révisant le rôle et le fonctionnement des instances et en renforçant, à tous les niveaux, les pratiques en matière de suivis et d'amélioration continue.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.5

Mettre au point, en consultation avec la communauté, un plan directeur de l'immobilier pour obtenir et aménager de façon rationnelle et responsable les espaces nécessaires à la réalisation de la mission de l'Université.

[État de réalisation]

Le cadre général du Plan directeur immobilier (PDI), prévoyant l'utilisation optimale des espaces dont l'Université est propriétaire, a été adopté par le Conseil d'administration le 13 décembre 2011. Ce cadre avait pour objectifs généraux de regrouper les unités académiques afin de favoriser leur intégration et leur sentiment d'appartenance, de prioriser les espaces conviviaux pour les étudiants et d'améliorer la vie sur le campus, et, finalement, de renforcer l'image de l'UQAM et sa présence au centre-ville.

Le Plan directeur immobilier s'inscrit dans le projet de Campus urbain de l'UQAM comportant deux autres volets, soit la participation de l'Université au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – pôle Quartier latin et la signalétique des édifices de l'UQAM.

Après la sollicitation de l'acquiescement des unités académiques et administratives impliquées, la mise en œuvre du PDI s'est enclenchée dès janvier 2012. La première phase, qui impliquait notamment la relocalisation du Département de kinanthropologie au pavillon des Sciences biologiques (SB) et celle du Département de psychologique dans les anciens locaux occupés par la Télé-université (SU), s'est récemment achevée.

Parallèlement, des locations nouvelles ont été réalisées pour accommoder la croissance dans le campus en ajoutant près de 4 500 mètres carrés aux espaces occupés par l'UQAM au centre-ville dans les campus en région.

[Faits saillants]

- Adoption par le Conseil d'administration du cadre général du *Plan directeur immobilier 2011-2016* (décembre 2011)
- Réappropriation par l'UQAM du pavillon occupé par la Télé-université (novembre 2012)
- Approbation par le Conseil d'administration de la deuxième phase du PDI (décembre 2013)

[Indicateurs]

1) Déficit net d'espace lors de l'adoption du PDI³² :

5 % ou 10 000 m²

2) Nombre de pavillons occupés par l'UQAM³³ :

40

³² Source : VRAAF, SIE, janvier 2012.

³³ Détenus ou loués, incluant les campus en région et les pavillons extérieurs. Source : UQAM, site Web (Plan du campus), juillet 2014.

[Perspectives]

La réalisation de la première phase du PDI a montré la capacité de l'UQAM à gérer de façon rationnelle et responsable les espaces dont elle dispose en vue de mieux soutenir les activités d'enseignement, de recherche et création et de service aux collectivités. Le travail devra toutefois se poursuivre afin de doter la communauté de l'UQAM d'espaces suffisants et conviviaux. Au cours des prochaines années, sous réserve de disponibilités budgétaires, l'UQAM devra donc poursuivre la réalisation du PDI et, de façon plus générale, celle du projet de Campus urbain. La réalisation de la deuxième phase du PDI impliquera notamment la relocalisation du personnel et des activités de l'École des sciences de la gestion dans le pavillon Pavillon J.-A.-DeSève (DS) et le déménagement de la Faculté de science politique et de droit dans l'actuel pavillon des Sciences de la gestion.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.6

Assurer à l'UQAM les systèmes d'information de gestion (SIG) et les infrastructures technologiques nécessaires au bon fonctionnement académique et administratif de l'Université.

[État de réalisation]

Au cours de la période couverte par le *Plan*, cette action s'est principalement réalisée à travers l'implantation de nouveaux SIG administratifs et le rehaussement de certaines infrastructures informatiques. La mise en œuvre effective des nouveaux SIG administratifs s'est en effet concrétisée à compter de la fin d'octobre 2010 par la production de la paie et par l'entrée en opération de diverses fonctionnalités en matière de finances, de ressources humaines, d'achats et de gestion de fonds de recherche. Les travaux de parachèvement sont en cours et devraient donner lieu à une éventuelle délocalisation opérationnelle de certaines fonctionnalités, notamment en matière d'approvisionnements.

En matière d'infrastructures, plusieurs actions ont été prises pour améliorer la qualité des services et pour renforcer la sécurité informatique : création d'un guichet unique de service pour les usagers, déploiement de bornes sans fil, bonification du service de courriel aux étudiants, mise à niveau des salles des serveurs et accroissement de la sécurité informatique.

En ce qui concerne les SIG académiques, des travaux ont été réalisés pour allonger leur vie utile afin de mieux évaluer les développements souhaitables et possibles dans le cadre d'un Plan directeur des technologies de l'information et des communications à venir. Entretemps, des moyens ont été pris pour assurer la durabilité des SIG académiques actuels, tout en procédant aux développements jugés essentiels (ex. : admission en ligne, site UQAM mobile, répertoire de bourses, etc.), spécialement en ce qui a trait aux environnements numériques d'apprentissage (voir AN3.10).

[Faits saillants]

- Implantation d'un nouveau système d'information de gestion (SIGA3) (octobre 2010)
- Lancement du site UQAM Mobile (mobile.uqam.ca) (août 2011)
- Dépôt d'un premier rapport dressant un état de situation en vue de l'élaboration d'un plan directeur de l'informatique (avril 2012)
- Lancement du nouveau site Étudier à l'UQAM (avril 2013)
- Création d'un vice-rectorat aux Systèmes d'information (mai 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre de pourriels bloqués chaque jour par le SITel³⁴ :

environ 6 millions

2) Nombre de bornes sans fil à l'UQAM³⁵ :

2009-2010 : 325

2013-2014 : 500

↑ 54 %

³⁴ Source : SITel, Site Web, juillet 2014.

³⁵ Source : SITel, Procès-verbal du CUI (décembre 2010); *Actualités UQAM*, mars 2014.

[Perspectives]

Malgré les nombreux progrès accomplis au cours de la période couverte par le *Plan*, les défis à relever en matière de systèmes d'information de gestion (SIG) et d'infrastructures technologiques restent nombreux : adoption d'un Plan directeur de l'informatique, rehaussement des infrastructures (monitoring de l'ensemble du réseau), délocalisation des SIG administratifs, renouvellement des SIG académiques, développement des ENA et des outils collaboratifs, etc. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc trouver des façons créatives et efficaces de tirer le plein potentiel des technologies numériques, en particulier celui offert par les logiciels libres, dans tous les secteurs d'activités de l'Université.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.7

Développer les partenariats susceptibles de faciliter la réalisation de la mission institutionnelle dans le respect de l'éthique et de l'intégrité de la formation, de la recherche et de la création.

[État de réalisation]

Au cours de la période couverte par le *Plan*, l'UQAM a établi ou renouvelé de nombreux partenariats avec des établissements des secteurs public et privé, de même qu'avec les organisations issues de la société civile.

Les ententes de partenariat ont permis de renforcer les niveaux de compétence, de formation et de recherche de l'UQAM à travers, entre autres, la création de passerelles interordres et de réseaux de mobilité (étudiante et professorale), la mise en place de mécanismes de mobilisation ou de transfert de connaissances et la réalisation d'activités ou de projets conjoints (formation, recherche appliquée, etc.). Ces partenariats ont ainsi contribué tant à enrichir l'enseignement aux trois cycles (voir AN1.2) qu'à accroître l'accessibilité de la formation (voir AN1.5) et le volume de la recherche partenariale (voir AN2.3). Les ententes signées avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) au niveau local et la Kyoto University of Foreign Studies (KUFS) au niveau international en constituent de bons exemples.

Par ailleurs, l'UQAM a également signé plusieurs ententes de partenariat avec d'importants organismes du milieu montréalais, tels que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la Ville de Montréal (Espace pour la vie), le Conseil des arts de Montréal, la Société de développement du Quartier latin, le Festival Montréal complètement cirque, etc., marquant ainsi sa contribution au développement social, culturel et économique de la ville de Montréal et en particulier des Quartier Latin et Quartier des spectacles.

[Faits saillants]

- Signature d'une entente de partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (décembre 2009)
- Entente de partenariat avec la Ville de Montréal (Espace pour la vie) (octobre 2011)
- Signature d'un protocole d'entente avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (décembre 2012)
- Signature d'une entente de partenariat, assortie d'un protocole d'échanges d'étudiants, avec la Kyoto University of Foreign Studies (KUFS) (octobre 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre d'ententes internationales gérées par le SRI³⁶ :

2008-2009 : 335

2013-2014 : 617

↑ **84 %**

2) Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits en échange à l'UQAM³⁷ :

automne 2008 : 240

automne 2013 : 539

↑ **125 %**

³⁶ Source : SRI, Site Web, juillet 2014.

³⁷ Source : SPARI, août 2014.

[Perspectives]

Depuis sa fondation, l'UQAM se veut une université ancrée dans son milieu et ouverte sur le monde. Pour aspirer à le devenir davantage, l'UQAM devra, au cours des prochaines années, consolider son réseau de partenaires et favoriser le développement de nouveaux partenariats structurants avec les milieux éducatifs, culturels, sociaux et économiques, par exemple, en développant une stratégie d'internationalisation, en raffermissant ses liens avec les personnes diplômées et en faisant de l'Université un partenaire incontournable dans le développement de Montréal.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.8

Obtenir une refonte de la *Loi sur l'Université du Québec* assurant aux établissements une complète autonomie et des moyens d'agir conjointement là où ils désirent.

[État de réalisation]

Plusieurs représentations ont été faites en ce sens auprès du Gouvernement du Québec par le recteur, parmi lesquelles on compte le dépôt d'un avis aux coprésidents du Chantier sur une loi-cadre des universités. La publication du rapport issu de ce chantier, en septembre 2013, a relancé le débat, notamment au sein de l'Université du Québec où des discussions ont eu lieu tant à la Commission de planification qu'à la Commission de l'enseignement et de la recherche (CER). Déjà, dans l'attente d'une décision gouvernementale concernant la question d'une loi sur la gouvernance des universités, certains règlements de l'Université du Québec ont été modifiés de façon à donner une autonomie accrue aux établissements au regard, notamment, de l'adoption des budgets et de la planification stratégique.

[Faits saillants]

- Dépôt d'un avis du recteur au Chantier sur une loi-cadre des universités (mai 2013)
- Publication du *Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités* (septembre 2013)
- Modifications aux règlements généraux no 5 et 7 de l'Université du Québec (décembre 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre de règlements généraux de l'Université du Québec actualisés durant la période couverte par le Plan³⁸ :

6 (sur 13)

³⁸ Source : UQ, Site Web, septembre 2014.

[Perspectives]

Au cours des prochaines années, l'UQAM devra tenir compte de possibles changements législatifs concernant la gouvernance des universités québécoises, et ce, tout en poursuivant des actions de représentation en vue de l'obtention d'une complète autonomie institutionnelle.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.9

Identifier et mettre en place, en consultation avec la communauté, les indicateurs mesurant le niveau d'atteinte des objectifs académiques et administratifs et permettant le balisage avec les autres universités.

[État de réalisation]

À l'intérieur de l'UQAM, plusieurs unités académiques et administratives ont développé des indicateurs pour mesurer l'atteinte de leurs objectifs stratégiques (ex. : bilans facultaires) ou pour évaluer la qualité des services fournis (ex. : Registrariat). Par ailleurs, plusieurs indicateurs ont été développés par le Service de planification académique et de recherche institutionnelle (SPARI) pour effectuer le suivi annuel des programmes d'études (voir AN1.3) et pour mieux appuyer les évaluations décennales (voir AN1.1). De façon plus globale, la Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec (UQ) a également produit une analyse de positionnement de l'UQAM permettant la comparaison avec d'autres établissements universitaires. Des travaux ont aussi été menés en collaboration avec le réseau de l'UQ sur les indicateurs les plus appropriés et adaptés aux particularismes des établissements du réseau et de l'UQAM.

À l'échelle provinciale, des travaux ont été entrepris par le Ministère en juin 2012 afin d'identifier, en collaboration avec les universités, des indicateurs de performance universitaires, mais ils ont été suspendus depuis. Deux représentants de l'UQAM siégeaient au groupe de travail.

Plus récemment, les coprésidents du chantier sur la politique de financement des universités, dans leur rapport d'étape, ont suggéré qu'une partie du financement des universités soit attribuée sur la base d'indicateurs de performance. L'UQAM a plutôt proposé un financement en fonction des activités en lien avec la mission universitaire.

[Faits saillants]

- Participation au Groupe de travail sur les indicateurs de performance universitaires mis sur pied par le Ministère (juin 2012)
- Publication du *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités* prônant l'identification d'indicateurs permettant la mesure de la réussite des activités universitaires (juin 2013)
- Publication du *Rapport d'étape du chantier sur la politique de financement des universités* (décembre 2013)

[Indicateurs]

1) Nombre d'indicateurs produits annuellement pour la Commission de la culture et de l'éducation du Québec³⁹ :

59

2) Nombre de projets réalisés par le SPARI liés à des demandes de données (indicateurs)⁴⁰ :

2010-2011 : 106

2013-2014 : 199

³⁹ Source : SPARI, juillet 2014

⁴⁰ *Ibid.*

[Perspectives]

Compte tenu de l'importance prise par la notion d'indicateurs de performance au cours de la dernière décennie, notamment en matière de reddition de comptes, de classement universitaire et de politique de financement, l'UQAM devra s'assurer, au cours des prochaines années, que l'utilisation d'indicateurs, tant en interne qu'à l'extérieur de l'Université, soit conforme aux meilleures pratiques et ne vise qu'à mesurer l'atteinte des objectifs académiques dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des activités d'enseignement, de recherche et création et de services aux collectivités, dans l'esprit de l'approche prônée par le *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités*.

ACCROÎTRE LES MOYENS INSTITUTIONNELS

AN3.10

Mettre en place un chantier pour définir, développer et documenter les besoins en technopédagogie et mettre en œuvre une pratique de médiatisation adaptée aux besoins facultaires pouvant être déployée en mode synchrone ou asynchrone dans un continuum allant de l'utilisation campus, en passant par le cours hybride jusqu'au cours entièrement à distance.

[État de réalisation]

Dans le contexte d'un éventuel détachement de la Télé-université, la Commission des études approuvait, dès le 14 juin 2011, un ensemble d'orientations institutionnelles sur les environnements numériques d'apprentissage, y incluant la formation à distance, et le principe de réaliser des projets pilotes (dont une douzaine ont été ou sont en voie d'être réalisés). Le Carrefour technopédagogique est né en avril 2012 dans la foulée de ce plan d'action, alors qu'il se voyait confier la mission de devenir le point de convergence en matière de soutien et de conseil dans la pédagogie et l'utilisation des technologies d'apprentissage à l'UQAM, en collaboration avec le Centre de formation en soutien à l'académique (CFSA).

Parallèlement, sur le plan technique, de nombreux efforts ont été déployés afin de poursuivre la médiatisation de nouvelles salles de cours (dont l'installation de tableaux blancs interactifs) et le renouvellement des équipements dans les locaux déjà équipés afin d'assurer la pérennité des infrastructures. De la même façon, le développement des outils et applications s'est poursuivi, principalement à travers une intégration de plus en plus facile des différents outils (Panopto, Adopte Connect, Prezi, etc.) sur la plateforme Moodle, afin de fournir au personnel enseignant différentes options technopédagogiques en mode synchrone ou asynchrone, allant de l'enrichissement du cours « magistral » par des wikis, des blogues et des forums de discussion, au cours offert entièrement en ligne.

[Faits saillants]

- Dépôt du rapport Gervais sur l'intégration de la Télé-Université à l'UQAM (janvier 2010)
- Adoption par la Commission des études du *Plan d'action institutionnel pour le développement des environnements numériques d'apprentissage à l'UQAM* (juin 2011)
- Ouverture du Carrefour technopédagogique (avril 2012)
- Détachement définitif de la Télé-université de l'UQAM (août 2012)
- Organisation de la *Journée Moodle* faisant un bilan des expériences pédagogiques (mai 2014)

[Indicateurs]

1) Taux de médiatisation des salles de cours institutionnelles⁴¹ :

2009-2010 : 64 %

2013-2014 : 84 %

2) Nombre de groupes-cours utilisant Moodle⁴² :

Automne 2008 : 916

Automne 2013 : 1 882

↑ 105 %

⁴¹ Source : SAV, Site Web (Rapports annuels), juillet 2014

⁴² SPARI, juin 2011 (2008) et SAV, septembre 2014 (2013).

[Perspectives]

La première phase de consultation en vue de l'adoption d'un nouveau plan stratégique a clairement mis en lumière la nécessité pour l'UQAM de s'engager vers le développement des technopédagogies, notamment la formation hybride, tant pour améliorer la qualité de l'enseignement que pour mieux répondre aux parcours et besoins de formation de plus en plus diversifiés des populations étudiantes. Au cours des prochaines années, l'UQAM devra donc poursuivre le développement et la mise à niveau des applications et outils destinés au personnel enseignant et encourager les projets porteurs et innovants, en tirant le plein potentiel des technologies numériques.

Conclusion

Depuis le début du *Plan stratégique 2009-2014*, l'UQAM a connu un nouveau souffle. Le nombre de diplômées, diplômés universitaires a connu une hausse importante, les filières de formation, les parcours d'études et les profils étudiants se sont diversifiés, les pratiques de recherche et d'enseignement se sont transformées, les méthodologies et les technologies ont évolué, tout comme les besoins de la collectivité. L'UQAM a d'ailleurs joué un rôle clé en tant qu'acteur de ces changements et moteur d'innovation. Dans un monde en mutation, elle s'est efforcée de rester à l'affût des réalités nouvelles, de répondre aux demandes sociales et de relever les défis de l'heure, tout en restant fidèle à ses principes fondateurs. Le bilan de ses réalisations, en particulier en matière de redressement financier, d'actualisation de son organisation (facultarisation), de renouvellement du corps professoral, de développement des programmes d'études, d'ancrage dans les collectivités et d'impacts dans la société, s'avère des plus positifs.

À l'aube de l'adoption d'un nouveau plan stratégique, qui identifiera les grandes orientations de développement de l'UQAM pour la période 2014-2019 et qui culminera avec le 50^e anniversaire de notre institution, c'est avec fierté que l'UQAM dépose le présent document qui illustre les progrès accomplis au cours des cinq dernières années et identifie les défis qui restent à relever et auxquels seront conviés à participer tous les membres du corps professoral, les personnes chargées de cours, le personnel cadre et de soutien, la communauté étudiante, les personnes diplômées, ainsi que les partenaires de l'Université.

Annexe 3 – États financiers

Université du Québec à Montréal

États financiers au 30 avril 2014

Rapport de la direction	1 - 2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Bilan	5 - 6
Produits et charges	7 - 8
Évolution des soldes de fonds	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 33

Montréal, le 28 octobre 2014

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Université du Québec à Montréal (l'Université) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Université reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de l'Université surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Université, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

L'auditeur indépendant, dans son rapport à la section de la conformité à la Loi, souligne que l'Université a versé des montants de manière non conforme à l'article 6 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*. Cette opinion n'est pas partagée par la direction de l'Université qui assume la décision prise par son Comité exécutif, le 21 mai 2013. Cette décision est fondée sur deux avis juridiques externes, un premier de mai 2011, confirmé par la suite en février 2014, qui énoncent que « *les sommes versées à titre de forfaitaire aux cadres ne dérogent pas des dispositions de la Loi ni la règle budgétaire 5.10. Conclure autrement équivaldrait à*

imposer une réduction de la rémunération globale, ce qui va au-delà de ce qui est prévu à la Loi ». L'Université considère qu'elle agit de bonne foi et de façon responsable en appliquant sa Politique de rémunération des cadres tout en tenant compte des avis juridiques qu'elle avait en sa possession.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le recteur,



M. Robert Proulx

Le vice-recteur aux Affaires
administratives et financières,



M. André Dorion



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Université du Québec à Montréal, qui comprennent le bilan au 30 avril 2014, les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires. Les états financiers ont été préparés par la direction de l'Université du Québec à Montréal, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université du Québec à Montréal au 30 avril 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers.

Référentiel comptable et restriction quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés en fonction des besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement à l'Université du Québec à Montréal et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Commentaires du vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet d'énoncer tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers d'un organisme public ou ceux de tout fonds qu'il administre.

Conformité aux lois

L'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce des exigences aux fins de la comptabilisation d'une subvention. En vertu de cette disposition législative, la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Université du Québec à Montréal (l'Université) et autorisée par le Parlement pour l'année financière du gouvernement. Ainsi, afin de respecter les normes comptables, l'Université n'a pas respecté les dispositions de cet article en comptabilisant au bilan des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au 30 avril 2014 totalisant 12 548 883 \$ (30 avril 2013 : 24 736 427 \$).

L'article 6 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (2010, chapitre 20) (la *Loi*) prévoit que les taux et échelles de traitement des membres du personnel de direction supérieure et des autres membres du personnel de direction des universités ne peuvent être majorés d'un pourcentage supérieur à ceux prévus par la *Loi*. Toutefois, au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, l'Université a versé à 85 membres du personnel de direction, autres que des membres du personnel de direction supérieure, des montants forfaitaires totalisant 352 767 \$ en sus du maximum des échelles de traitement majorées. Malgré deux avis juridiques obtenus par l'Université selon lesquels « les sommes versées à titre de forfaitaire aux cadres ne dérogent pas des [sic] dispositions de la *Loi* », je suis d'avis que les montants ainsi versés sont non conformes à l'article 6 de la *Loi*. D'ailleurs, l'Université a reçu un avis daté du 23 décembre 2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (le ministère), dont j'ai pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions, concernant un mécanisme semblable d'octroi de montants forfaitaires aux membres du personnel de direction supérieure de l'Université. Je partage la position du ministère qui conclut également que l'allocation de tels montants forfaitaires contrevient à l'article 6 de la *Loi*.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 octobre 2014

Université du Québec à Montréal

Bilan

au 30 avril 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF								
Actif à court terme								
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	72 764 360	75 953 295	2 435 180	3 216 567	13 777 205	17 874 341	88 976 745	97 044 203
Stocks	130 265	141 276					130 265	141 276
Frais payés d'avance	4 633 827	3 500 510	142 420	54 889	134 179		4 910 426	3 555 399
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement			39 081 068	40 529 319	63 792 470	55 740 050		
	77 528 452	79 595 081	41 658 668	43 800 775	77 703 854	73 614 391	94 017 436	100 740 878
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	9 725 875	9 508 598			3 677 219	10 733 425	13 403 094	20 242 023
Placements (note 4)					30 115 808	28 486 263	30 115 808	28 486 263
Immobilisations corporelles (note 5)					566 580 298	570 664 717	566 580 298	570 664 717
Immobilisations incorporelles (note 6)					9 509 730	13 030 003	9 509 730	13 030 003
Frais différés	856 059	1 298 060	44 734		310 576		1 211 369	1 298 060
	88 110 386	90 401 739	41 703 402	43 800 775	687 897 485	696 528 799	714 837 735	734 461 944
PASSIF								
Passif à court terme								
Découvert bancaire	856 401	790 893					856 401	790 893
Emprunts bancaires et autres emprunts à court terme (note 7)	45 000 000	39 000 000					45 000 000	39 000 000
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	45 626 812	51 500 408	2 772 579	3 766 723	5 673 212	7 126 847	54 072 603	62 393 978
Produits reportés (note 9)	1 697 259	980 471					1 697 259	980 471
Apports reportés du fonds avec restrictions (note 10)			38 930 823	40 034 052			38 930 823	40 034 052
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	102 873 538	96 269 369						
Versements sur la dette à long terme (note 11)	196 054 010	188 541 141	41 703 402	43 800 775	26 589 979	20 916 767	161 473 853	156 986 767
	75 753 500	74 718 500	41 703 402	43 800 775	154 116 630	173 677 942	154 116 630	173 677 942
Dette à long terme (note 11)								
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)								
Instruments financiers dérivés (note 13)								
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	271 807 510	263 259 641	41 703 402	43 800 775	528 103 362	545 774 806	738 740 736	756 565 853
	271 807 510	263 259 641	41 703 402	43 800 775	528 103 362	545 774 806	738 740 736	756 565 853

Université du Québec à Montréal
Bilan (suite)
 au 30 avril 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013	30-04-2014	30-04-2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)								
Non grevé d'affectations	(214 535 201)	(201 818 629)					(214 535 201)	(201 818 629)
Grevés d'affectations d'origine interne (note 15)	30 838 077	28 960 727			51 439 615	54 209 241	82 277 692	83 169 968
Investi en immobilisations	(183 697 124)	(172 857 902)			108 354 508	96 544 752	108 354 508	96 544 752
	<u>88 110 386</u>	<u>90 401 739</u>	<u>41 703 402</u>	<u>43 800 775</u>	<u>687 897 485</u>	<u>696 528 799</u>	<u>714 837 735</u>	<u>734 461 944</u>

Engagements, commandes et contrats (note 20)
 Éventualités et garanties (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Josée Brassonnette
 Administrateur

Robert Pouly
 Administrateur

Université du Québec à Montréal

Produits et charges

pour l'exercice clos le 30 avril 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Droits de scolarité	69 706 066	67 463 854					69 706 066	67 463 854
Subventions								
Gouvernement du Québec								
Université du Québec	292 045 059	273 422 146					292 045 059	273 422 146
Ministères et organismes affiliés			18 262 431	16 958 261	23 608 787	23 391 962	41 871 218	40 350 223
Autres	1 316 767	1 031 446					1 316 767	1 031 446
Gouvernement du Canada	4 118 588	4 112 687	27 468 812	26 009 468	1 156 625	392 530	32 744 025	30 514 685
Autres	17 406 703	16 517 319			653 329	2 046 571	653 329	2 046 571
Entreprises auxiliaires	35 606 253	34 214 185	14 308 575	15 966 892	60 673	44 036	17 406 703	16 517 319
Autres produits	3 372 116	3 160 690					49 975 501	50 225 113
Frais indirects de recherche	334 702	242 723						
Produits de placements (note 16)								
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés			1 629 545	1 541 371			1 964 247	1 784 094
	423 906 254	400 165 050	60 039 818	58 934 621	375 594	271 622	508 058 509	483 627 073
Charges								
Enseignement et recherche	258 682 252	255 399 439					258 682 252	255 399 439
Services à la collectivité	5 276 218	5 306 679	4 845 230	4 396 063			10 121 448	9 702 742
Recherche subventionnée	7 855 579	6 960 627	50 899 842	50 324 394			58 755 421	57 285 021
Bibliothèque	13 964 717	14 292 298					13 964 717	14 292 298
Audiovisuel	5 304 196	4 887 017					5 304 196	4 887 017
Informatique	10 600 567	10 846 160					10 600 567	10 846 160
Administration	46 183 609	42 561 636					46 183 609	42 561 636

Université du Québec à Montréal

Produits et charges (suite)

pour l'exercice clos le 30 avril 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges (suite)								
Terrains et bâtiments	35 230 301	37 469 243			35 230 301	37 469 243		
Services et aide aux étudiants	9 954 491	9 498 769			9 954 491	9 498 769		
Entreprises auxiliaires	8 971 062	8 994 874			8 971 062	8 994 874		
Animalerie	948 746	732 744			948 746	732 744		
Frais indirects de recherche			3 372 116	3 160 690				
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	1 035 000	1 047 300			1 035 000	1 047 300		
Frais d'intérêts et autres frais financiers (note 17)	616 878	452 839			11 103 097	11 351 961		
Amortissement des immobilisations corporelles			10 486 219	10 899 122	10 486 219	10 899 122		
Amortissement des immobilisations incorporelles			32 432 713	32 239 166	32 432 713	32 239 166		
Radiation d'actifs			5 043 145	5 066 512	5 043 145	5 066 512		
Biens sous le seuil de capitalisation			1 526 836	2 780 445	1 526 836	2 780 445		
	<u>404 623 616</u>	<u>398 449 625</u>	<u>59 117 188</u>	<u>57 881 147</u>	<u>49 488 913</u>	<u>51 947 904</u>	<u>509 857 601</u>	<u>505 117 986</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>19 282 638</u>	<u>1 715 425</u>	<u>922 630</u>	<u>1 053 474</u>	<u>(22 004 360)</u>	<u>(24 259 812)</u>	<u>(1 799 092)</u>	<u>(21 490 913)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice clos le 30 avril 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Soldes de fonds (négatifs) au début	(172 857 902)	(150 281 170)					(22 103 909)	(786 128)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	19 282 638	1 715 425	922 630	1 053 474	(22 004 360)	149 495 042	(1 799 092)	(21 490 913)
Apports reçus sous forme d'actifs non amortissables						173 132		173 132
Virements interfonds (note 15)	(30 121 860)	(24 292 157)	(922 630)	(1 053 474)	31 044 490	25 345 631		
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	(183 697 124)	(172 857 902)			159 794 123	150 753 993	(23 903 001)	(22 103 909)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 30 avril 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 799 092)	(21 490 913)
Éléments hors caisse		
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(375 594)	(271 622)
Produits de placement réinvestis	(1 629 545)	(1 541 371)
Amortissement des frais d'émission des obligations	124 163	124 163
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(18 140 784)	(18 117 107)
Amortissement des immobilisations corporelles	32 432 713	32 239 166
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 043 145	5 066 512
Radiation d'actifs		2 780 445
Apports reçus sous forme d'actifs non amortissables		173 132
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	1 035 000	1 047 300
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	(7 029 021)	(10 699 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>9 660 985</u>	<u>(10 689 928)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des débiteurs et autres sommes à recevoir à long terme	(217 277)	1 105 585
Acquisitions d'immobilisations	(29 871 166)	(34 351 401)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(30 088 443)</u>	<u>(33 245 816)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires et autres emprunts à court terme	6 000 000	25 566 163
Augmentation de la dette à long terme	1 422 090	1 593 572
Remboursements de la dette à long terme	(13 978 171)	(12 947 157)
Variation du financement à recevoir	12 187 544	7 613 687
Apports reportés afférents aux immobilisations	14 730 487	21 362 564
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>20 361 950</u>	<u>43 188 829</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65 508)	(746 915)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>(790 893)</u>	<u>(43 978)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>(856 401)</u></u>	<u><u>(790 893)</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Découvert bancaire	<u>(856 401)</u>	<u>(790 893)</u>
	<u><u>(856 401)</u></u>	<u><u>(790 893)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'UNIVERSITÉ

L'Université du Québec à Montréal (ci-après « l'Université ») a été constituée en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, chapitre U-1). La mission de l'Université consiste à former des étudiants, à contribuer à l'avancement des connaissances par des activités de recherche et à rendre des services à la collectivité. L'Université est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers (ci-après les « états financiers ») de l'Université sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Université a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif pour répondre aux besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (ci-après le « MESRS ») à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités*.

L'Université, comme tous les établissements du réseau de l'Université du Québec, répond à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur public et, en conséquence, devrait appliquer les Normes comptables canadiennes pour le secteur public conformément aux recommandations du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les autres universités québécoises, hors du réseau de l'Université du Québec, répondent plutôt à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur privé et, en conséquence, doivent appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dans un souci d'uniformité, il a été convenu entre le MESRS et les universités que toutes les universités québécoises préparent leurs états financiers en appliquant un référentiel comptable unique, soit les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds de fonctionnement présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes.

Le fonds avec restrictions présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations désignées spécifiquement et assujetties à des restrictions déterminées par l'extérieur et il est composé principalement de sommes consacrées à des activités de recherche.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à leur financement.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
au 30 avril 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université sont évalués à leur juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, tous les actifs et les passifs financiers de l'Université sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des instruments financiers dérivés pour lesquels l'Université n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'Université utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Ceux-ci sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les produits et charges de l'exercice sous la rubrique Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des produits et charges à titre de frais d'intérêts sur la dette à long terme.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, la valeur comptable de l'actif est réduite et cette réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Université reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations de terrains	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations majeures aux bâtiments	
Mécanique du bâtiment	25 ans
Réaménagement intérieur	30 ans
Structure et architecture	40 ans
Matériel et équipements	
Équipement de communication et multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé à l'enseignement et à la recherche	10 et 20 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
Autres équipements	5 et 15 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Immobilisations incorporelles	
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université (a)	5 ans
Logiciels	3 ans
Droit d'utilisation du réseau de télécommunications (b)	17 ans

- (a) Le développement informatique en cours n'est pas amorti. L'amortissement de cette immobilisation incorporelle débutera lors de sa mise en service.
- (b) Le droit d'utilisation du réseau de télécommunications à large bande passante géré par le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ) inc., lequel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du contrat d'utilisation, jusqu'en 2020.

Les œuvres d'art ne sont pas amorties puisqu'elles ont des durées de vie si longues que celles-ci sont pratiquement illimitées.

Réduction de valeur

Lorsque l'Université constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des produits et charges. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprises par la suite.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Université offre à ses employés admissibles un programme supplémentaire de retraite (« PSR »), un régime d'assurance collective offert au personnel et aux retraités (le « Régime collectif ») et un régime de prestations de départ pour retraite anticipée (le « Régime de prestations de départ »), tous des régimes à prestations déterminées. L'Université comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées et, à cette fin, l'Université a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. La portion du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie qui excède 10 % du solde de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le PSR est de 6 ans (5 ans au 30 avril 2013). La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime collectif et le régime de prestations de départ est de 12 ans (12 ans au 30 avril 2013).

L'Université participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (le « RRUQ »), un régime interentreprises à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel de l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ce régime de retraite puisque l'Université ne dispose pas de suffisamment d'informations pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

L'Université offre également un régime facultatif à cotisations déterminées aux chargés de cours, le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (le « RRCCUQ ») ainsi qu'un régime facultatif à cotisations déterminées offert aux employés membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 56 (IATSE). Les charges relatives à ces régimes sont constatées lorsque les versements sont exigibles.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs, les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
au 30 avril 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Les apports sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Produits de placements peu importe le classement de l'actif financier afférent.

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les produits tirés des entreprises auxiliaires et les autres produits, composés principalement de frais institutionnels obligatoires, frais afférents et produits autres que ceux tirés des entreprises auxiliaires. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Université est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition ou qui sont très liquides et peuvent être convertis en tout temps, sans pénalité, en un montant connu d'encaisse.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

3 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
À court terme	\$	\$
<i>Fonds de fonctionnement</i>		
Droits de scolarité à recevoir	5 798 392	5 725 752
Sommes à recevoir de l'Université du Québec – Siège social	325 995	356 589
Sommes à recevoir de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal	334 484	351 126
Subvention à recevoir du MESRS (a)	61 072 120	62 640 753
Subvention à recevoir du MESRS relative au passif environnemental	293 000	293 000
Subvention à recevoir du Conseil du trésor relative au passif environnemental	148 950	148 950
Effets à recevoir		
Autres, 7 %, échéant entre novembre 2013 et juin 2018	106 288	127 556
Autres	4 685 131	6 309 569
	<u>72 764 360</u>	<u>75 953 295</u>
<i>Fonds avec restrictions</i>		
Sommes à recevoir de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal	1 382 162	1 269 720
Autres	1 053 018	1 946 847
	<u>2 435 180</u>	<u>3 216 567</u>
<i>Fonds des immobilisations</i>		
Subvention à recevoir du MESRS	1 815 460	1 815 460
Sommes à recevoir de l'Université du Québec – Siège social	4 840 164	3 858 426
Financement à recevoir du MCE (b)	6 103 152	10 852 320
Financement à recevoir du MFQ (c)	953 052	1 335 222
Autres	65 377	12 913
	<u>13 777 205</u>	<u>17 874 341</u>
	<u>88 976 745</u>	<u>97 044 203</u>

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

3- DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
À long terme		
<i>Fonds de fonctionnement</i>		
Subvention à recevoir du MESRS découlant d'un décret lié à l'application initiale des PCGR	7 732 930	7 765 581
Effets à recevoir		
Université du Québec (d)	1 895 477	1 546 272
Autres, 7 %, échéant entre novembre 2013 et juin 2018	<u>97 468</u>	<u>196 745</u>
	<u>9 725 875</u>	<u>9 508 598</u>
<i>Fonds des immobilisations</i>		
Financement à recevoir du MCE (b)	2 828 890	8 932 045
Financement à recevoir du MFQ (c)	<u>848 329</u>	<u>1 801 380</u>
	<u>3 677 219</u>	<u>10 733 425</u>
	<u><u>13 403 094</u></u>	<u><u>20 242 023</u></u>

- (a) Au fonds de fonctionnement, le solde des subventions à recevoir du MESRS au 30 avril 2014 comprend notamment :
- i) Une subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier ou à l'adoption de mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre financier approuvées par le MESRS de 25 589 500 \$ (25 410 300 \$ au 30 avril 2013);
 - ii) Une subvention spéciale liée au financement des coûts de rémunération de 14 250 809 \$ (17 625 228 \$ au 30 avril 2013).

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

3 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

- (b) En vertu d'un décret gouvernemental du 28 avril 1999, l'Université a acquis les actions de la Société de gestion Marie-Victorin en contrepartie du transfert des équipements du Jardin botanique, du Biodôme et du Planétarium à la Ville de Montréal.

La participation de 27 % dans la Société de gestion Marie-Victorin, au montant de 160 800 000 \$, a été complètement dévaluée puisque cette société ne détenait plus d'actifs.

En vertu de décrets gouvernementaux de 1999 et 2000, le gouvernement du Québec a accordé des subventions correspondant au capital et aux intérêts nécessaires pour pourvoir aux emprunts correspondants de 160 800 000 \$.

Au 30 avril 2014, le financement à recevoir à court terme du ministère du Conseil exécutif (MCE) est de 6 103 152 \$ (10 852 320 \$ au 30 avril 2013) et le financement à recevoir à long terme est de 2 828 890 \$ (8 932 045 \$ au 30 avril 2013). L'ensemble du financement à recevoir correspond aux dettes décrites à la note 11 (a).

- (c) Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, des subventions correspondant au capital et aux intérêts nécessaires pour pourvoir aux emprunts correspondants de 3 943 294 \$ ont été octroyées à l'UQAM. Le solde du financement à recevoir du ministère des Finances (MFQ) est de 1 801 381 \$ (3 136 602 \$ au 30 avril 2013).
- (d) Les effets à recevoir de l'Université du Québec sont composés de :
- i) La quote-part dans l'actif du régime supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (PSR), sans intérêt ni modalités d'encaissement, de 1 862 469 \$ (1 386 440 \$ au 30 avril 2013);
 - ii) La quote-part des ristournes en assurance vie et collective de l'Université du Québec, sans intérêt ni modalités d'encaissement, de 33 008 \$ (159 832 \$ au 30 avril 2013).

4 - PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Obligations résiduelles de la province du Québec, 5,641 %, échéant en décembre 2036	<u>30 115 808</u>	<u>28 486 263</u>

La valeur nominale des obligations résiduelles est de 105 782 000 \$. La direction devra réinvestir cette somme jusqu'en 2044 dans le but d'encaisser un montant total de 150 000 000 \$ et de l'utiliser pour rembourser les débetures non garanties totalisant 150 000 000 \$ (voir la note 11 (d)) échéant à cette date.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains	31 432 617		31 432 617
Améliorations de terrains	1 140 847	1 047 954	92 893
Bâtiments	591 194 600	213 012 894	378 181 706
Améliorations majeures aux bâtiments	134 066 343	41 074 091	92 992 252
Améliorations locatives (a)	1 984 688	370 835	1 613 853
Construction en cours	896 634		896 634
Matériel et équipement (a)			
Équipement de communication et multimédia	12 886 227	7 337 048	5 549 179
Équipement informatique	20 512 603	13 396 984	7 115 619
Équipement spécialisé à l'enseignement et à la recherche	40 425 194	18 806 013	21 619 181
Réseau de télécommunications	15 528 283	10 099 169	5 429 114
Autres équipements	18 127 418	10 598 388	7 529 030
Documents de bibliothèque	27 556 554	18 944 702	8 611 852
Manuels pédagogiques	20 905	20 905	
Matériel roulant	701 052	524 763	176 289
Œuvres d'art	5 340 079		5 340 079
	<u>901 814 044</u>	<u>335 233 746</u>	<u>566 580 298</u>

(a) Des améliorations locatives au coût de 1 107 106 \$ (amortissement cumulé de 55 355 \$) ainsi que du matériel et équipement au coût de 332 591 \$ (amortissement cumulé de 33 840 \$) ont été acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition.

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains	31 432 617		31 432 617
Améliorations de terrains	1 140 847	1 010 903	129 944
Bâtiments	591 194 600	201 183 650	390 010 950
Améliorations majeures aux bâtiments	120 524 653	37 542 383	82 982 270
Améliorations locatives	671 230	64 765	606 465
Construction en cours	1 528 279		1 528 279
Matériel et équipement			
Équipement de communication et multimédia	13 612 596	7 653 968	5 958 628
Équipement informatique	21 648 932	13 560 105	8 088 827
Équipement spécialisé à l'enseignement et à la recherche	38 751 340	17 690 775	21 060 565
Réseau de télécommunications	14 881 934	8 950 825	5 931 109
Autres équipements	18 108 161	9 691 034	8 417 127
Documents de bibliothèque	28 870 124	19 894 889	8 975 235
Manuels pédagogiques	131 200	128 761	2 439
Matériel roulant	661 463	461 280	200 183
Œuvres d'art	5 340 079		5 340 079
	<u>888 498 055</u>	<u>317 833 338</u>	<u>570 664 717</u>

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2014
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université	20 313 521	12 843 375	7 470 146
Développement informatique en cours	748 926		748 926
Logiciels	4 075 856	3 105 373	970 483
Droit d'utilisation du réseau de télécommunications	894 737	574 562	320 175
	<u>26 033 040</u>	<u>16 523 310</u>	<u>9 509 730</u>

			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université	21 350 102	11 081 088	10 269 014
Développement informatique en cours	393 502		393 502
Logiciels	4 969 324	2 974 644	1 994 680
Droit d'utilisation du réseau de télécommunications	894 737	521 930	372 807
	<u>27 607 665</u>	<u>14 577 662</u>	<u>13 030 003</u>

7 - EMPRUNTS BANCAIRES ET AUTRES EMPRUNTS À COURT TERME

Facilités de crédit bancaire

Au 30 avril 2014, le prêt à terme émis le 29 avril 2014 et venant à échéance le 29 mai 2014 à l'intérieur de facilités de crédit, au taux de 1,32% (1,31% et 1,34% au 30 avril 2013) s'élèvent à 45 000 000 \$ (39 000 000 \$ au 30 avril 2013). Les taux d'intérêt correspondent au taux préférentiel dont la moyenne pour l'exercice financier a été de 3,00 % (3,00% au 30 avril 2013). Cependant, l'Université diminue son coût d'emprunt en empruntant à taux fixe pour des périodes inférieures à 360 jours et, ainsi, le taux réel moyen sur les sommes ainsi fixées a été de 1,33 % (1,33% au 30 avril 2013). Au 30 avril 2014, le taux préférentiel est de 3,00% (3,00% au 30 avril 2013).

Le MESRS a autorisé l'Université, aux fins de financement de ses opérations de fonctionnement et d'immobilisations, à conclure des emprunts temporaires d'une somme maximale de 140 000 000 \$ jusqu'au 31 mai 2014 (110 000 000 \$ au 30 avril 2013).

L'Université dispose de deux facilités de crédit bancaire auprès d'institutions financières. En tout temps, les facilités bancaires utilisées ne peuvent excéder le montant total autorisé par le MESRS.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

8 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2013
	\$	\$
<i>Fonds de fonctionnement</i>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 942 558	18 647 864
Salaires et charges sociales à payer	16 981 268	15 597 309
Vacances et congés de maladie à payer	10 442 720	10 696 888
Sommes à payer au MESRS (a)	952 600	4 276 900
Autres	2 307 666	2 281 447
	<u>45 626 812</u>	<u>51 500 408</u>
<i>Fonds avec restrictions</i>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 354 361	2 632 696
Salaires et charges sociales à payer	1 418 218	1 134 027
	<u>2 772 579</u>	<u>3 766 723</u>
<i>Fonds des immobilisations</i>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 151 185	3 876 369
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 420 393	2 448 014
Retenues sur contrats	1 101 634	802 464
	<u>5 673 212</u>	<u>7 126 847</u>
	<u>54 072 603</u>	<u>62 393 978</u>

Les créiteurs et autres dettes de fonctionnement comprennent un montant de 8 304 404 \$ (7 945 450 \$ au 30 avril 2013) à titre de charges sociales à payer.

(a) Les sommes à payer au MESRS correspondent aux montants liés aux ajustements de clientèle. Au 30 avril 2014, la somme réelle attribuable aux subventions pour les variations de clientèle est inférieure au montant versé par le MESRS à cette fin et, par conséquent, ces sommes excédentaires doivent être remboursées.

9 - PRODUITS REPORTÉS

	2014	2013
	\$	\$
Droits de scolarité et autres frais étudiants	<u>1 697 259</u>	<u>980 471</u>

10 - APPORTS REPORTÉS DU FONDS AVEC RESTRICTIONS

Les apports reportés du fonds avec restrictions représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à la recherche. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	40 034 052	37 792 744
Sommes encaissées au cours de l'exercice	58 936 589	60 481 988
Montants constatés à titre de produits	<u>(60 039 818)</u>	<u>(58 240 680)</u>
Solde à la fin	<u>38 930 823</u>	<u>40 034 052</u>

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

10 - APPORTS REPORTÉS DU FONDS AVEC RESTRICTIONS (suite)

Les apports reportés du fonds avec restrictions proviennent des sources suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
MESRS et organismes affiliés	10 764 276	11 866 361
Gouvernement du Canada	19 584 054	17 648 295
Autres	8 582 493	10 519 396
	<u>38 930 823</u>	<u>40 034 052</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>Court terme</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$	\$
Emprunt bancaire, coût des fonds majoré de 0,30 % (5% au 30 avril 2013), remboursable par versements semestriels de 1 786 666 \$, échu en avril 2014 (a)			3 573 332
Emprunt bancaire, taux CDOR (1,24%; 1,22 % au 30 avril 2013), remboursable par versements mensuels de 319 408 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2014 (a) (b)	2 529 820	2 529 820	6 235 477
Emprunt bancaire, taux CDOR (1,24 %; 1,22 % au 30 avril 2013), remboursable par versements mensuels de 148 889 \$, échéant en novembre 2015 (a) (b)	1 786 666	2 828 889	4 615 555
Emprunt bancaire, taux CDOR (1,24 %; 1,22 % au 30 avril 2013), remboursable par versements mensuels de 165 389 \$, capital et intérêts et par un versement de 13 391 800 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2014 (b) (e)	13 450 680	13 450 680	14 771 509
Emprunt bancaire, 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 893 333 \$, échéant en novembre 2015 (a)	1 786 666	3 573 333	5 360 001
Emprunt bancaire, 4,86 %, remboursable par versements mensuels de 23 250 \$, échéant en février 2026	279 000	3 301 500	3 580 500

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

Emprunt auprès de Financement-Québec, 2,099 %, remboursable par versements semi-annuels de 288 733 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2016 (c)	550 970	1 399 300	1 938 884
Emprunt auprès de Financement-Québec, 1,427 %, remboursable par versements semi-annuels de 404 950 \$, capital et intérêts, échéant en août 2014 (c)	402 081	402 081	1 197 718
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, 3,5 %, remboursable par versements mensuels de 14 072 \$, capital et intérêts, échéant en août 2022	130 884	1 231 292	
Débitures non garanties de premier rang, série « A », valeur nominale de 150 000 000 \$, 5,86 %, échéant en 2044, intérêts payables semestriellement (d)		146 316 502	146 192 339
		175 033 397	187 465 315
Versements exigibles à court terme	20 916 767	20 916 767	13 787 373
		<u>154 116 630</u>	<u>173 677 942</u>

- (a) Ces dettes sont relatives au financement à recevoir du MCE présenté à la note 3 (b).
- (b) L'Université utilise des accords de taux d'intérêt pour fixer le taux d'intérêt de ces emprunts portant intérêt à taux variable. Les accords de taux d'intérêt en vigueur sont détaillés à la note 13.
- (c) Le gouvernement prend à sa charge le capital et les intérêts de ces emprunts. Les montants payables par le gouvernement sont grevés d'une hypothèque mobilière en faveur de Financement-Québec.

Ces dettes sont relatives au financement à recevoir du MFQ présenté à la note 3 (c).

- (d) Le remboursement de ces débitures sera effectué à même le placement du fonds des immobilisations (voir note 4). Dans l'éventualité où le placement devait générer moins que la somme nécessaire au remboursement de la dette, le ministre responsable est autorisé à octroyer une subvention pour compenser le manque à gagner.

Le ministre est également autorisé à récupérer de l'Université, en 2044, le surplus dont elle bénéficierait si le placement devait générer plus que les 150 000 000 \$ attendus. En vertu de décrets de 2009 et 2012, le gouvernement prend à sa charge une portion des intérêts annuels, soit 6 626 429 \$ annuellement.

- (e) Le 6 juin 2014, l'Université a signé une nouvelle offre de financement à terme d'un montant de 13 226 419 \$. La totalité du prêt porte intérêt semestriellement à 2,608 %, est remboursable par versements mensuels de 152 713\$, capital et intérêts, échéant en juin 2022.

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2015	20 916 767
2016	3 805 633
2017	704 300
2018	423 140
2019	427 877

La portion subventionnée par le gouvernement du Québec incluse dans les versements pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	<u>\$</u>
2015	7 056 205
2016	3 391 484
2017	285 734
2018	-
2019	-

12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti d'apports reçus sous forme d'immobilisations ou d'apports grevés d'affectations d'origine externe destinés à l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés ont varié comme suit au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début	350 731 460	347 486 003
Sommes encaissées au cours de l'exercice	14 730 487	21 362 564
Montants constatés à titre de produits	(18 140 784)	(18 117 107)
Solde à la fin	<u>347 321 163</u>	<u>350 731 460</u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations proviennent des sources suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
MESRS et organismes affiliés	326 691 226	329 618 333
Gouvernement du Canada	16 133 494	16 041 226
Autres	4 496 443	5 071 901
Solde à la fin	<u>347 321 163</u>	<u>350 731 460</u>

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt, l'Université a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt dont les conditions s'établissent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Montant notionnel	18 809 389 \$	25 622 541 \$
Échéance	de juin 2014 à novembre 2015	de juin 2014 à novembre 2015
Taux d'intérêt fixe payable par l'Université	de 2,14 % à 3,28 %	de 2,14 % à 3,28 %
Taux d'intérêt variable payable par la contrepartie	taux CDOR 1 mois (1,24 %)	taux CDOR 1 mois (1,22 %)
Juste valeur (a)	(75 590 \$)	(451 184 \$)

(a) La juste valeur a été déterminée en fonction des informations fournies par l'institution financière.

14 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime interentreprise à prestations déterminées

L'Université participe à un régime de retraite à prestations déterminées commun à l'ensemble des établissements de l'Université du Québec, le RRUQ. Le nombre de participants pour l'ensemble des établissements est de 8 909 (8 850 au 30 avril 2013), dont 3 267 (3 276 au 30 avril 2013) pour l'Université. La contribution versée par l'Université au RRUQ au cours de l'exercice s'élève à 19 639 872 \$ (19 375 640 \$ en 2013).

Régime à cotisations déterminées

Les chargés de cours participent à un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées commun à l'ensemble des établissements de l'Université du Québec, le RRCCUQ. La contribution à ce régime versée par l'Université au cours de l'exercice est de 2 100 356 \$ (2 064 889 \$ en 2013).

De plus, les employés membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 56 (IATSE) participent à un régime facultatif à cotisations déterminées. La contribution à ce régime versée par l'Université au cours de l'exercice est de 11 323 \$ (8 903 \$ en 2013).

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

14 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime à prestations déterminées

Évaluations actuarielles

L'Université évalue ses obligations au titre de prestations constituées sur base de comptabilisation au 31 mars de chaque année.

L'évaluation actuarielle la plus récente du PSR a été effectuée en date du 31 décembre 2013 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2016.

L'évaluation actuarielle la plus récente des autres régimes a été effectuée en date du 31 mars 2012 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 mars 2015.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
PSR		
Obligations au titre des prestations constituées et situation de capitalisation (déficit)	(3 185 000)	(3 196 000)
Solde des montants non amortis	263 000	415 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>(2 922 000)</u>	<u>(2 781 000)</u>
Régime collectif		
Obligations au titre des prestations constituées et situation de capitalisation (déficit)	(19 402 200)	(19 654 200)
Solde des montants non amortis	(788 300)	414 800
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>(20 190 500)</u>	<u>(19 239 400)</u>
Régime de prestations de départ		
Obligations au titre des prestations constituées et situation de capitalisation (déficit)	(80 545 700)	(74 053 800)
Solde des montants non amortis	27 904 700	21 355 700
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>(52 641 000)</u>	<u>(52 698 100)</u>
Total	<u>(75 753 500)</u>	<u>(74 718 500)</u>

Université du Québec à Montréal
Notes complémentaires
 au 30 avril 2014

14 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Coûts des avantages sociaux futurs constatés

	2014			
	PSR	Régime collectif	Régime de prestations de départ	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût de l'employeur pour les services courants	70 000	835 400	4 310 800	5 216 200
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	130 000	608 500	2 251 900	2 990 400
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(142 000)	(1 203 100)	7 709 700	6 364 600
Écart entre l'amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels) et les pertes actuarielles (gains actuariels)	152 000	1 203 100	(6 549 000)	(5 193 900)
	<u>210 000</u>	<u>1 443 900</u>	<u>7 723 400</u>	<u>9 377 300</u>
	2013			
	PSR	Régime collectif	Régime de prestations de départ	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût de l'employeur pour les services courants	64 000	759 700	3 907 600	4 731 300
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	131 000	609 300	2 350 400	3 090 700
Pertes actuarielles (gains actuariels)	199 000	540 400	3 259 000	3 998 400
Écart entre l'amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels) et les pertes actuarielles (gains actuariels)	(199 000)	(540 400)	(2 269 100)	(3 008 500)
	<u>195 000</u>	<u>1 369 000</u>	<u>7 247 900</u>	<u>8 811 900</u>

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

14- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation		
PSR	4,50	4,00
Régime collectif	3,50	3,00
Régime de prestations de départ	3,50	3,00
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Coût des prestations		
Taux d'actualisation		
PSR	4,00	4,50
Régime collectif	3,00	3,25
Régime de prestations de départ	3,00	3,25
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	7,50 %	7,80 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,30 %	5,30 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2022	2022

Prestations versées

Les prestations versées par l'Université à ces régimes au cours de l'exercice totalisent 8 342 300 \$ (7 764 600 \$ en 2013).

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

15 - AFFECTATIONS GREVANT LES SOLDES DE FONDS

Les soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne sont destinés aux fins suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations	51 439 615	54 209 241
Colloques, aide aux chercheurs, frais indirects de recherche	30 838 077	28 960 727
	<u>82 277 692</u>	<u>83 169 968</u>

De plus, des ressources non grevées d'affectations de 30 121 860 \$ (24 292 157\$ en 2013) et de 922 630 \$ (1 053 474 \$ en 2013) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations, aux remboursements d'emprunts à long terme et aux versements des intérêts sur la dette à long terme.

16 - PRODUITS DE PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Placements évalués au coût après amortissement		
Produits d'intérêts		
Non affectés	1 964 247	1 784 094
	<u>1 964 247</u>	<u>1 784 094</u>

17 - FRAIS D'INTÉRÊTS ET AUTRES FRAIS FINANCIERS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers (a)	10 486 219	10 899 122
Intérêts sur les emprunts bancaires	616 878	452 839
	<u>11 103 097</u>	<u>11 351 961</u>

(a) Les frais d'intérêts sur la dette à long terme incluent 124 163 \$ (124 163 \$ au 30 avril 2013) résultant de l'amortissement des frais d'émission des obligations.

18 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir	2 936 120	(12 808 398)
Stocks	11 011	4 070
Frais payés d'avance	(1 355 027)	(487 365)
Frais différés	86 691	(500 362)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	(8 321 375)	4 032 455
Produits reportés	716 788	(3 181 341)
Apports reportés du fonds avec restrictions	(1 103 229)	2 241 308
	<u>(7 029 021)</u>	<u>(10 699 633)</u>

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

19 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Université détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Université du Québec à Montréal, (ci-après la «Fondation»), puisque la Fondation recueille auprès du public des dons destinés à être remis à l'Université.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, l'Université a conclu les opérations suivantes avec la Fondation:

	2014		2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Fonds de fonctionnement				
Charges (dons en nature sous forme de services)		241 750		356 962
Charges (dons)		1 250 000		1 250 000
Fonds avec restrictions				
Produits	4 998 667		4 824 882	
Fonds des immobilisations				
Produits (dons en nature)	44 324		131 844	

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

En plus des opérations entre apparentés divulguées ci-dessus:

- En vertu d'un contrat de location, l'Université loue à la Fondation les stationnements situés sur les campus de l'Université. La Fondation confie par contrat la gestion des stationnements à l'Université. En vertu de ces deux contrats, l'Université facture un loyer et des honoraires de gestion à la Fondation et remet annuellement à la Fondation un montant établi suite à l'application des modalités prévues aux contrats.

Pour l'exercice clos le 30 avril 2014, la remise à la Fondation a été établie à 9 204 \$ (2013 : 142 042 \$) et ce montant correspond au solde à payer à la fin de l'exercice.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

- L'Université est apparentée à tous les autres établissements du réseau de l'Université du Québec ainsi qu'avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Université n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

20 - ENGAGEMENTS, COMMANDES ET CONTRATS

La direction a estimé que les montants non inscrits aux livres pour des commandes et contrats non complétés d'achats de biens et de services totalisent approximativement 80 000 000 \$ (2013: 87 000 000 \$). Ce montant comprend des engagements pour la durée du contrat, des commandes et contrats résiliables en tout temps ainsi que des contrats résiliables en adressant au fournisseur un préavis de quelques mois, avec ou sans frais.

L'Université s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme à verser une somme de 11 295 961 \$ (10 604 176 \$ au 30 avril 2013), lesquels contiennent des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des bâtiments. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2015	2 108 099
2016	1 693 460
2017	1 436 176
2018	972 136
2019	942 400

L'Université s'est engagée, en vertu d'une entente d'usufruit à verser une somme de 6 902 766 \$ (0 \$ au 30 avril 2013), laquelle contient des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à l'utilisation de bâtiments. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2015	139 018
2016	417 053
2017	417 053
2018	417 053
2019	417 053

De plus, l'Université s'est engagée auprès du personnel enseignant au titre des crédits d'enseignement en réserve, conformément à la convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, pour un total de 3 836 crédits (3 542 crédits au 30 avril 2013). Ces engagements sont non monnayables et doivent être compensés selon les modalités décrites à la convention collective.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

21 - ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

- (a) Des poursuites en dommages et intérêts pour un montant total de 239 000 \$ ont été enregistrées contre l'Université. L'issue de ces litiges ne peut être déterminée, de sorte qu'aucune provision n'est comptabilisée relativement à ces éventualités. Selon la direction de l'Université, aucun règlement pouvant découler de celles-ci n'aurait un impact significatif sur les états financiers de l'Université. Dans le cours normal de ses activités, l'UQAM a reçu d'autres réclamations. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à cet égard.
- (b) En vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'Université s'est portée garante, au bénéfice de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal, du solde du fonds général de la Fondation si celui-ci devient négatif, et ce, jusqu'à concurrence de ce solde, mais pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$. Cette garantie n'est assortie d'aucune date d'échéance prédéterminée.
- (c) L'Université, à l'instar des autres établissements du réseau de l'Université du Québec, fait l'objet de griefs logés par les syndicats de son établissement, dont les salariés participent au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), concernant l'indexation des rentes du RRUQ. L'issue du litige ne peut être déterminée et le montant de perte éventuelle pouvant résulter de ce litige ne peut être estimé de façon fiable et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.
- (d) Une plainte a été déposée auprès de la Commission de l'équité salariale relativement au calcul des ajustements salariaux pour certaines catégories d'emplois. L'issue de cette plainte ne peut être déterminée et il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant des décaissements qui pourraient éventuellement résulter de cette plainte; par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

22 - PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Un recensement effectué démontre que l'Université a sous sa responsabilité des terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, l'Université pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination. Pour l'exercice clos le 30 avril 2014, les coûts de décontamination encourus sont nuls (nuls au 30 avril 2013) et les coûts supplémentaires à venir sont estimés à 148 950 \$ (148 950 \$ au 30 avril 2013). Un passif relatif à ces travaux supplémentaires est comptabilisé au fonds de fonctionnement au bilan de l'Université. Un débiteur de 441 950 \$ (441 950 \$ au 30 avril 2013) est comptabilisé au bilan puisque le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts et passifs estimés relativement à ces terrains.

En date du 30 avril 2014, la direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement aux coûts supplémentaires à venir.

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Université est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est coordonnée par la direction de l'Université, en étroite collaboration avec le conseil d'administration, et se concentre à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de l'Université en minimisant son exposition au marché des capitaux. Les placements financiers à long terme sont gérés dans le but de générer des revenus durables.

L'Université ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2014

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Université est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de marché

– Risque de taux d'intérêt

Le placement et les dettes à long terme portant intérêt à taux fixe exposent l'Université au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire et les dettes à long terme portant intérêt à taux variable exposent l'Université au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est couvert par l'Université par des accords de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Université ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de crédit

L'Université est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, et a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et autres sommes à recevoir, étant donné que le manquement de l'un de ces débiteurs à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Université. Le solde des droits de scolarité à recevoir est géré et analysé de façon continue, de sorte que l'exposition de l'Université aux créances douteuses n'est pas significative, tandis que les autres sommes à recevoir présentent un faible risque de crédit puisqu'elles sont principalement à recevoir de l'Université du Québec et du MESRS.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Université est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan. L'Université établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs financiers de l'Université qui sont évalués au coût après amortissement totalise 132 752 203 \$ (145 772 489 \$ au 30 avril 2013).

Passifs financiers garantis

La valeur comptable des passifs financiers qui sont garantis est de 12 548 883 \$ (24 736 427 \$ au 30 avril 2013). Ces garanties, lesquelles sont incluses à la note 3, sont constituées de la subvention à recevoir du MESRS au fonds des immobilisations de 1 815 460 \$ (1 815 460 \$ au 30 avril 2013), du financement à recevoir du MCE de 8 932 042 \$ (19 784 365 \$ au 30 avril 2013) et du financement à recevoir du MFQ de 1 801 381 \$ (3 136 602 \$ au 30 avril 2013).

**Annexe 4 – État du traitement des membres du personnel
de direction**



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal

J'ai effectué l'audit des tableaux ci-joints de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Montréal pour l'exercice clos le 30 avril 2014. Ces tableaux ont été préparés par la direction conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

Responsabilité de la direction pour les tableaux

La direction est responsable de la préparation de ces tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les tableaux, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les tableaux. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des tableaux afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des tableaux.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les tableaux de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Montréal pour l'exercice clos le 30 avril 2014 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

Restrictions quant à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés pour permettre à l'Université du Québec à Montréal de se conformer aux dispositions stipulées aux articles de loi susmentionnés. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que les membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Commentaire du vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet d'énoncer tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers d'un organisme public ou ceux de tout fonds qu'il administre.

Conformité à la loi

L'article 6 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (2010, chapitre 20) (la *Loi*) prévoit que les taux et échelles de traitement des membres du personnel de direction supérieure et des autres membres du personnel de direction des universités ne peuvent être majorés d'un pourcentage supérieur à ceux prévus par la *Loi*. Toutefois, au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, l'Université a versé à 85 membres du personnel de direction, autres que des membres du personnel de direction supérieure, des montants forfaitaires totalisant 352 767 \$ en sus du maximum des échelles de traitement majorées. Malgré deux avis juridiques obtenus par l'Université selon lesquels « les sommes versées à titre de forfaitaire aux cadres ne dérogent pas des [sic] dispositions de la *Loi* », je suis d'avis que les montants ainsi versés sont non conformes à l'article 6 de la *Loi*. D'ailleurs, l'Université a reçu un avis daté du 23 décembre 2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (le ministère), dont j'ai pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions, concernant un mécanisme semblable d'octroi de montants forfaitaires aux membres du personnel de direction supérieure de l'Université. Je partage la position du ministère qui conclut également que l'allocation de tels montants forfaitaires contrevient à l'article 6 de la *Loi*.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 octobre 2014

NOM DE L'UNIVERSITÉ: Université du Québec à Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ: 978001

ÉTAT DU TRAITEMENT

2013 - 2014

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE: 28 octobre 2014

F. B...
Robert Prud'homme

ETAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université du Québec à Montréal
 Année financière : 2013 - 2014
 Page : 1 de 3

1. PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

- 4 -

Nom	Fonction	VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJÉTIÉES À L'IMPÔT (en \$)				Temps partiel % du temps
		Salaire de base (1)	Autres éléments de traitement (2)	Droits d'indemnité de départ exercés (3)	Fondations ou personnes morales	
Beaud, Jean-Pierre	Doyen	151 536 \$	1 887 \$			12
Chapelain, Louis	Vice-recteur aff. administratives et financières	169 789 \$	\$			0,3
Côté, René	Vice-recteur à la vie académique	173 185 \$	7 365 \$			12
Lafond, Josée S.	Doyen	157 598 \$	1 732 \$			11
Legault, Ginette	Doyen	157 054 \$	194 \$			1
Martin, Louis	Vice-recteur aux systèmes d'information	173 185 \$	1 995 \$			10
Mauffette, Yves	Vice-recteur à la recherche et création	173 185 \$	3 209 \$			12
Ménard, Mario	Vice-recteur aff. administratives et financières	161 927 \$	178 \$			1,2
Mongeau, Pierre	Doyen	151 536 \$	2 236 \$			12
Petitclerc, Normand	Secrétaire général	173 185 \$	5 469 \$			12
Poissant, Louise	Doyen	155 000 \$	396 \$			12
Proulx, Robert	Recteur	192 429 \$	2 977 \$			12
Pallage, Stéphane	Doyen	160 195 \$	2 858 \$			11
Brodeur, Monique	Doyen	155 000 \$	396 \$			12
Morin, Mario	Doyen	157 598 \$	1 904 \$			12
Goyette, Monique	Vice-recteur aff. administratives et financières	169 789 \$	1 982 \$	169 789 \$		11
Bouvier, Chantal	Vice-recteur aux aff. publiques et rel. gouvernementales	169 789 \$	165 \$			1
Demers, Diane	Vice-recteur aux Études et à la vie étudiante	173 185 \$	1 505 \$			12
Rochette, Anne	Doyen	157 598 \$	143 423 \$			1
Turgeon, Marc	Vice-recteur à la vie universitaire	173 185 \$	2 360 \$			12

- (1) Salaire autorisé à la date de clôture de l'exercice financier ou de la fin de l'occupation du poste sur une base annuelle de 12 mois.
- (2) Incluent les avantages imposables selon la Loi sur les impôts du Québec (assurance-maladie, assurance mutilation accidentielle, assurance-vie et cotisations professionnelles), et les allocations imposables relatives à un congé de ressourcement à la fin du mandat.
- (3) Pour M. Robert Proulx (Recteur), le montant se décompose ainsi: avantage imposable assur. maladie de 2 965 \$ et avantage imposable assur. mutilation accidentelle de 12 \$ de 173 185 \$ pour Normand Petitclerc, de 173 185 \$ pour Yves Mauffette, de 13 133 \$ (1/12 de 157 598 \$) pour Anne Rochette, de 155 000 \$ pour Monique Brodeur, de 157 598 \$ pour Mario Morin et de 155 000 \$ pour Louise Poissant.
- (4) Le titre de fonction vice-recteur aux ressources humaines a été modifié pour vice-recteur à la vie universitaire

Etat du traitement

Établissement : Université du Québec à Montréal
 Année financière : 2013 - 2014
 Page : 2 de 3

2. AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
Catégorie de personnel	Effectif total (**) de la catégorie	Étendu du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement	
Personnel de direction des des composantes de l'établissement (*)		Le plus élevé	133 172 \$	42 387 \$	
	207,4	Moyenne	114 030 \$	9 556 \$	
		Le moins élevé	77 883 \$	199 \$	
Personnel de direction des services		Le plus élevé	147 206 \$	25 057 \$	
	115,0	Moyenne	120 781 \$	6 361 \$	
		Le moins élevé	70 664 \$	3 \$	
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	- \$	- \$	
	0,0	Moyenne	- \$	- \$	
		Le moins élevé	- \$	- \$	

(*) Excluant les doyens ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

ÉTAT DU TRAITEMENT

Université du Québec à Montréal
2013 - 2014
3 de 3

Établissement :
Année financière :
Page :

3. VALEUR PÉCUNIAIRE NON AUDITÉE DES ALLOCATIONS ET FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieure	Nom et prénom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Beaud, Jean-Pierre	Doyen	12	12 747
	Chapelain, Louis	Vice-recteur aff. administratives et financières	0,3	0
	Côté, René	Vice-recteur à la vie académique	12	1 033
	Lafond, Josée S.	Doyen	11	1 630
	Legault, Ginette	Doyen	1	238
	Martin, Louis	Vice-recteur aux systèmes d'information	10	0
	Mauffette, Yves	Vice-recteur à la recherche et création	12	6 886
	Ménard, Mario	Vice-recteur aff. administratives et financières	1,2	0
	Mongeau, Pierre	Doyen	12	2 052
	Petitclerc, Normand	Secrétaire général	12	4 851
	Poissant, Louise	Doyen	12	11 355
	Proulx, Robert	Recteur	12	21 700
	Pallage, Stéphanie	Doyen	11	4 657
	Brodeur, Monique	Doyen	12	7 646
	Morin, Mario	Doyen	12	625
	Goyette, Monique	Vice-recteur aff. administratives et financières	11	3 506
	Bouvier, Chantal	Vice-recteur aux aff. publiques et rel. gouvernementales	1	0
	Demers, Diane	Vice-recteur aux Études et à la vie étudiante	12	5 033
	Rochette, Anne	Doyen	1	0
	Turgeon, Marc	Vice-recteur à la vie universitaire	12	1 186
Autres catégories de personnel de direction				
	Étendue des frais remboursés		Effectif(*)	Valeur pécuniaire
	Le plus élevé			42 259
	Moyenne		207,4	2 261
	Le moins élevé			0
	Le plus élevé			67 441
	Moyenne		115,0	3 187
	Le moins élevé			0
	Le plus élevé			0
	Moyenne		0	0
	Le moins élevé			0
	Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)			
	(2) Incluent les avantages imposables selon la Loi sur les allocations imposables relatives à un congé de ré			
	Pour M. Robert Proulx (Recteur), le montant se dé			
	Personnel de gérance des emplois de soutien			
	Moyenne			
	Le moins élevé			

(*) S'applique aux personnes qui ont reçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent